



**HAL**  
open science

## Des séparations aux rencontres en camps et colos

Magalie Bacou, Jean-Marie Bataille, Baptiste Besse-Patin, Jean-Michel Bocquet, Eric Carton, Véronique Claude, Cyril Dheilly, Aude Kerivel, Yves Raibaud

► **To cite this version:**

Magalie Bacou, Jean-Marie Bataille, Baptiste Besse-Patin, Jean-Michel Bocquet, Eric Carton, et al.. Des séparations aux rencontres en camps et colos. Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports (France). 2016, 111 p. hal-03904793

**HAL Id: hal-03904793**

**<https://hal.science/hal-03904793v1>**

Submitted on 11 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Des séparations aux rencontres en camps et colos

---

Rapport d'évaluation du dispositif

**#GenerationCampColo**



Le social en fabrique

© Les Éditions, *Le Social en Fabrique*, Avril 2016,  
<http://www.lesocialenfabrique.fr>

978-2-37443-003-4 (broché)

978-2-37443-004-1 (pdf volume 1)

978-2-37443-005-8 (pdf volume 2)



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Le Délégué interministériel à la jeunesse*

*Paris, le*

**06 AOUT 2015**

N/Réf : DJEPVA/A3/ME/ n° **0125**  
Lettre de recommandation JM Bataille juillet 2015.doc

Monsieur,

Le plan "Égalité Citoyenneté : la République en actes" arrêté par le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars dernier comporte un axe sur « les associations au cœur du vivre ensemble ».

La mesure : *Une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés* prévoit de "Proposer des colos « nouvelles générations »" aux enfants et adolescents pour faire l'expérience de la mixité sociale.

La mise en œuvre de cet objectif a donné lieu à un appel à projets lancé le 17 juin 2015 en direction des associations organisatrices de séjours de vacances bénéficiant d'un agrément jeunesse et éducation populaire (JEP) national ou départemental. Cet appel à projet s'accompagne d'un appel d'offres relatif à l'évaluation de cette expérimentation.

A l'issue de la phase de sélection votre proposition a été retenue. Cette évaluation concernera les projets de séjours de vacances organisés sur une période débutant à l'été 2015 et se déroulant jusqu'aux vacances de l'hiver 2016.

Vos travaux vous conduiront à rencontrer les différentes personnes concernés directement par ces projets (organisateur, directeurs, animateurs) mais également les services de l'État (directions départementales ayant en charge le suivi des séjours de vacances, services de l'administration centrale) et les autres acteurs parties-prenantes qui participent directement ou indirectement au financement « des colos ».

Mes services restent à votre disposition pour vous accompagner dans le déroulement de cette étude.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

~~Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire  
et de la vie associative,  
délégué interministériel à la jeunesse~~

Jean-Benoît DUJOL

M. Jean-Marie BATAILLE  
Président de la SAS « le social en fabrique »  
1 RUE DE LA Sarrazine  
92220 Bagneux



## Remerciements

---

Nous souhaitons vivement remercier le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports d'avoir lancé l'appel à projet #GenerationCampColo. Nous y voyons en effet la reconnaissance d'un dispositif dont l'apport social a bien souvent été minoré par le passé, mais aussi celui d'un champ professionnel, l'animation, et de ses différent.e.s acteurs-actrices. L'évaluation de ce dispositif a été une formidable opportunité pour nous, elle nous a permis de travailler collectivement sur cet objet qui nous est cher.

Remercions également toutes les personnes rencontrées lors de cette évaluation qui, souvent, ont bien voulu discuter des premières approches que nous avons de l'évolution des choses. Les échanges ont été très chaleureux. Une passion commune pour les camps et les colos était au cœur de ces moments passés ensemble. Beaucoup de personnes nous ont transmis des documents, des situations vécues... Tout cela signale une envie, un désir de reconnaissance, car la passion est au fondement des camps et des colos. Le rapport

présent n'aurait jamais existé sans cela, mais plus encore, il n'aurait pas pu aller aussi loin dans l'analyse. Merci à chacun et chacune.





## Ont réalisé cette évaluation

---

**Magalie Bacou**, Sociologue, Chargée d'étude à l'Institut Régional du Travail de Midi-Pyrénées ; Associée au Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir, CERTOP-CNRS (UMR 5044)/SAvoirs GENre et rapports Sociaux de SExe (SAGESSE).

**Jean-Marie Bataille**, Pédagogue, Directeur des Éditions Le social en fabrique, Docteur en science de l'éducation, Chargé d'enseignement Université Paris 13.

**Baptiste Besse-Patin**, Doctorant en sciences de l'éducation sous la direction de Gilles Brougère, Laboratoire EXPERICE, Université Paris 13.

**Jean-Michel Bocquet**, Co-fondateur des Éditions Le social en fabrique, Doctorant en sciences de l'éducation sous la direction de Jean Houssaye et Laurent Gutierrez (CIVIC), Chargé d'enseignement en Master à Paris 13, Coordinateur de l'animation à l'AJD.

**Éric Carton**, Docteur en science de l'information et de la communication, qualifié CNU, Enseignant à l'IUT Carrières sociales de Menton, Université de Nice Sophia Antipolis.

**Véronique Claude**, Master en sciences du jeu, Laboratoire EXPERICE, Université Paris 13, ancienne directrice d'une association organisatrice de séjours.

**Cyril Dheilly**, Doctorant en sciences de l'éducation, sous la direction de Jean Houssaye et Laurent Lescouarch (CIVIIC). Master en psychologie, société et multicultures. Professeur d'EPS.

**Aude Kérivel**, Sociologue, Post-doctorante, University of Luxembourg.

**Yves Raibaud**, Géographe, Maître de conférence habilité à diriger des recherches, Université Bordeaux Montaigne, Adess CNRS.





# Table des matières

---

<b>Remerciements</b> .....	4
<b>Ont réalisé cette évaluation</b> .....	6
<b>Table des matières</b> .....	8
<b>Introduction</b> .....	14
<b>Chapitre 1 : Évaluation du dispositif #GCC</b> .....	23
<b>1. L'insuccès du dispositif #GCC</b> .....	26
1.1. Les points aveugles de la conception du dispositif.....	28
1.1.1. Les critères : une démarche qualité à interroger	28
1.1.2. Une profusion de critères peu sélectifs .....	31
1.2. Quand l'urgence n'explique pas tout.....	32
1.2.1. Le cas des projets pédagogiques et « l'innovation » .....	33

<b>2. Un monde des « colos » en mutation à recontextualiser</b>	35
2.1. L'évolution des « colos » peu conscientisée .....	36
2.2. État des lieux de l'évolution des camps et des colos en chiffres .....	40
2.2.1. Une augmentation des séjours courts et du scoutisme .....	41
2.2.2. Une évolution générale marquée par les attentats ?.....	42
2.2.3. Évolution comparée accueil de loisirs – séjours	44
2.2.4. Quels sont les facteurs qui impactent les séjours ?.....	46
2.3. Perspectives historiques .....	51
2.4. De nouvelles formes de séjours hors des « radars » .....	54
2.5. Fin d'un cycle et transformation du champ .....	57
 <b>Chapitre 2 : La mixité des publics comme perspective</b> .....	 61
<b>1. L'historique du dispositif</b> .....	63
<b>2. La conscientisation de l'absence de mixités</b> .....	65
2.1. Du point de vue des chiffres.....	65
2.2. Le point de vue des organisateurs.....	66
<b>3. Les enjeux des mixités et de la séparation des groupes sociaux, monographie toulousaine</b> .....	70



<b>4. Des segmentations occultées à rassembler.....</b>	<b>75</b>
4.1. Lors de la fabrication du séjour .....	75
4.1.1. Mixité des publics en situation de handicap.....	76
4.1.2. Mixités et Ville-Vie-Vacances .....	78
4.1.3. Mixité de genre : filles, garçons et intersexes en camps et colos .....	82
4.1.4. Mixité « familiale » : d'enfants et jeunes de foyers ou de familles d'accueil.....	84
4.1.5. Mixité territoriale : les jeunes de territoires différents .....	87
4.1.6. Mixité de classe : le mélange des classes sociales .....	89
4.1.7. Mixité d'âges : « tranches d'âge » et classements	92
4.2. L'institution de « frontières » pendant le séjour .....	94
4.2.1. La séparation des âges .....	95
4.2.2. La séparation des sexes.....	97
4.2.3. La séparation des groupes.....	98
4.2.4. En résumé : Les coulisses de la rencontre empêchée.....	101
<b>5. Deux principes pour l'égalité .....</b>	<b>103</b>
5.1. Un accès inconditionnel.....	104
5.2. Un accueil universel.....	106

<b>Chapitre 3 : La refondation du dispositif #GCC</b> .....	112
<b>1. Une crise des colos à dépasser</b> .....	114
1.1. Des aides à court terme.....	115
1.2. Organiser l'évolution du modèle des colos et des camps.....	116
1.3. Concevoir un modèle d'hébergement léger contemporain.....	117
<b>2. En amont, une ingénierie repensée</b> .....	118
2.1. Une instance partagée de fabrication des séjours.....	118
2.2. Pour une définition collective de la « qualité ».....	120
2.3. Pour assurer le suivi et l'évaluation.....	122
<b>3. Un dispositif renouvelé pour des pratiques inclusives</b> .....	123
3.1. Des axes de travail pour un fonctionnement inclusif.....	124
3.1.1. Fabriquer ensemble les repas.....	125
3.1.2. Habiter le séjour.....	126
3.1.3. Exprimer ses ressentis.....	126
3.1.4. Partager ses émotions.....	127
3.1.5. Donner son avis et prendre des décisions.....	128
3.1.6. Faire ensemble et soutenir les relations.....	128
3.1.7. Explorer le monde.....	129



3.1.8. En résumé : dépasser le « modèle colonial » .....	130
3.2. S'appuyer sur un encadrement professionnel et formé.....	132
3.2.1. Réinterroger la formation à l'animation volontaire .....	132
3.2.2. Reconnaître l'importance des professionnel.le.s	134
3.3. Place des familles .....	137
3.4. La communication et la commercialisation .....	139
<b>Chapitre 4 : Changeons le paradigme des séjours</b> .....	144
<b>1. Résumé des pistes d'action</b> .....	147
<b>2. Listes des préconisations</b> .....	149
2.1. Accroître l'attractivité des camps et colos auprès des enfants, des jeunes et des familles.....	149
2.2. Conditionner les aides financières à la mise en place de projets et d'actions visant les mixités.....	150
2.3. Réduire le coût des départs pour favoriser les mixités .....	151
2.4. Instituer des « fabriques de séjours locales » .....	152
2.5. Affiner le recueil des données permettant d'observer les processus de départs et non-départs en camps et colos .....	154

2.6. Constituer une politique sectorielle en direction  
des camps et colos..... 154

**Chapitre 5 : Bibliographie** ..... 156

**Chapitre 6 : Liste des sigles** ..... 191





# Introduction

---

Sur 42 000 séjours organisés en France par an[1], en 2015, 147 organisateurs ont répondu à l'appel d'offre dans le cadre du dispositif #GenerationCampColo (#GCC) du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MVJS), et 95 séjours ont été sélectionnés par celui-ci, pour évaluation. Nous avons enquêté un quart de ces séjours (24)[2]. L'analyse empirique s'appuie sur des séries d'observations (15 sites visités sur plusieurs jours, soit 24 jours d'observation concernant 570 jeunes), sur près de 120 entretiens réalisés auprès de directeurs-directrices, organisateurs.trices et animateurs.trices de séjours, de jeunes participant aux séjours enquêté.e.s et d'autres personnes du champ œuvrant, par exemple, au sein de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) ou des Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF). Les entretiens ont été menés en face à face lors des visites : 64 en individuel, 30 en *focus group*, 7 par téléphone, 19 auprès d'autres acteurs et actrices du champ, et 24 personnes présentes. De plus, des vidéos pour les cartes sensibles (près de 10 h), des sociogrammes (récoltés sur un site), ainsi que les dossiers retenus par le ministère (soit près de 1 000 pages) ont été analysés[3]. Bien entendu, les données recueillies ont été enrichies par les résultats d'autres recherches conduites dans ce champ par les membres de l'équipe[4]. Une revue de littérature a été réalisée. Première du genre pour le champ des colos et des camps, elle comporte 468 occurrences. Dans ce rapport, nous utilisons une partie conséquente, mais non-exhaustive, du matériel recueilli, afin de réaliser une synthèse accessible. Le présent rapport sera ainsi constellé de situations et d'exemples recueillis sur le terrain.

À notre connaissance, c'est la première fois qu'une telle évaluation est réalisée collectivement par autant de chercheur.es et (ancien.ne.s) praticien.ne.s sur le champ des colos et des camps. L'intensification du regard sur le champ et son fonctionnement,



suscitée par cette configuration, fait émerger un niveau inédit de compréhension du champ.

Les attendus de l'appel d'offre posent que nous devons « vérifier la présence des critères » au sein des colos retenues. Or les premières analyses des données recueillies sur les terrains nous ont permis de repérer que la validation des critères pris séparément ne permettait pas d'atteindre les objectifs annoncés au départ.

Nous avons précisé d'emblée que nous ne pouvons pas nous substituer aux services de contrôle de l'État. Notre travail porte en revanche sur la valeur du dispositif, au sens de Dewey (2011). Comment donne-t-on de la valeur au dispositif ? A-t-il de la valeur et aux yeux de qui ? Nous cherchons donc ce qui a de la valeur parmi les éléments proposés à l'analyse en matière d'innovation et autres critères de qualité et de mixités. Nous inscrivons ce questionnement dans la durée, en anticipant sur un devenir possible des colos et des camps. C'est donc selon une certaine projection intégrant diverses évolutions déjà en cours que nous regardons la valeur de cet objet.

Au final, à partir de l'appel d'offre, par un travail collectif des membres de l'équipe d'évaluation composée de dix personnes issues de diverses disciplines scientifiques[5] et ayant des pratiques[6] professionnelles très variées, nous avons identifié deux notions incontournables dont il s'agira de préciser le sens. À la fois pertinentes et novatrices, elles permettent de (ré)articuler l'idée d'une approche par des critères de qualité. Il s'agit de la mixité et de la séparation des groupes sociaux, formulation que nous expliciterons dans ce rapport. Mais, avant cela, dans le cadre de cette introduction, nous devons situer la portée de l'entreprise effectuée.

Par un concours de circonstances, nous avons été retenus pour faire cette évaluation. Certes, nous sommes les auteur.e.s

de la seule réponse reçue par le Ministère. Ceci probablement parce que le délai était court. Mais aussi parce que notre équipe rassemble les principaux auteur.e.s d'articles scientifiques sur les colos et les camps de ces dernières années, ce qui est gage d'une certaine légitimité. Par ailleurs, nous ne formons pas un organe complètement détaché du champ, car nous y intervenons et y occupons une place, bien que singulière. Nous ne sommes pas non plus un groupe entièrement inclus dans les jeux de rôle d'acteurs et d'actrices du champ. Tous et toutes sommes en lien plus ou moins direct avec ceux-ci, en qualité d'ancien.ne.s ou d'actuel.le.s membres des fédérations d'éducation populaire qui constituent le champ. Nous pouvons intervenir dans la formation des professionnel.le.s et des volontaires, auprès de ces fédérations, des comités d'entreprise ou des villes, via les formations Jeunesse et Sports ou les diplômes universitaires. L'absence de réponse des membres des fédérations d'éducation populaire démontre, nous semble-t-il, la profonde transformation du champ. Nous pensons en effet qu'« *il n'y a pas de hasard* » [7]. Nous avons constaté et pris la mesure de l'abandon du champ des colos et des camps par une partie des fédérations fondatrices, et non des moindres.

Plusieurs phénomènes sont en train d'agir de façon cumulative sur le volume des organisateurs de séjours en modifiant le jeu des acteurs-actrices. La réforme des rythmes scolaires mobilise fortement les effectifs des fédérations, car c'est à ce niveau que résident de nouvelles opportunités de ressources financières potentielles. La baisse de dotation de l'État modifie, de plus, le comportement de nombreuses villes à l'égard des colos. L'augmentation des normes, et surtout l'exigence d'une application quasi immédiate des recommandations suite aux visites de sécurité, épuisent l'engagement, souvent militant, pour les colos et les camps. De surcroît, l'absence de médiation des services de l'État, depuis la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), entrave



la mise en route d'améliorations durables. À cela s'ajoute le changement des pratiques des familles, qui vont de plus en plus vers des courts séjours. Tout ceci se retrouve dans les chiffres : baisse des effectifs, mais surtout du nombre de journées enfants de plus de 3,3 millions en 8 ans (2007-2015), soit un manque à gagner pour le champ de près de 166 M€, d'après nos estimations.

Par conséquent, commençons par poser la question de l'enjeu de l'évaluation au moins sous un premier angle : est-il encore temps de sauver les colos ou les camps ? Plus précisément, s'agirait-il de sauver leur existence ou leur mode de fonctionnement actuel ?

Nous avons commencé l'évaluation en tendant plutôt vers une réponse positive qui d'ailleurs est tout à fait présente, en filigrane, dans l'appel d'offre. Une idée également partagée par le champ : les colos comme patrimoine constituant une représentation du milieu des années 2000. Toutefois, nous remarquons des signes allant dans une autre direction : l'arrivée d'entreprises sur un marché moribond ? Ce n'est pourtant pas leur habitude... ce serait même surprenant ; des colloques organisés pour se poser la question des colos en 2020... Certains y croient donc encore... Et enfin, en cours de route, nous avons découvert des segments en expansion sur des périodes plus ou moins longues : les courts séjours et le scoutisme...

Nous concluons sur l'idée que nous avons plutôt affaire à une mutation du modèle de la colo et non à sa disparition. Et donc, au-delà de l'évaluation et tout en la structurant, le champ se transforme et un nouveau modèle de départ en séjour pourrait être en train de naître sous nos yeux. Sommes-nous, en qualité de chercheur.e.s, instrumentés pour observer ce changement ? Au fond, nous partions avec une logique d'amélioration de l'offre par la fixation de critères de qualité et nous avons découvert, chemin faisant, de nouveaux projets qui, en s'ouvrant au lieu de se replier, pourraient résister aux turbulences de la crise.

Certains organismes en faisant ainsi augmentent leurs effectifs. Cela se vérifie, par exemple, dans deux cas en se pré-occupant de l'ouverture socio-économique[8], c'est-à-dire en allant à la rencontre des familles en grande difficulté financière, et en favorisant l'ouverture à d'autres chez les jeunes de milieu rural[9], ou en s'implantant dans les quartiers populaires[10].

Nous cherchons donc à saisir la portée et la valeur de ces transformations pour l'avenir des camps et des colos. La valeur est ce que nous posons collectivement comme étant désirable (Dewey, 2011). Elle est l'objet de débats et d'un processus collectif de construction. De ce point de vue, l'évaluation est d'abord une question posée à la valuation des pratiques, à leur valeur. Et donc, qu'est-ce qui a de la valeur et pour faire quoi ?

La question centrale de notre rapport est celle de l'existence de processus de séparation des publics par les politiques publiques et par les modes de fonctionnement des camps et colos créés au cours du temps. Pour dépasser cette situation, passer par une logique de mixité des publics, c'est-à-dire rassembler des individus préalablement séparés, est une façon de faire insuffisante. En effet, par quel miracle, des individus définis comme « des publics », c'est-à-dire différents, pourraient se regarder d'un seul coup comme identiques ? Nous posons qu'il est nécessaire de construire des lieux de séjours dans lesquels tous les individus sont inclus. Ceci est une condition préalable pour que, ensuite, à l'intérieur de ces séjours, puissent être questionnées la socialisation et l'éducation à la séparation des enfants et des jeunes, auxquelles contribuent certaines politiques publiques. Par exemple, un effet de hiérarchisation des individus, selon qu'ils appartiennent ou non à un public déterminé, doit être discuté et déconstruit. Cela passe, entre autres, par des moments de non mixité permettant aux individus situés plutôt au bas de l'échelle sociale (par exemple en tant que non-blancs, femmes et pauvres),



de se construire une image positive d'eux/elles-mêmes avant de rencontrer le regard des individus en haut de l'échelle sociale. Rassurons-nous sur le fait que des stratégies de décroisement s'opèrent déjà par les publics eux-mêmes, que l'image renvoyée n'est pas mécanique, évidente, prévisible. On peut observer des enfants dont la famille est peu fortunée venir avec des affaires neuves et chères et beaucoup d'argent de poche, tandis que d'autres issus de familles plus aisées viennent avec peu d'argent de poche, des vêtements plus modestes.

### **Comment passer d'une situation de séparation des individus, en publics hiérarchisés, à une situation d'égalité de traitement dans l'organisation des séjours ?**

Pour présenter cette problématique, nous avons organisé notre propos de la façon suivante. En premier, nous consacrons un temps à interroger le dispositif lui-même, pour comprendre comment s'articulent ses trois dimensions suivantes : innovation, qualité et mixité sociale (partie 1). En deuxième, nous prenons en charge la question de la « mixité sociale », qui apparaît au final comme centrale (partie 2). En troisième, nous proposons de refonder le dispositif (partie 3). Pour ce faire, nous revisitons les critères pour en faire des balises en vue de conduire à l'évolution des pratiques, plutôt qu'à l'application de normes.

### **Notes**

1. Tous séjours confondus.
2. L'ensemble des données recueillies est présenté en détail dans le volume 2 du rapport. Par ailleurs, des données supplémentaires (comptage, sociogrammes, faits de violences) n'ont pu être recueillies

du fait de « réticences » que nous analysons également (cf. Clarifications méthodologiques dans le volume 2 du rapport).

3. Il manque cependant trois choses : en premier, nous avons demandé une extraction de la base de données SIAM (Système d'information relatif aux accueils de mineurs) par la Mission d'étude et d'observation et de statistiques (MEOS) du Ministère, que nous n'avons jamais obtenue ; en deuxième, une enquête sur les départs à partir d'un questionnaire auprès des organisateurs du Calvados, nous attendons toujours l'accord pour la réaliser, et enfin, en troisième, un questionnaire et un recueil de documents produits par les organisateurs de l'expérimentation n'ont pu se faire, faute d'accord sur le mail à leur envoyer...

4. Évoquées dans le volume 2 de ce rapport.

5. Géographie, psychologie sociale, sciences de l'éducation, sciences du jeu, sciences de l'information et de la communication, sociologie, études du genre.

6. Évaluateur.trice.s, enseignants du second degré, enseignant.e.s universitaires, chargé.e.s de cours, formateurs.trices de l'animation volontaire et professionnelle, organisateurs de séjours, animateur.trices, directeur.trices de séjours, éditeur dans le champ social, chercheur.e.s sur les camps et les colos...

7. Howard Becker répondant à une question de Jean-Marie Bataille considérant que les résultats obtenus par l'ethnographie semblent parfois relever du hasard : « *il n'y a jamais de hasard, seulement la compréhension de ces faits-là, grâce au travail de terrain.* » Conférence de H. Becker à l'EHESS, du 5 novembre 2012. En ligne : <http://act.hypotheses.org/3331> écouter la question 7.

8. Entretien avec les Restos du Cœur, depuis 2012, création de formation avec les CEMÉA en Picardie pour former les bénévoles à l'accompagnement des familles à un départ en colo de leurs enfants.

9. En milieu rural, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), les Foyers ruraux, certains centres sociaux de ces territoires.



10. « Scouts en quartiers », par exemple, des Scouts et guides de France (SGDF), qui vise la création de troupes mélangeant les jeunes de la même ville.



# Évaluation du dispositif #GCC

---

## Chapitre 1

Les débats avec les services du ministère ont été particulièrement riches. Ils ont permis de prendre conscience de l'existence de plusieurs points de vue possible sur la situation du champ des colos et des camps. Nous rendons compte de quelques-unes des questions soulevées.

Reprenons l'appel d'offre et essayons de comprendre quelles sont les attentes du commanditaire.

« En dépit de la baisse de fréquentation des colos, les loisirs et les vacances permettent l'apprentissage de la mixité sociale. Le soutien de l'État à ces séjours a été réaffirmé par le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 qui prévoit différentes mesures favorisant la mixité sociale et le vivre ensemble[11]. Les "colonies de vacances" sont l'une des mesures retenues par ce comité au sein de la mesure "une éducation populaire renouvelée pour des citoyens engagés". Le présent appel d'offre s'inscrit dans ce cadre. La question des mixités concerne également les enfants porteurs de handicaps qui ont toute leur place au sein de ces séjours » (p. 2 de l'appel d'offre).

En s'en tenant à cet énoncé, les choses paraissent relativement claires. L'évaluation devrait permettre de comprendre si le dispositif #GenerationCampColo (#GCC) permet de développer l'apprentissage de la mixité sociale. Cependant, les réunions avec le commanditaire ont rapidement fait apparaître un problème d'interprétation, lorsque l'équipe d'évaluation a mis en avant sa façon de mettre au travail cet objectif. Un mail est venu préciser le cadre de l'évaluation en ces termes : « La question de la mixité sociale constitue un objectif fondamental du CIEC de mars 2015 et une approche centrale de votre analyse. » Tout en ajoutant : « Si la mixité sociale et les mixités constituent un enjeu du "vivre ensemble" et de la citoyenneté, l'appel d'offre se fonde sur des critères obligatoires et facultatifs destinés à aider l'administration à mieux définir les contours d'un modèle de colos à valoriser » (Mail du Chef de bureau de la DJEPVA du 25 septembre 2015).

Cette précision venait suite à une remarque que nous avons faite à propos des jeunes fréquentant les séjours Ville-Vie-Vacances : nous pensions que c'était peut-être parce qu'ils ne trouvaient pas leur place dans des séjours classiques qu'ils se trouvaient à partir dans ce cadre (soit un problème de mise en œuvre des mixités sociales). Cette hypothèse, d'une différence de public entre différentes formes de séjours, est une clé essentielle pour comprendre l'un des phénomènes au cœur de la question des mixités sociales. Mais elle s'est révélée insatisfaisante. Disons-le autrement : derrière la question des mixités sociales, ne pas envisager l'existence de phénomènes de discriminations, soit directes, soit indirectes, soit systémiques (Dhume et al. 2010), nous pose question. Comment ce champ3 pourrait-il être indemne ou préservé de tels phénomènes ?

Reprenons la déclinaison de l'objectif central des mixités sociales et nous verrons que, sous cet angle, une question émerge alors : les acteurs-actrices ont-ils/elles conscience de la variabilité des modalités d'accueils selon les publics ?

« L'enjeu est d'accompagner les organisateurs associatifs bénéficiant d'un agrément Jeunesse et Éducation Populaire (JEP) national ou départemental, vers un renouvellement d'une partie de l'offre. Ce renouvellement permettrait, au travers de nouvelles formes de séjours accessibles à tous et toutes, de mettre en œuvre les conditions de mixités dans une démarche d'éducation populaire et de développement durable » (p. 2 de l'appel d'offre).

Toutefois, nous pouvons imaginer deux lectures possibles. Dans la première, rien ne met en doute le fait que les acteurs-actrices du champ font de la mixité sociale. Il s'agirait donc de s'interroger sur d'autres aspects comme, par exemple, la qualité des séjours qu'il faudrait améliorer ou des innovations qui feraient mieux « vendre » les séjours et augmenter le nombre de départs. Dans cette optique, le séjour est une colo classique accueillant des jeunes dans un environnement de qualité pour une quinzaine



de jours au minimum. Dans la seconde, cette évidence serait discutée (n'est-ce pas là justement notre rôle en qualité d'évaluateur.trice.s ?), par la prise en compte de l'existence d'une multitude de segments, allant des séjours accessoires, aux séjours sanitaires, adaptés, éducatifs, Ville-Vie-Vacances, les mini-séjours (colo ou camp de quelques jours), les séjours linguistiques, les séjours de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), les séjours sportifs, les chantiers de jeunes... et les séjours « classiques ». Vu sous cet angle, une chose saute aux yeux : les publics sont fragmentés. Comment peut-on articuler alors cette diversité de modes d'accueil et les mixités sociales ? N'y aurait-il pas là une chose à interroger ? Nous pensons qu'une partie du décalage entre l'équipe d'évaluation et le commanditaire a résidé certainement dans le fait que nous nous demandons comment travailler les mixités sociales, à partir d'un « modèle de colo » qui n'est qu'un élément d'une situation plus vaste ; alors que la DJEPVA pense qu'il faut porter l'analyse strictement sur les séjours retenus dans le dispositif, au regard de critères préétablis.

Les conditions de réalisation de l'expérimentation amène un certain nombre de commentaires de notre part. Ils portent sur la représentativité de ce panel et donc sur ce qu'il induit quant à ce que nous pouvons donner comme informations à la DJEPVA sur les évolutions à mener pour atteindre l'objectif des mixités sociales. Ces éléments se retrouvent finalement dans l'insuccès du dispositif.

## 1. L'insuccès du dispositif #GCC

Globalement, les données recueillies montrent que le dispositif n'a pas permis de remplir les objectifs assignés sur la qualité, l'innovation et les mixités.

- Définir la **qualité** reste un exercice difficile, d'autant plus si l'on essaie de la réduire à des critères. De surcroît, quasiment aucun séjour n'a utilisé ces critères pour améliorer son fonctionnement.
- Concernant la question de l'**innovation**, nous n'avons pas pu repérer de « nouvelles pratiques » se réalisant à la suite d'une inscription dans le dispositif. L'innovation pédagogique s'est limitée à une innovation, superficielle puisqu'en termes de « contenus » (activités spécifiques, thématiques...) et non profonde, de « forme », impliquant une nouvelle configuration pédagogique. La prédominance des « activités » cataloguées est bel et bien généralisée, ainsi que leur inscription dans une configuration adéquate : le « modèle colonial », comme l'avait montré Houssaye (1989).
- La question des **mixités** reste faiblement pensée et travaillée par les organisateurs, si ce n'est par des opérateurs volontaristes historiques (PEP, UFOVAL 74...). Comme nous le verrons par la suite, cet impensé semble dû à des « segmentations occultées » lors de la constitution et composition des séjours.

Cependant quelques cas montrent des évolutions tant des pratiques pédagogiques que des pratiques visant les mixités et la rencontre des publics. C'est-à-dire qui répondent aux objectifs du dispositif. En s'appuyant sur ces cas, nous verrons comment nous pouvons les analyser, mais aussi soutenir et renforcer leur développement.

Nous sommes ici face à un échantillon de 95 séjours sur un ensemble de 23 000 séjours[12]. Il est évident que nous ne sommes pas là dans une logique de représentativité. On peut se demander si ces séjours pourraient être victimes d'un biais et ne représenter que des cas très singuliers. Nous avons ainsi repéré deux types de limites au dispositif : dans sa conception et dans les modalités de sa mise en œuvre.



## 1.1. Les points aveugles de la conception du dispositif...

Disons en premier lieu que les séjours ne sont pas nécessairement des séjours conçus spécialement pour le dispositif #GCC. Les dates de l'appel d'offre empêchaient l'apparition d'offre de circonstance, mais aussi toute tentative d'élaboration de séjours pour favoriser les mixités sociales.

### 1.1.1. Les critères : une démarche qualité à interroger

Dès l'appel d'offre, puis dans les échanges avec les acteurs-actrices, la question de séparer les séjours qui pourraient être aidés par la puissance publique de ceux qui relèvent uniquement de pratiques commerciales est posée. L'outil proposé ou suggéré dans le dispositif #GCC est la « qualité ». Ce terme est utilisé 8 fois dans le premier appel d'offre et 4 fois dans le second. On y parle d'activités, de projet, de restauration, de démarche. Dans l'idée des rédacteurs de l'appel, il semble que la mise en place de « démarches qualité » pourrait permettre de repérer ou de faire naître de l'innovation. Pourtant, la définition en amont de critères n'aboutit-elle pas inévitablement à une forme de normalisation ? Dès lors, comment pourrait-elle produire de l'innovation ? Poursuivons néanmoins.

Ce type de démarche donne ensuite lieu à des référentiels (déclinés en critères), à des labels et à des certifications. On les retrouve dans des champs connexes aux colonies de vacances, comme l'aide à la personne ou le soin. L'idée peut sembler intéressante de prime abord, mais il convient de questionner le sens d'un tel outil. D'où vient ce type de démarche ? À quoi sert-il ? Pourquoi a-t-il été inventé ?

Pour se limiter à des auteurs du champ, Houssaye (2010) rappelle que les démarches qualité sont issues du monde de l'entreprise

et, plus particulièrement, qu'elles cherchent à satisfaire le client en lui garantissant une production de qualité. Ladsous et Ardoino (2007) donnent comme définition de la démarche qualité : « c'est une démarche d'origine industrielle qui se propose d'étalonner la qualité d'un produit à partir d'un référentiel stable qui énumère ses constituants, leur quantité respective, les traitements qu'on leur fait subir. Cette stabilité ayant produit un indice de satisfaction qui garantit le succès de la vente, au moins pour une période donnée ». Les démarches qualité sont des outils de vente. Comment alors distinguer ce qui relève du commerce de ce qui n'en relève pas, en utilisant un outil de vente ? Il y a là un premier point d'achoppement.

Les démarches qualité apparaissent dans les colonies de vacances via la question alimentaire et la méthode HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point* ou Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise, une méthode inventée par la NASA). Cette méthode ou *process* va progressivement glisser vers une norme, via les directives européennes (dès 1993, directive 93/43/CE). On parle alors de bonnes pratiques d'hygiène. Les bonnes pratiques sont déclinées en référentiels, procédures et guides. Ce glissement de *process* à norme permet de contrôler, de vérifier les pratiques et de se protéger juridiquement. Ladsous et Ardoino (2007) précisent : « en voulant faire des référentiels de tout, on se rassure à partir d'une épuration de la complexité de l'existence, en faveur de normes de bonnes pratiques, et pour protéger sa responsabilité ». De peur de mal faire ou d'être attaquées au tribunal, les personnes appliquent des procédures restrictives dont on ne sait plus si elles sont légales, réglementaires, demandées ; si elles viennent d'un texte, d'une recommandation, d'une demande de l'instance de contrôle, etc. Normer pour ne pas prendre de risque semble être la seconde idée de ce type de démarche. Cependant, travailler avec des personnes, ici des enfants, n'est-ce pas obligatoirement prendre un risque ? Au moins le risque de la rencontre ? L'organisation, la direction et l'encadrement



de colos constituent des entreprises à risque, des pertes peuvent y être déplorées, des gains attribués, en fonction d'aléas repérés par Dheilly (2012). Comme le dit Tronto (2009, 2012), le risque ou le *care* ? Deuxième point d'achoppement.

Les démarches qualité conduisent les organisateurs de séjours à écrire et à mettre en avant des chartes qualité, ceci afin de rassurer les familles clientes. Ces chartes reprennent dans la grande majorité des cas les textes réglementaires (taux d'encadrement, hôtellerie, etc.). Elles reprennent ce qui est mesurable, quantifiable, évaluable. Comment vivent ces chartes ? Qui les vérifie ? Soit elles s'appuient sur les normes ISO et l'évaluation externe par des cabinets est la règle, soit elles sont internes et ce sont les organisateurs eux-mêmes qui vérifient. Construire un label « #GCC » dans le cadre d'une politique publique reviendrait à placer le MVJS uniquement en position d'évaluateur externe. Qu'est-ce qui justifierait que le MVJS devienne évaluateur des politiques commerciales des organisateurs cherchant à « satisfaire un client » (Guide de la démarche qualité dans les services à la personne, Agence nationale des services à la personne, p. 43) ? Si on prend un champ proche, le soin, la démarche qualité complète a été mise en place via des procédures de certification. Le référentiel compte plus de 120 critères, la visite de conformité se fait sur une semaine. Tout y est codifié, comme si chaque structure devait être identique et que chaque personne qui rentre dans une structure de soin devait se plier à un fonctionnement préétabli pour elle. Une colonie de vacances doit-elle être normée à ce point ? Le MVJS doit-il devenir certificateur ? Au-delà du sens donné, ses moyens le lui permettent-ils, d'ailleurs ? Dernier point d'achoppement.

Nous voyons donc que la démarche qualité n'est pas neutre. Elle est porteuse de sens. L'utiliser pour essayer de (re)mettre du sens dans les camps et colos et distinguer ce qui relève soit d'une politique publique, soit d'une action commerciale est illusoire,

puisqu'elle porte en elle la pratique commerciale et la recherche de la satisfaction du client.

Pour construire du sens, la démarche d'évaluation ne peut être qu'autre. Nous y reviendrons dans les préconisations.

### 1.1.2. Une profusion de critères peu sélectifs

En plus de la méthode employée qui est à interroger, les critères retenus portaient sur des éléments quantitatifs (durée du séjour) ou exclusifs (agrément JEP, séjours en France puis incluant les DOM-COM) ou qualitatifs (la qualité du projet éducatif et du projet pédagogique). Selon quels indicateurs cette « qualité » des projets a-t-elle été mesurée lors de la sélection des projets déposés ? Les questions restent identiques concernant la proximité des séjours, l'inscription dans un territoire, l'accessibilité financière, la mise en œuvre des mixités ou la limitation d'utilisation de prestataires... Autant d'implicites contenus dans le dispositif qui n'ont pas servi son objectif principal lié au CIEC.

Dans les faits, de nombreux interlocuteurs nous ont indiqué qu'ils avaient vérifié s'ils étaient « dans les critères » sans s'occuper de porter l'objectif général, ce qu'ils pouvaient faire par ailleurs (Vaunières, PEP). D'autres (Aludéo, EEDF, SGDF, certains Centres sociaux...) ont pris un séjour existant et l'ont fait « rentrer » dans les cases de l'appel d'offre. Un séjour est entré dans la logique du dispositif, mais en étant au départ porté par deux logiques externes : le séjour des SGDF vient d'une réflexion sur le développement durable en lien avec la COP21 et, par ailleurs, les SGDF portent un projet de mixité sociale en acte fortement (ré-)affirmé depuis 2012.

Une offre a été strictement construite pour le dispositif #GCC aux vacances de février (Cités d'enfants). Certains ont clairement exprimé le fait que ce dispositif ne fonctionnait pas avec les logiques du temps de l'action, en particulier en direction



des publics fragiles pour lesquels il est nécessaire de commencer dès janvier l'accompagnement sur le budget des colos de l'été (Restos du cœur, centres sociaux qui apparaissent plutôt à partir des vacances de février). Des organisateurs n'ayant pu entrer, faute de temps et de moyens humains, dans le dispositif cet été, nous ont indiqué qu'ils pourront éventuellement y entrer l'été prochain, car ils ne font pas de séjours sur les petites vacances.

Par ailleurs, l'obligation de disposer de l'agrément JEP a exclu une partie des acteurs du champ des colonies de vacances : les villes en premier lieu, mais aussi les associations locales ou de petites tailles n'ayant jamais demandé l'agrément, les associations récentes n'entrant pas dans les critères de l'agrément. Nous avons pu aussi constater une très forte proportion de séjours issus des organisateurs nationaux travaillant avec le Ministère sur cet appel d'offres depuis plusieurs mois, voire plusieurs années (PEP, UNAT, EEDF, UCPA, Ligue, AROEVEN, FOL, SGDF, etc.). Cette sur-représentation peut s'expliquer par une meilleure information, une information préalable à la publication, voire une sollicitation à participer ; mais aussi par la présence, au sein de ces organisateurs, de personnels compétents pour répondre à ce type d'appel d'offre dans une période compliquée pour les organisateurs (avant l'été) et dans un délai très contraint.

## 1.2. Quand l'urgence n'explique pas tout

L'ensemble des personnes enquêtées s'accorde sur un point : la temporalité et l'urgence ont porté préjudice au dispositif quand, au mois de juin, l'ensemble des séjours étaient d'ores et déjà « bouclés », pour reprendre une expression du « terrain ». Malgré cela, les subventions demandées ont majoritairement servi à diminuer le coût du séjour aux familles, donc à en améliorer l'accessibilité financière, plutôt que d'imaginer de nouveaux outils,

embaucher du personnel supplémentaire pour mettre au travail la question des mixités. Au-delà des choix qui appartiennent aux porteurs de projets, ces choix témoignent de difficultés économiques du champ, déjà présentées dans le rapport Ménard (2013), que nous analysons plus avant.

Pour autant, la campagne sur les petites vacances – moins soumise à l’urgence du premier appel – est venue confirmer les premières évaluations des séjours estivaux. Nous n’avons pas eu de création de séjours pour répondre aux enjeux de la mixité sociale (hormis Cités d’enfants) et personne n’a vraiment transformé son séjour à partir des critères proposés (hormis les SGDF pour les légumes de saison). Une association a simplement saisi cette opportunité pour réaliser un projet qu’elle désirait réaliser sans avoir pu le financer jusqu’alors (séjour « Crions ! » de l’association Citrus).

### 1.2.1. Le cas des projets pédagogiques et « l’innovation »

Au croisement des dossiers déposés et plus particulièrement des projets pédagogiques et des visites effectuées durant l’été et les petites vacances, nous avons constaté qu’au moins 80 %<sup>[13]</sup> des séjours retenus fonctionnaient selon le « modèle colonial » mis à jour par Houssaye (1989, 1991). Or, ce modèle reste la principale organisation collective des « colos » depuis les années 1960, mises à part les expérimentations pédagogiques déjà connues et analysées (Houssaye 1995, 2005 ; Bataille 2007, 2010 ; Bocquet 2012). Bien que présentes dans les projets retenus, leurs « innovations » ont, pour certaines, près de 30 ans.

*A fortiori*, l’enquête réalisée par Bonnafont en 1991 pointait déjà ce que nous retrouvons dans le cadre de cette évaluation : des types d’organisation de la vie quotidienne plus ou moins « rigide et immuable », jusqu’à être « totalement souple ». Il est probable que le fonctionnement et le déroulement du séjour soient largement



induits par des contraintes décidées par l'organisateur[14]. En effet, avec le développement conséquent des activités spécialisées encadrées par des prestataires extérieurs, parfois réservées des mois à l'avance dans des zones touristiques, la marge de manœuvre se réduit pour les équipes d'animation. Nous observons la même chose avec la location de places dans des services hôteliers (hébergement, repas) qui ne dépendent pas de la direction du séjour. En aval de l'organisateur, le fonctionnement dit « pédagogique » semble une évidence, ni discutée ni discutable. Allant de soi, cette organisation est aussi celle qui est promue dans les sessions de formation au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation (BAFA) et au Brevet d'Aptitude à la Fonction de Direction (BAFD), à travers la figure indéboulonnable de la « journée-type » (Lebon 2007, Camus 2008). Elle scande les différents moments d'une journée ; « immuablement » si l'on en croit Gardet (2014) et ses recherches historiques, ou encore Houssaye (2009b,c). Nous en retrouvons un autre exemple avec les villages vacances qui se retrouvent en difficulté pour accueillir l'altérité des familles aux pratiques sociales et culturelles divergentes par rapport à l'organisation mise en place (Fabbiano 2014). Précisons ce fonctionnement sempiternel qui, même s'il y a quelques ajustements horaires, voit un enchaînement similaire de moments décrits ci-dessous.

8 h-9 h 30 : Lever et petit déjeuner échelonné.

9 h 30 : Rangement, toilettes.

10 h-12 h : Regroupement et choix des activités. Activités au choix selon le nombre d'animateurs.trices et les groupes d'âge.

12 h 15 : Toilette et lavage des mains.

12 h 30 : Repas collectif.

13 h 30-14 h : Temps libre (ou temps calme).

14 h : Regroupement et choix des activités. Activités.

16 h-16 h 30 : Regroupement et goûter collectif.

16 h 30 : Activités (cette deuxième séquence reste optionnelle selon que le goûter est intégré ou non).

18 h 30 : Douche et temps libre.

19 h 30 : Repas collectif.

20 h 30 : Temps libre.

21 h : Veillée collective.

22 h-22 h 30. Coucher selon les tranches d'âge.

Si elle ne se situe pas au niveau « pédagogique », où a été perçue l'innovation des séjours déposés par les organisateurs mais aussi retenus par la DJEPVA ? Au regard des réponses collectées, les innovations déclarées concernaient moins la « forme » du séjour que son « contenu » (activités spécifiques autour d'activités scientifiques et techniques, d'activités musicales, de soutien scolaire, de « crieur public », caisse à savon, etc.), même si nous avons aussi retrouvé les activités hégémoniques. Par ailleurs, nous reviendrons plus avant sur l'analyse du « modèle colonial » (Houssaye 1989) et ce qu'il implique au regard des mixités, l'objectif central, qui reste ici encore occulté.

C'est en ce sens que nous pouvons affirmer que le dispositif n'a pas permis de développer de « nouvelles pratiques » (innovation) – sachant que la qualité reste une notion relative – ni d'intégrer prioritairement l'enjeu des mixités. Afin de mieux comprendre et d'évaluer les limites inhérentes au dispositif, il est nécessaire de recontextualiser les transformations que vivent les camps et les colos.

## 2. Un monde des « colos » en mutation à recontextualiser

Plus généralement, le croisement des limites du dispositif avec les travaux de recherche menés sur le monde des « camps » et « colos » ces dernières années – réunis dans la revue de littérature –,



nous invite à prendre du recul quant à ce dispositif et à le réinsérer dans des histoires plus longues.

## 2.1. L'évolution des « colos » peu conscientisée

La prise de conscience que le champ est en train de se transformer a nécessité beaucoup de temps (voir tableau ci-dessous). Aujourd'hui, face à la baisse de la fréquentation – cette année 105 000 départs en moins –, mais aussi à l'impact sur l'économie du champ, un manque à gagner de 166 M€ en huit ans, tout le monde comprend bien qu'il se passe quelque chose.

Il existe probablement un tournant entre deux générations : d'une part, celle qui a connu l'après-guerre et l'âge d'or des colos – certainement restée dans une image idyllique et fausse du champ – qu'on retrouve encore dans un certain nombre de conseils d'administration des associations, et d'autre part, une nouvelle génération, arrivée dans le champ à la fin des années 1980 – aujourd'hui âgée d'une cinquantaine d'années –, qui comprend que l'objet se transforme, mais qui n'a pas une vision claire du sens des évolutions.

1995	Les colos des années 1990 sont marquées par une montée des violences avec les jeunes des quartiers populaires ; ce qui entraîne le départ des classes moyennes, via la constitution de stratégies de contournement : achat de toutes les places par les comités d'entreprise ; création d'un secteur marchand avec des offres spécifiques pour clientèle aisée.	Un changement de la population des colos commence à s'opérer à bas bruit. Le phénomène est encore faible.
------	---	---

2000	Des alertes remontent sur la violence dans les colos au niveau ministériel (Bataille & Levitre, 2010, p. 223-224) et dans la littérature sur les colos (Lebailly, 2001).	La connaissance du phénomène est là, mais sa relation avec le modèle dominant des colos est faible.
2002	Un dispositif est mis en place pour permettre l'accueil des jeunes des quartiers populaires dans les sites touristiques : PAJECOT ; en Normandie, un dispositif d'accueil des jeunes des quartiers est institué (Point Accueil Jeunes); il doit permettre aux jeunes de ces quartiers de trouver un encadrement adéquat plutôt professionnel.	La réponse n'inclut pas la prise en compte de la séparation des publics.
2007	Les chiffres de départ en colos ont beaucoup chuté depuis 1995 ; en Haute-Savoie, sur cette période, la moitié des bâtiments accueillant des colos sont fermés.	Les signes de la fin du modèle sont de plus en plus forts.
2010	Rapport de mars 2010, du CREDOC, (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie), indique que depuis 2008 on assiste à « un mouvement d'érosion des taux de départs des catégories populaires ». [15]	Les quartiers populaires sont plus atteints par la crise économique favorisant un moindre départ en colo, renforçant l'entre-soi des publics ayant les moyens de cette forme traditionnelle de départ en vacances.
2011	L'OVLEJ (Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes) confirme la baisse des départs en colos dans les classes populaires.	Les classes populaires partent moins et, en particulier, en colo.



2012	« En simplifiant, on pourrait conclure, au vu des études concordantes publiées par l'OVLEJ, l'association Jeunesse au Plein Air (JPA) et l'UNAT entre 2005 et 2012, que le secteur économique des séjours collectifs de mineurs a répondu à la baisse de fréquentation et de durée des séjours de vacances en accentuant leur spécialisation, au point que ce secteur apparaisse désormais en voie de segmentation » (Ménard, 2013).	La focale accentue l'ombre portée du modèle dominant des colos à travers un discours indiquant le moindre départ des classes moyennes.
2012	L'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air) organise un colloque titré « Quelles colos pour 2020 ? » qui va participer à la prise de conscience de la réalité du champ, et initiant une série de colloques qui visent à trouver des voies pour maintenir les colos.	La communication à propos des colos, dont la vente par Internet, apparaît comme un moyen de conquérir de nouveaux publics, mais cela induit d'en connaître les codes ; les classes populaires ne sont pas concernées.
2013	Le rapport Ménard titre « Les mini-camps tiennent lieu de centres de vacances » (juillet 2013). La Ministre Mme Fourneyron souhaite relancer les colos (novembre 2013).	Une autre forme de colos se développe, mais sans être ni considérée comme colo ni comme un changement du modèle par les tenants de celui-ci. L'État s'empare de la question.
2013-2015	Plusieurs colloques de l'UNAT sur l'avenir des colos et la recherche d'une nouvelle forme adéquate ; la JPA organise une journée d'étude sur la mixité	Le mouvement de réflexion s'accélère et la mixité sociale prend de plus en plus de place, dans un contexte d'écroulement des départs

<p><b>2013-2015</b></p>	<p>sociale ; 2013, les SGDF décide de passer à l'acte et de faire vraiment des camps pour tous ; la Ligue de l'enseignement inscrit dans son projet éducatif la mixité sociale... Les chiffres de 2015 sont très mauvais (une baisse de plus de 100 000 départs), et les projections pour 2016, de 300 000 départs en moins...</p>	
-------------------------	--	--

*Tableau 1 : vers une prise de conscience des principales évolutions du champ*

Cette nouvelle génération est en train de se doter d'outils d'analyse progressivement, pour tenter de comprendre le sens de ces transformations. Les colloques organisés par l'UNAT sont probablement un élément déterminant pour cela. Les travaux développés par l'Observatoire des Vacances des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ) ont permis de voir se dessiner des changements.

Le dispositif #GCC s'inscrit d'une certaine façon dans ce cadre. Basé sur une approche incrémentale, augmenter la qualité des séjours à partir de ce qui existe déjà, celui-ci élide une possibilité de favoriser l'innovation, et donc l'apparition d'un nouveau modèle, qui se fait souvent de façon disruptive, c'est-à-dire en inventant quelque chose de complètement contre-intuitif, en dehors des canons habituels[16].

Prenons le temps d'analyser les évolutions du champ pour mieux comprendre ce qui l'agite et éventuellement repérer des signaux faibles, permettant d'envisager ce que pourraient devenir les camps et les colos.



## 2.2. État des lieux de l'évolution des camps et des colos en chiffres

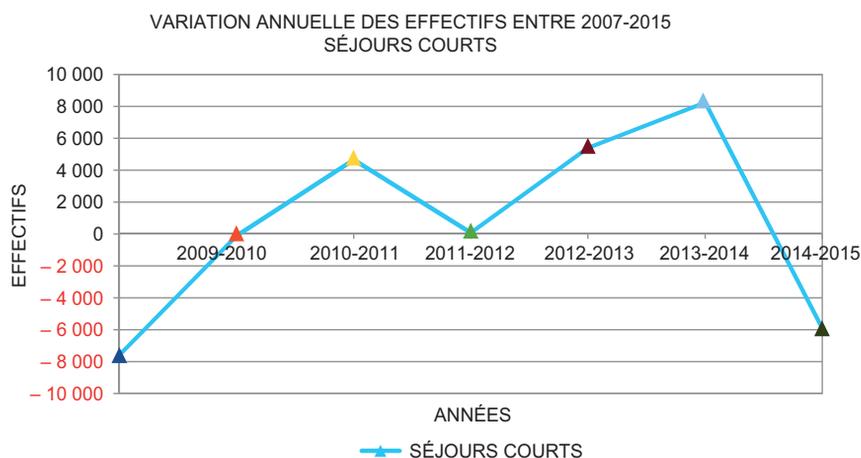
Pour prendre la mesure des transformations du champ, un premier chiffre : 3,3 millions de journées/enfants. C'est la coupe dans les effectifs subie par le champ des camps et des colos entre les années 2007-2008 et 2014-2015. Ce chiffre correspond à la baisse des effectifs pour l'ensemble des colos et des camps. Elle est sensiblement de 30 000 enfants/jeunes par an depuis 1994, soit une érosion lente. Essayons de voir quelles sont les évolutions plus en détail.

VARIATION ANNUELLE	SEJOURS ACCESSOIRES	SEJOURS NON SPECIFIQUES	CUMUL
<b>2008-2009</b>	37 416	3 933	41 349
<b>2009-2010</b>	55 256	- 41 181	14 075
<b>2010-2011</b>	25 531	- 28 062	- 2 531
<b>2011-2012</b>	- 4 389	- 50 237	- 54 626
<b>2012-2013</b>	7 810	- 18 597	- 10 787
<b>2013-2014</b>	499	- 21 152	- 20 653
<b>2014-2015</b>	- 15 638	- 58 299	- 73 937
<b>TOTAL</b>	106 485	- 213 595	- 107 110

Tableau 1. Tableau des effectifs par type de séjours période 2007-2015 [chiffres MEOS-MVJS]

### 2.2.1. Une augmentation des séjours courts et du scoutisme

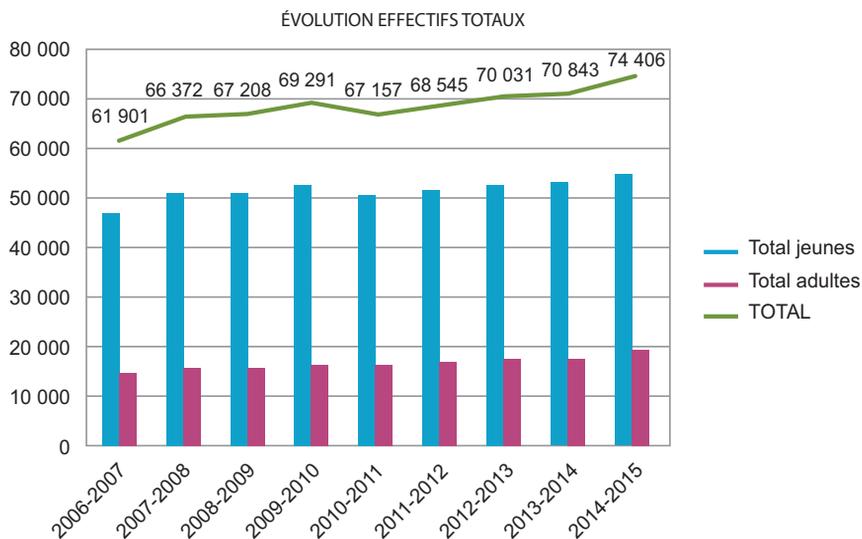
Dans le même temps, sur la période 2007-2014, l'augmentation des effectifs pour les séjours courts, comme les camps de scoutisme, est de 30 %, ce qui dénote la présence d'un phénomène singulier qu'il nous faudra expliquer.



Graphique 1. Variation annuelle des effectifs entre 2007-2015, séjours courts [chiffre MEOS-MVJS]

Les séjours courts sont en partie rattachés au scoutisme. Or, si on prend l'évolution de l'effectif des adhérents des Scouts et Guides De France (SGDF), on remarque une augmentation pratiquement continue depuis 2007. Il existe une baisse subite en 2010. Ce phénomène se retrouve d'ailleurs dans l'ensemble des séjours aussi.

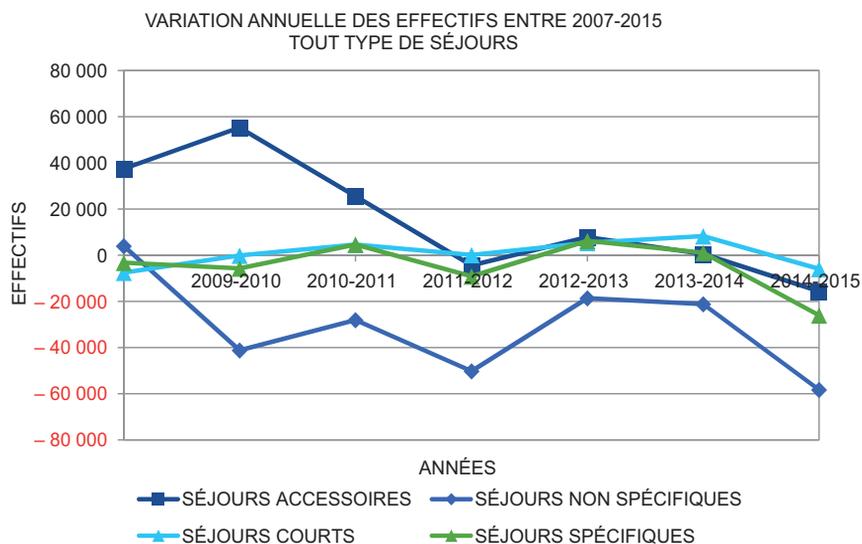




Graphique 2. Chiffres des adhérents des SGDF (source SGDF©)

### 2.2.2. Une évolution générale marquée par les attentats ?

Toutes les formes de séjours, séjours accessoires, spécifiques, courts et non spécifiques, chutent en 2014-2015, (- 105 890 en cumul), ce qui signale un phénomène qui les atteint toutes en même temps (un effet d'un moindre nombre de départs dû aux attentats ?).



Graphique 3. Variation annuelle des effectifs entre 2007-2015, tout type de séjours [chiffre MEOS-MVJS]

VARIATIONS ANNULLES	SÉJOURS ACCESSOIRES	SÉJOURS NON ACCESSOIRES	SÉJOURS COURTS	SÉJOURS SPÉCIFIQUES	CUMUL
2008-2009	37 416	3 933	- 7 590	- 3 203	30 556
2009-2010	55 256	- 41 181	- 116	- 5 664	8 295
2010-2011	25 531	- 28 062	4 661	4 655	6 785
2011-2012	- 4 389	- 50 237	77	- 9 176	- 63 725
2012-2013	7 810	- 18 597	5 401	6 260	874
2013-2014	499	- 21 152	8 241	1 006	- 11 406
2014-2015	- 15 638	- 58 299	- 5 909	- 26 044	- 105 890
<b>TOTAL</b>	<b>106 485</b>	<b>- 213 595</b>	<b>4 765</b>	<b>- 32 166</b>	<b>- 134 511</b>

Tableau 2. Chiffres des variations annuelles des effectifs des séjours accessoires, non spécifiques, courts et spécifiques comparés entre eux, pour la période 2007-2015 [chiffres MEOS-MVJS]

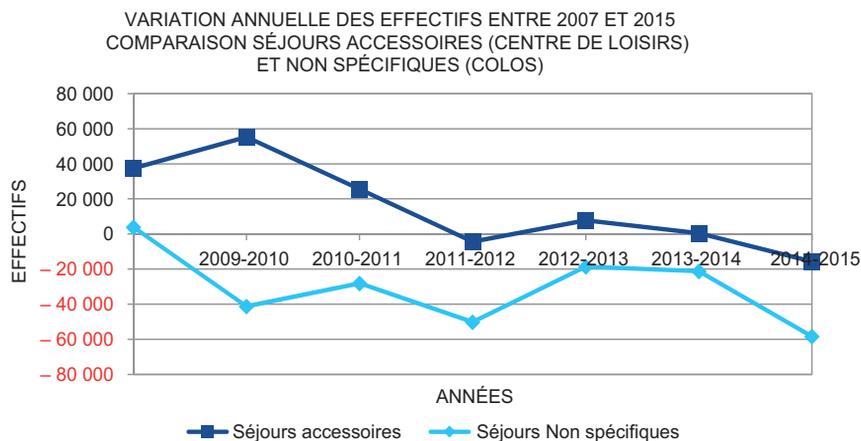


Mais les évolutions ne sont pas exactement de même nature, selon le segment considéré. Les séjours non-spécifiques, c'est-à-dire en gros la colo classique, sont marqués par une baisse des effectifs pratiquement depuis l'année 2007. La hausse du nombre de séjours accessoires s'amenuise depuis 2008, avant de se muer en baisse en 2015. Les séjours courts (figure infra) ont tendance à augmenter, excepté en 2011, où ils diminuent. Enfin, les séjours spécifiques oscillent entre faible augmentation et faible baisse.

### 2.2.3. Évolution comparée accueil de loisirs – séjours

On attribue une partie de la perte des colos à la montée en puissance des centres de loisirs (Accueils de loisirs et Accueils de jeunes : ALAJ). En fait, les séjours accessoires des ALAJ suivent les mêmes évolutions du point de vue de la variation des effectifs que les colos (séjours non-spécifiques). Cela est vrai sauf entre les années 2008-2009 et 2010-2011.

L'augmentation sur l'ensemble de la période se fait de moins en moins importante en ALAJ et les effectifs des séjours accessoires tangentent la barre des 400 000 départs. L'accroissement du nombre d'accueils de loisirs ou de jeunes se fait de façon beaucoup plus lente que dans le monde des camps et colos, qui peuvent varier plus brutalement. Un nombre relativement constant d'accueils (l'augmentation est de plus en plus faible) ne peut produire qu'un nombre à peu près identique de séjours accessoires.

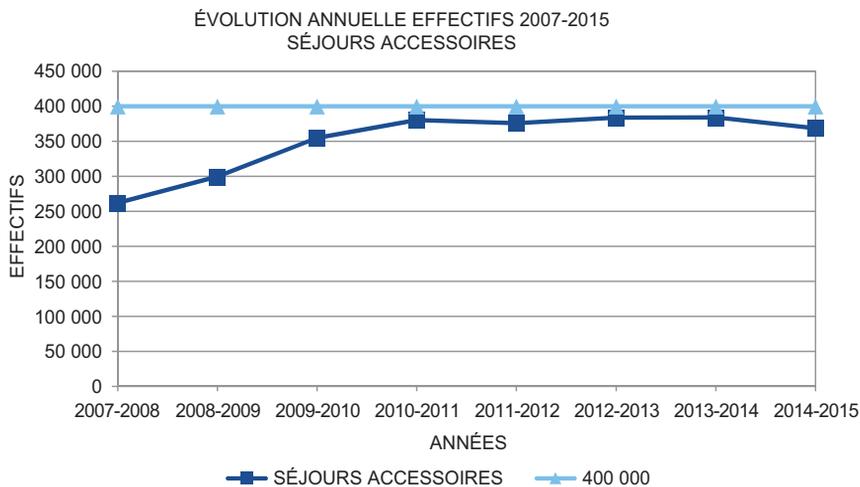


Graphique 4. Variation annuelle des effectifs entre 2007-2015, comparaison séjours accessoires (centre de loisirs) et non spécifiques (colos) [chiffre MEOS-MVJS]

VARIATION ANNUELLE	SEJOURS ACCESSOIRES	SEJOURS NON SPÉCIFIQUES	CUMUL
<b>2008-2009</b>	37 416	3 933	41 349
<b>2009-2010</b>	55 256	- 41 181	14 075
<b>2010-2011</b>	25 531	- 28 062	- 2 531
<b>2011-2012</b>	- 4 389	- 50 237	- 54 626
<b>2012-2013</b>	7 810	- 18 597	- 10 787
<b>2013-2014</b>	499	- 21 152	- 20 653
<b>2014-2015</b>	- 15 638	- 58 299	- 73 937
<b>TOTAL</b>	106 485	- 213 595	- 107 110

Tableau 3. Chiffres des variations annuelles des effectifs des séjours accessoires comparés avec ceux des séjours non spécifiques, pour la période 2007-2015 [chiffres MEOS-MVJS]

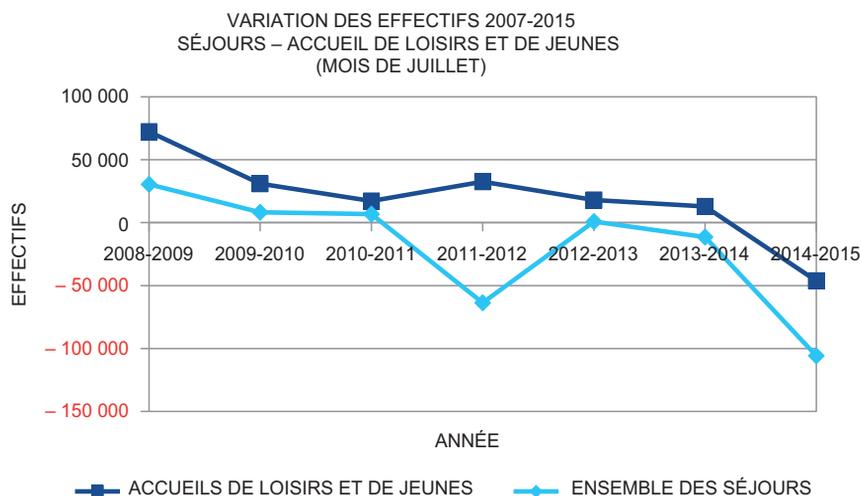




Graphique 5. Évolution annuelle 2007-2015, séjours accessoires [chiffre MEOS-MVJS]

#### 2.2.4. Quels sont les facteurs qui impactent les séjours ?

Les différentes courbes montrent une baisse des effectifs soit en 2010, soit en 2011. Nous avons donc mis en relation les deux séries d'une façon différente : d'un côté, l'ensemble des colos, de l'autre les accueils de loisirs et de jeunes. Il apparaît clairement une évolution à la baisse depuis 2008-2009, début de la crise financière. Il existe cependant un changement brutal entre 2010-2011 et 2011-2012, qui est peut-être d'une autre nature. La comparaison des courbes colos et accueils de loisirs pour ces années-là montre une sorte de relation inversée : alors que les effectifs colos baissent fortement, ceux des accueils de loisirs augmentent. La baisse du nombre de départ en colo paraît avoir été compensée pour l'année 2011 par la progression des inscriptions en accueils de loisirs.



Graphique 6. Variation annuelle des effectifs entre 2007-2015, séjours – accueils de loisirs et de jeunes (mois de juillet) [chiffre MEOS-MVJS]

EFFECTIFS	ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL DE JEUNES	VARIATION ANNUELLE	SÉJOURS NON SPÉCIFIQUES	VARIATION ANNUELLE	COMPARAISON DES VARIATIONS ALAJ – COLOS
2007-2008	1 086 998	0	1 176 611,0	0,0	0,0
2008-2009	1 159 337	72 339	1 180 544,0	3 933,0	– 68 406,0
2009-2010	1 190 378	31 041	1 139 363,0	– 41 181,0	– 10 140,0
2010-2011	1 207 569	17 191	1 111 301,0	– 28 062,0	– 10 871,0
2011-2012	1 240 084	32 515	1 061 064,0	– 50 237,0	– 17 722,0
2012-2013	1 258 068	17 984	1 042 467,0	– 18 597,0	– 613,0
2013-2014	1 271 021	12 953	1 021 315,0	– 21 152,0	– 8 199,0
2014-2015	1 224 761	– 46 260	963 016,0	– 58 299,0	– 12 039,0
					– 59 584,0
				MOYENNE/ AN	– 9 931

Tableau 4. Chiffres des variations annuelles des effectifs des accueils de loisirs et de jeunes comparés à ceux de l'ensemble des séjours, pour la période 2007-2015 [chiffres MEOS-MVJS]



L'évolution concomitante à la baisse des effectifs, présentée ici sous forme de variation des effectifs chaque année, comparée entre colos et accueils de loisirs, laisse voir que l'ensemble du champ est atteint par un même phénomène depuis l'année 2009-2010. Nous avons réalisé une comparaison avec l'évolution du taux de chômage. La baisse des effectifs, dans les deux cas, est corrélée avec l'augmentation du chômage.

Mais cette corrélation ne rend pas compte de la baisse des effectifs pour l'année 2011-2012, marquée par une baisse pour les séjours hors accueils de loisirs et de jeunes. De plus, si on regarde dans le détail les variations, il apparaît que celles-ci sont différentes en nature, puisque, pour les séjours accessoires, ce sont les effectifs d'enfants qui baissent et non ceux des adolescent.e.s, pour les séjours non spécifiques et courts, les deux sont affectés et, enfin, pour les séjours spécifiques, ce sont les adolescent.e.s qui sont impactés.

Dans le cas des séjours spécifiques, le tremblement de terre au Japon et l'accident nucléaire de Fukushima, mais aussi la grande instabilité dans de nombreux pays, paraissent des explications plausibles, puisque ce sont les départs d'adolescent.e.s à l'étranger qui sont principalement impactés. Nous relevons, en effet, 10 000 départs de moins concernant les séjours spécifiques liés à des déplacements à l'étranger. Est-ce que d'autres segments ont aussi été impactés quant à leurs départs à l'étranger ?

Le tableau ci-dessous montre que la baisse des départs d'adolescent.e.s à l'étranger (- 13 696) entre pour une part non négligeable dans la baisse des effectifs entre les années 2010-2011 et 2011-2012 (avec une baisse de - 68 576 tous séjours confondus), de l'ordre de 20 %. La baisse des voyages à l'étranger a donc eu un impact singulier sur l'évolution des effectifs cette année là.

TYPE DE SÉJOURS	SÉJOURS À L'ÉTRANGER	AUTRES SÉJOURS
SÉJOURS SPÉCIFIQUES	- 10 599	- 133
SÉJOURS NON-SPÉCIFIQUES	- 3 271	- 19 927
SÉJOURS COURTS	- 30	+ 954
SÉJOURS ACCESSOIRES	+ 144	+ 3 856
<b>TOTAL</b>	<b>- 13 696</b>	<b>- 15 250</b>

Tableau 2 : Variation des effectifs d'adolescents entre les années 2010-2011 et 2011-2012 (chiffre MVJS).

Quels sont les autres chiffres marquants pouvant expliquer la baisse départs en colos en 2011-2012 ? La baisse est très forte concernant les enfants des séjours accessoires : - **8 400**, alors que toutes les autres années connaissent une croissance des effectifs pour cette catégorie, certes de moins en moins importante. Enfin, la baisse est aussi très forte en séjours non spécifiques, chez les enfants (- **27 039**) et chez les adolescent.e.s (- **23 198**).

La crise financière a eu un impact sur les comités d'entreprise. D'après les informations fournies par la MEOS, le nombre d'organisateur est resté stable entre 2008 et 2011, mais, entre 2010 et 2011, 2 000 organisateurs ont été remplacés par 2 000 autres[17]. Les comités d'entreprise représentent, en 2010-2011, 1938 séjours non spécifiques. Il existe alors une centaine de comités d'entreprise. En 2012-2013, les chiffres ont légèrement varié[18]. On n'a alors plus que 76 comités d'entreprise. Ils ne représentent plus que 1686 séjours (baisse de 272) et 63 409 mineurs, soit une moyenne de 37,6 mineurs par séjour. On aurait donc une baisse entre les années 2010-2011 et 2012-2013 de **10 230** mineurs environ.



Pour les associations, on passe de 30 011 séjours non spécifiques en 2010-2011 à 27 734 en 2012-2013, pour 905 037 mineurs soit une moyenne de 32,6 mineurs. On aurait donc une baisse ici de **73 978** mineurs environ. Les sociétés commerciales n'ont pas compensé ces pertes puisque le nombre de leurs séjours passe de 4705 à 4761 (+ 56) sur la même période. Avec 169 267 mineurs pour 4761 séjours, on obtient une moyenne de 35,5 mineurs par séjour, et donc pour 56 séjours de plus sur cette période avec ce nombre moyen, l'augmentation ne représente que **2 000** mineurs de plus.

Du côté des collectivités territoriales, on passe de 7124 à 7 367, soit une augmentation sensible de plus 243 séjours[19]. Avec 170 364 mineurs pour 7 367 séjours, on obtient ici une moyenne de 23 mineurs par séjour, soit donc **5 600** mineurs en plus.

Reprenons ces éléments, en dehors des éléments conjoncturels, comme l'état du monde sur les séjours à l'étranger :

- **Les comités d'entreprise font moins de colos depuis la crise ;**
- **Les collectivités en font davantage ;**
- **Mais ce sont surtout les associations qui voient le nombre de leurs séjours diminuer fortement, probablement en lien avec une moindre demande des comités d'entreprise.**

Que dire des perspectives pour l'année à venir ? Nous savons que les premiers retours sur les vacances d'octobre, de décembre et de février s'annoncent « mauvais » selon les organisateurs ; soit de l'ordre de 15 à 25 %[20] de départs en moins, après un été 2015 marqué par une forte baisse de la fréquentation. Mais, à la lumière de ces données, ce qui apparaît surtout est le renforcement de ces évolutions. Les comités d'entreprise s'engagent beaucoup moins sur les colos et, changement de fond, les villes s'en retirent également. Cette fois pas de compensation possible. La chute risque donc d'être brutale. Reportons la baisse

sur les effectifs actuels en prenant un chiffre moyen de 20 % : ce serait alors une baisse de 327 700 enfants ou jeunes[21]. Ceci est déjà considérable, mais, si on applique ce ratio au nombre de journées/enfants[22], on obtient une baisse de 2,6 millions de journées/enfants, **soit une baisse pour l'ensemble du champ de 134 M€, (à raison d'un prix moyen de séjour de 300 €), presque autant que durant les sept dernières années. En cumulant ainsi les baisses de la fréquentation, on peut projeter une perte de 300 M€ pour les organisateurs sur la période 2007-16.**

Ceci représente donc un écroulement du champ, avec à la clé de nombreuses fermetures de colos à prévoir et donc aussi d'associations.

### 2.3. Perspectives historiques

Il existe des cycles d'évolution des colos. En effet, les raisons du départ et les objectifs de l'accueil d'enfants et de jeunes en camps ou colos évoluent au cours du temps et en fonction des grandes périodes économiques marquées par les crises financières (Bataille et Levitre, 2010). Nous sommes probablement à l'un de ces tournants après la crise de 2008 et, peut-être, au cœur d'une mutation plus générale des pratiques de loisirs et de vacances au sein desquelles s'inscrivent les séjours de vacances.

Une synthèse de l'histoire des colos depuis les années 1960 peut nous aider à mieux comprendre les évolutions du champ et la période contemporaine. Si plusieurs d'entre elles sont passées inaperçues, d'autres sont venues changer la logique du départ. Toutes sont difficiles à admettre...

Le maximum de départs est atteint lors des colos d'été, pour les enfants, en 1965[23]. Depuis cette date, des transformations se sont produites sans qu'on en réalise jusqu'alors toute la portée.



Si on connaît bien l'histoire des colonies de vacances avant la seconde guerre mondiale (Rey-Herme, Houssaye et Lee Downs), on connaît moins bien les organisateur.trice.s de l'après-guerre, au moment du fort développement des colonies de vacances. Jean Houssaye a bien donné des informations sur les évolutions pédagogiques pour le Finistère (Bataille et Levitre pour la Haute-Savoie), cela laisse un vide sur le profil des organisateur.trice.s, le coût des séjours, les aides financières... au niveau national. De même, on ignore quand les organismes fondateurs des colos ont disparu et s'il y a eu une ou deux générations entre les fondateurs et ceux qui organisent les colos aujourd'hui.

Nous sommes donc obligés, pour comprendre les différents mécanismes, de continuer les monographies, comme celle réalisée ici pour les Alpes-Maritimes, et d'analyser non pas un ensemble composite mais les différentes sous-parties que l'on peut dégager : les colos issues des écoles (issues des écoles avant la Ligue de l'enseignement, l'OCCE, les PEP...) ; les colos issues des mouvements catholiques (écoles privées, orphelinats, patronages dont les Cœurs-Vaillants) ; les colos issues des entreprises (avant les comités d'entreprise, elles-mêmes avant les associations accueillant les enfants des comités d'entreprise) ; les colos issues de la société civile (comme les anciens combattants...) ; les colos sociales ; les colos sanitaires, les colonies issues de partis politiques (comme l'union des Vaillants et Vaillantes)...

Il est d'ailleurs difficile, voire impossible, de « peser » le poids de chacune des sous-parties (exceptées les analyses locales, à l'échelon d'un département).

Parmi les colonies qui se sont développées fortement dans l'après-guerre et qui ont commencé à disparaître dans les années 60 (certaines ont quand même résisté jusque dans les années 90), il y a les colonies de vacances issues de patronages (principalement catholiques). Le curé de la paroisse a développé des activités de loisirs les jeudis et dimanches. À partir de 1929, certains se sont regroupés dans le mouvement Cœurs-Vaillants. Naturellement ces activités de patronage ne fonctionnaient pas l'été. Mais, très vite, les patronages vont développer un séjour de colonie de vacances, suivi logique des activités à l'année. On repère facilement ces colonies : peu d'enfants (de 20 à 60), ne fonctionnent qu'un mois et qui sont le plus souvent dirigées par un prêtre.

Ces colonies vont rencontrer diverses difficultés dans les années 60 : la formation des cadres (avec un organisme de formation, l'UFCV, qui se laïcise), la perte de cadres (avec une diminution du nombre de vocations et donc moins de séminaristes), des relations tendues entre milieu populaire et Église catholique (notamment avec les prêtres ouvriers)... Enfin, le point décisif sera la réglementation des centres aérés et la création des centres aérés municipaux qui suit logiquement. Les locaux catholiques ne sont pas adaptés, le personnel n'est pas suffisamment nombreux, n'est pas qualifié... Les contraintes vont amener les prêtres à supprimer les patronages (pour maintenir le catéchisme, naturellement prioritaire). Les années 60 voient aussi le recul net du journal Cœurs-Vaillants, signe annonciateur du déclin. L'Église étant souvent propriétaire des colonies (quand ce n'est pas le curé qui est propriétaire en son nom), elle va tenter de maintenir ces colos qui vont s'éteindre progressivement, ayant beaucoup moins de contact avec des enfants. À titre d'exemple, le diocèse de Nice est propriétaire actuellement de nombreuses colonies pour la plupart fermées (et en vente). Cela peut paraître dérisoire, mais les colonies catholiques regroupaient plusieurs centaines de milliers d'enfants. Dans les Alpes-Maritimes, il y en avait plus de 50 dans les années 60, il en reste une seule aujourd'hui (et encore si les enfants sont bien maralpains, le lieu du séjour de vacances se situe dans les Alpes de Haute-Provence).

*Encadré : Monographie des Alpes-Maritimes*

Du côté de la construction des bâtiments, on observe un pic en 1965 pour le département du Finistère (Houssaye, 1991) et 1975 pour la Haute-Savoie (Bataille et Levitre, 2010). Depuis, on assiste progressivement à leur fermeture. Dès la fin des années 1970, une commission est mise en place par le Ministère Jeunesse et Sports pour réfléchir à la rentabilité des équipements. L'activité devient un paramètre pour remplir les séjours dès les années 1980. Une concurrence se met en place entre les offres. À partir des années 1990, les préoccupations managériales prennent une place toujours plus importante. Du côté des équipements, une série de normes s'impose dont l'emblématique méthode HACCP. Ces normes entraînent des travaux dans les cuisines, tout comme



le plan d'accessibilité des bâtiments, le renforcement des normes de sécurité incendie (installation de détecteurs de fumée et de centrale de sécurité, installation de portes coupe-feu). Ceci augmente l'impératif de remplir les séjours. Une fuite en avant se met en place vers une logique hôtelière : les labels, les démarches qualité, l'apparition de normes ISO, en sont les stigmates. Mais sommes-nous toujours face à des colos ? Où est le sens ? Pourquoi part-on ? Lorsque les conditions économiques deviennent difficiles, s'il faut trancher, on sait où il faut mettre l'argent... et, si le sens n'est pas présent, ce n'est plus dans les colos.

Un autre changement s'est produit. Il concerne l'apparition de nouveaux segments au cours du temps. L'arrivée des colos maternelles et des colos pour les adolescents (reconnues par l'arrêté de novembre 1963), puis les colos sur les petites vacances et les séjours à l'étranger... Comptabilisés dans la masse des départs, ces séjours ont masqué l'effondrement des départs d'été pour les 6-12 ans depuis 1965. Du coup, ce n'est qu'en 1995 que la chute des effectifs commence à être discutée.

Sans prise de conscience des transformations déjà à l'œuvre depuis plus de cinquante ans, il est difficile de penser le présent. Ceci nous indique en creux que la transformation du champ risque d'être brutale avec le rejet des pratiques actuelles et le passage à autre chose en un temps court. Le rôle de l'État pourrait être important dans un tel contexte en favorisant l'accompagnement de la transition.

## 2.4. De nouvelles formes de séjours hors des « radars »

« Des associations de quartiers partent sous les critères de Jeunesse et Sports car ils ne veulent pas répondre à leur paperasse : moins de cinq nuits, ou bien en détournant des séjours sportifs pour en

faire de vraies colos » ; « les services de la DDCS n’ont qu’une réponse : la réglementation. À la politique de la ville, on ne peut pas en rester à cette réponse ». Voilà un témoignage que nous avons recueilli auprès d’une personne en charge de la politique de la ville d’une commune du 93.

Ces exemples de « séjours hors des radars » résonnent avec les analyses de Hughes (1996) dans un court texte consacré aux « institutions bâtarde ». Hughes voit dans les institutions des organisations légitimes qui répondent et satisfont « légitimement » les besoins humains, mais aussi établissent ce qu’il est légitime de désirer, c’est-à-dire impliquant une dimension morale. La définition est large mais... il se trouve que les institutions ne répondront ni toujours ni en totalité aux désirs humains. Alors les personnes trouveront d’autres endroits où les satisfaire. Ainsi, certains protestent contre la conception hégémonique d’une religion et créent d’autres conceptions et pratiques du culte. Certains protestent contre l’École et sa « pédagogie traditionnelle » ou laïque et s’échinent à concevoir de nouvelles pratiques pédagogiques « alternatives » ou « confessionnelles si on revient au développement des patronages catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle comme aux mouvements pédagogiques – dont l’Éducation nouvelle – du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Dernièrement, les travaux de Étienne Recht[24] montrent le renouveau des mouvements confessionnels (catholiques et musulmans) dans le monde du loisir organisé, tant pour les adultes (bals populaires par exemple) que pour les enfants et les jeunes. En interrogeant la dimension économique et morale des activités de loisirs proposées à destination des milieux populaires, il observe le retour de camps et de séjours – avec des troupes scoutes – à des tarifs défiant toute concurrence municipale (ou déléguée à des associations) par l’emploi de bénévoles. Dans le même sens, il existe une catégorie de séjours peu mis en avant qui



consiste à emmener des jeunes dans le pays de leur « origine ». Les « colos d'originaires » étudiées par Belkacem (2016) visent à faire vivre l'expérience du pays de naissance de leurs parents (ou grands-parents) à des jeunes métropolitains. Entre le séjour dit « de rupture » et le séjour ordinaire, le séjour d'originaires a existé sous une autre variante en métropole lorsque les enfants des personnes ayant vécu l'exode rural étaient envoyés pendant l'été à la campagne dans la famille.

Par ailleurs, on peut lire l'intégration des séjours OFAJ comme « séjour spécifique » par l'arrêté du 3 novembre 2015 comme l'institutionnalisation, mais aussi la reconnaissance comme « séjour de vacances » légitime, d'une pratique déjà ancienne. De la même façon, combien de « séjours de vacances en famille » sont réalisés ? Combien sont déclarés ? Traces des premières formes de séjours en placement familial (Lee Downs 2009), nous avons peu de visibilité sur l'étendue de ce type de pratiques de séjours singuliers, évoqués dans le numéro 144 du *Journal de l'Animation* (2013).

Autrement dit, il s'agit d'éviter les œillères que créent les catégories officielles et les définitions réglementaires et, de ce fait, n'apparaissent pas toujours dans les statistiques. De nombreuses innovations sont présentes dans la sphère des séjours Ville-Vie-Vacances, comme le montrent les évaluations réalisées[25]. Progressivement, les séjours sanitaires disparaissent pour devenir soit des séjours de vacances adaptées, soit des transferts de services hospitaliers ; ils quittent donc la catégorie officielle de colonies de vacances ou de centres de vacances. Pourtant ils permettent le départ en séjour d'enfants en situation de handicap ou ayant une pathologie chronique, ils accueillent des enfants que les séjours de vacances déclarés comme tels n'accueillent pas. N'étant pas déclaré dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs, l'encadrement est assuré par des bénévoles (souvent

des professionnels volontaires convaincus par l'importance de ce type de séjour).

L'ensemble de ces éléments nous invite à ne pas penser l'avenir des colos et camps sous l'unique forme actuelle, au risque de se retrouver à penser une évolution pour ceux qui en sont déjà et en oubliant les autres. Les formes de séjours sont multiples, quand allons-nous les penser d'abord comme des départs en vacances, pourrions-nous dire ? Peut-être devons-nous aller un peu plus loin avec Houssaye (1995) qui pose le « vivre ensemble » comme possible but des colos, permettant de se démarquer ainsi et de la famille et de l'école, centrées sur d'autres perspectives. Nous essayons ici de concevoir une étape supplémentaire : construisons des séjours s'ouvrant à tous les enfants ou tous les jeunes, quelles que soient leurs singularités. Il s'agit de penser la fin d'un cycle et la transformation d'un champ.

## 2.5. Fin d'un cycle et transformation du champ

Il nous semble que le déplacement du centre de gravité du champ vers une logique de marché, de vente, de produit... se trouve au centre du problème. Un certain nombre de conséquences sont directement reliées à cet état des choses.

L'offre s'appauvrit. On arrive aujourd'hui à vendre avec facilité des séjours où l'enjeu est de faire le tour des parcs d'attraction... L'enfant est devenu un consommateur comme un autre. Déjà, certains s'intéressent aux offres – qui existent ailleurs – de séjours où les enfants apprennent à créer leur entreprise, quand d'autres ne parient que sur des séjours utiles : apprendre le permis en colo ou bien faire des révisions pour la rentrée... Si on ressent le besoin de rentabiliser ces vacances qui coûtent cher, quelles valeurs propose-t-on ? Les temps de vacances existent-ils toujours réellement, puisqu'on « bosse » pendant ceux-ci ?



La nécessité de faire rupture est partagée par de plus en plus d'acteurs du champ, mais qui va se démarquer de l'entrisme commercial dans les colos, si c'est l'orientation à prendre pour ne pas mourir demain et fermer ? Quelques illusions persistent à propos d'Internet et de sa capacité à vendre le bon produit. Mais à qui ? Qui est prêt à confier son enfant sans connaître physiquement les adultes qui vont encadrer le séjour ?

En réalité, les entreprises qui s'investissent dans ce champ, et qui tirent l'offre vers une logique commerciale, utilisent les avantages liés à l'histoire du champ : les tarifs SNCF avantageux qui datent du Front Populaire (1936) ; les indemnités versées aux jeunes animateurs.trices, inscrites dans la loi dès les années 1960 ; les bons de la Caisse d'Allocation Familiale ; les aides des comités d'entreprise...

L'objet colo n'est pas un produit, il est une réponse, avec du sens, à un état de la société ; il tient parce qu'il est porté par des acteurs et actrices qui y croient et y consacrent du temps, de l'énergie, ce qui permet de diminuer les coûts de façon substantielle.

Est-ce que l'approche du dispositif #GCC répond à ces enjeux ? L'évaluation aurait tendance à montrer le contraire. Nous y reviendrons. En prenant une logique de critères à remplir, le Ministère emploie une logique similaire. Quelles pourraient être alors les évolutions du dispositif permettant de répondre à ces enjeux ? Nous pensons que l'inscription du questionnement dans le CIEC, c'est-à-dire dans l'après attentats de janvier 2015, est un signe fort. Les attentats de novembre 2015 puis ceux que nous venons de voir en Belgique en ce mois de mars 2016, nous font conclure à la même chose : nous devons faire société ! Nous devons fabriquer notre société comme un espace commun et nous devons nous en occuper. Les colos et les camps sont certainement un des espaces singuliers, et ils sont peu nombreux, où, par les rencontres qui s'y opèrent, de la société se fabrique. Cela rappelle les colos à

leur dimension d'aventures humaines, faites de frottements qui en font l'essence.

## Notes

11. Dossier de presse du CIEC du 6 mars 2015.

12. Un critère obligatoire du dispositif #GCC limite la durée des séjours : « Durée des séjours : pas de séjours courts, pas de séjours accessoires ou "mini-séjours" (minimum de 7 jours) ».

13. L'estimation est certainement plus importante, de l'ordre de 90 %, mais tous les dossiers ne comportaient pas le projet pédagogique.

14. Évolution que l'on peut rattacher à des raisons économiques avec le coût engendré par la gestion directe d'un bâti, son entretien et son personnel (comme l'avait déjà montré le Rapport Ménard 2013).

15. Selon l'enquête du CREDOC n° 262 de 2011a0 sur « 2009 : Avec la crise, recherche de vacances économes se développe ».

16. L'apparition d'un secteur commercial dans le monde des colos n'est en rien innovant. Elle est récurrente dans l'histoire des colos depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette pratique se fait toujours en récupérant un segment rentable, non pas en créant de nouvelles formes seulement mais en jouant sur les contenus.

17. STAT – Info Novembre 2012

18. STAT – Info Novembre 2012

19. L'abandon des colos par certaines villes depuis les dernières élections municipales de 2014 et la réforme dite des « rythmes scolaires » appliquée en 2013-2014 auront donc un impact de grande ampleur sur les effectifs de 2015-2016.

20. Chiffres de l'UNAT.

21. Les effectifs de 2014-2015 tous séjours confondus : 1 638 600 enfants et jeunes.



22. Le nombre de journées/enfants en 2014-2015 : 2.688.303 journées/enfants.

23. Précisons que les colos en 1965 concernent les 6-14 ans. Lorsqu'on indique que le chiffre maximum de départs est atteint cette année-là, ce sont les colos d'été correspondant à cette tranche d'âge-là. Lorsque les tranches d'âge des colos évolueront pour devenir les 6-12 ans, le chiffre ne repassera jamais au-dessus de celui de 1965.

24. Il est notamment intervenu au GRREP le 18 janvier 2016.

25. Voir en particulier l'évaluation nationale de Kirsbaum (1999).



# La mixité des publics comme perspective

---

## Chapitre 2

Puisque l'innovation n'est finalement pas au rendez-vous, que les critères se révèlent très vagues et non pris comme base pour d'éventuels changements des pratiques, il reste à s'intéresser à la mixité sociale ou aux mixités.

Sans reprendre l'exhaustivité de nos propos présentés dans notre synthèse de l'état de la littérature, la « mixité sociale »[26] – et dans une moindre mesure, les autres mixités – et le « vivre ensemble » sont déjà un questionnement récurrent depuis les années 1990, dont on trouve les traces dans les publications de la Jeunesse au Plein Air (n° 323-324, 347, 348, 363, 368), ou l'enquête consécutive de Bonnafont (1992), le colloque organisé à l'INJEP en 1999 et d'autres journées d'études en 2003 (La mixité sociale : d'une ambition à sa réalisation en centres de vacances et de loisirs) et, dernièrement, le 19 mai 2015 (Mixités sociale, culturelle et territoriale : enjeu républicain, ambition des colos et des centres de loisirs), organisées par la JPA[27]. On pourrait facilement constater une répétition devenue rhétorique de cet objectif régulièrement rappelé face au développement d'offres dites « consuméristes », auxquelles participent, bon gré mal gré, les associations historiques.

Rappelons que le dispositif #GenerationCampColo est financé dans le cadre du Comité Interministériel Égalité et Citoyenneté (CIEC). Ce comité pose que les attentats de janvier 2015 nous imposent de repenser notre façon de faire société et, en particulier, de remédier aux fractures au sein du corps social. Même si l'historique du dispositif, que nous commencerons par rappeler, n'est pas inscrit dans cette perspective, il ne faut pas oublier que le déclenchement du dispositif part de l'attribution de moyens et d'un cadre politique via le CIEC. Il est donc clair que cette genèse constitue un élément déterminant pour la compréhension du dispositif et, donc, de notre recherche évaluative. D'autant plus que, nous le verrons, peu d'expérimentateurs se sont souciés de cet objectif et que nos rapports avec l'administration se sont cristallisés sur ce point.

# 1. L'historique du dispositif

Nous avons recueilli différentes versions, selon les interlocuteurs avec qui nous nous sommes entretenus. Nous proposons donc une re-construction à partir des éléments parfois contradictoires en notre possession.

On peut choisir plusieurs temporalités selon ce que l'on veut démontrer. Il n'en reste pas moins que des questions traversent le champ depuis les années 2000 sous l'angle de la fin des colos. Ainsi, le livre de Jean Houssaye en 2005 pose le problème de la fermeture de nombreuses colos et de la perte, ainsi, d'un patrimoine physique mais aussi pédagogique. De là, il se met en recherche d'un moyen de protéger l'un ou l'autre. Il rencontre, dans ce cadre, des personnes qui s'engagent dans un projet européen portant sur l'architecture et le patrimoine des colos. Le phénomène n'est pas que français, mais se joue au niveau européen[28].

Une étude se met en place au sein d'un dispositif européen Culture2000, réunissant des architectes, sociologues, historiens... En France, une analyse du patrimoine des colos en Haute-Savoie (Bataille & Levitre 2010) permet de se rendre compte de la chute brutale du nombre d'équipements ouverts entre 1990 et 2005 : – 133. Mais, surtout, il n'y a plus d'ouverture de colo depuis 1998. Ceci est une information cruciale : le nombre de colos est fonction du renouvellement des équipements. Le pessimisme est alors fort de notre côté.

En 2011-2012, nous réalisons une mission d'étude pour la ville de Saint-Ouen portant sur l'avenir des colos. Nous découvrons, dans les colos, un patrimoine commun aux habitants de la ville. L'ensemble des élus a été animateur.trice.s puis directeur.trice.s de colos. Des valeurs sont partagées entre eux-elles. La colo apparaît potentiellement comme un moyen de fabriquer l'habitant de la ville.



Ces résultats sont présentés au premier colloque de l'UNAT en novembre 2012 intitulé : « Quelles colos pour 2020 ? ». Voilà ce que nous y disions : il existe deux visions des colos, une qui consiste à les considérer comme un produit comme un autre, et une autre, elles ont une utilité sociale. Et nous ajoutions : « Ces deux visions sont purement incompatibles entre elles. Nous avons chacun à arbitrer pour que collectivement on puisse désigner la colo que nous souhaitons à échéance de dix ans. » À la suite de ce colloque, deux choses se sont produites : une journée d'étude par la Jeunesse au plein air « Colos et centres de loisirs : quelles missions d'intérêt général et/ou d'utilité sociale des colos », et le rapport Ménard qui est publié en juillet 2013. Au niveau de l'État, l'ensemble se traduit par l'idée de créer un label pour l'été 2014, portée par la ministre Valérie Fourneyron. S'appuyant sur le rapport Ménard comme le confirme les acteurs du champ, elle pose : « À partir des ressources et des préconisations, visant à faire évoluer le secteur, à le conforter dans ses missions, je vous annonce aujourd'hui que j'ai décidé d'ouvrir un grand chantier sur les colonies de demain. Synonyme de mixité, notamment sociale, de proximité, de soutenabilité, de durabilité » (Colloque de l'UNAT de 2013). Un groupe de travail est créé « en mars 2014 » (Responsable JPA), pour construire les critères qui seraient à la base du label des nouvelles colos avec les fédérations d'éducation populaire. « Le modèle est très clairement inspiré par le scoutisme » (Responsable des SGDF). Ensuite, pas grand-chose ne s'est passé jusqu'au printemps 2015, d'après l'ensemble de nos interlocuteurs : le « groupe de travail est réactivé en 2015 » (conseiller du ministre). Quel est le changement ? Un financement est sur la table : « c'est une opportunité » (id.) qui provient du Comité Interministériel Égalité Citoyenneté (CIEC).

À partir de là, pour les raisons évoquées lors de la création d'un groupe de travail préalable, le dispositif #GenerationCampColo qui émerge est pris en charge par la DJEPVA. Pourtant, au départ, il s'agit d'un dispositif qui pouvait être porté aussi bien

par les services de la Jeunesse et des Sports (DJEPVA) que, ceux de la Ville avec le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Depuis, une sorte de hiatus originel habite le dispositif : au lieu de s'articuler à la parole politique forte du CIEC, il sert d'outil pour les acteurs du champ, services de l'État compris, à la sauvegarde d'un champ malmené.

## 2. La conscientisation de l'absence de mixités

Nous revenons ici sur l'insuccès du dispositif au regard de son objectif central porté par le CIEC.

### 2.1. Du point de vue des chiffres

À partir de l'analyse chiffrée des dossiers déposés et sélectionnés au regard des publics visés, on constate la faible mixité déclarée des séjours retenus. En prenant en compte les quartiers en politique de la ville, les milieux ruraux enclavés et les enfants ou jeunes porteurs de handicap, il apparaît que **moins de la moitié (44 sur 95) des séjours retenus respectent ce critère obligatoire**. Parmi ces 44, six séjours prennent en compte les trois éléments, 11 en prennent deux, et 27 un seul. Comme pour la « qualité » et l'innovation, là encore nous pouvons interroger la sélection des dossiers lorsque ces informations sont indiquées. En effet, pour partie certains organisateurs n'avaient pas connaissance des caractéristiques de leur public accueilli, quand d'autres ont explicitement des visées sur la composition du groupe et des connaissances précises sur les enfants et les jeunes accueillis.

Au regard des conditions de mise en œuvre du dispositif #GCC, nous avons comparé les séjours estivaux avec les séjours



se déroulant sur les petites vacances pour lesquelles le dossier de candidature a été refondu. Qui plus est, après l'urgence rapportée par les organisateurs du premier appel à projets, le deuxième appel avait donné plus de temps pour préparer des séjours spécifiques pour le dispositif #GCC. Concernant les mixités, les chiffres recueillis ne montrent aucune incidence. Parmi les 42 séjours des petites vacances, 24 ne remplissaient aucun critère, 11 en remplissait un seul et 7 en remplissaient deux ou trois.

Il ne s'agit pas d'extrapoler à partir de chiffres déclaratifs, mais ces résultats corroborent les analyses précédentes concernant la qualité et l'innovation. Par ailleurs, les entretiens menés avec les organisateurs viennent confirmer cette lacune.

## 2.2. Le point de vue des organisateurs

Poursuivons par une première question basique : est-ce que les organisateurs de séjours établissent une réelle mixité des publics ? Les réponses sont contrastées et multiples. Certains s'y refusent, quand la plupart énonce cet enjeu comme essentiel. Quelques-uns peuvent annoncer des pratiques. Peu sont en mesure de démontrer qu'ils le font vraiment ni même de préciser les types de relations qui s'établissent entre les individus mélangés au fil du temps.

« La mixité sociale c'est du pipeau. La majorité des parents des classes aisées ne veulent pas que leurs enfants se mélangent avec des adolescents des quartiers populaires. C'est un reflet de la société. Regardez ce qu'il se passe dans les écoles ou les clubs sportifs », constate Cédric Javault, fondateur du Groupe Destination découverte filiale Telligo (38 M€ de chiffre d'affaires)[29].

« En fait, on ne faisait pas réellement de la mixité avant » dit le directeur de Cités d'enfants face à l'expérience de mise en relation durant 8 jours de quatre groupes d'enfants âgés de 7 à 12 ans,

provenant de quatre territoires différents, lors des vacances de février 2016 dans #GCC. Ce dernier s'est d'ailleurs montré partant pour expérimenter un outil initialement construit par Moreno (1934, 1951) et proposé par l'équipe d'évaluation[30], le sociogramme, qui permet ici d'objectiver les relations au sein de la colo mêlant les enfants de ces quatre groupes distincts au départ. Cet outil consiste à demander de manière formelle et à un instant T aux enfants « qui sont [leurs] bons copains/copines dans la colo ? ». Répété plusieurs fois, il permet alors de repérer une dynamique relationnelle au sein du groupe nouvellement formé, complétant les observations réalisées par l'équipe. Sensible à cette problématique, le directeur explique que cet outil, qu'il connaissait mais n'avait jamais utilisé en colo, lui a permis d'observer avec méthode ce qui aurait pu lui échapper. La question relative aux copains/copines de chacun dans la colo a ici été posée individuellement lors du premier jour, puis au troisième et enfin au septième. On peut ainsi observer que les 21 enfants de la colo ont produit 76 marques d'amitié au premier jour, 121 au troisième et 162 au septième, soit 86 de plus qu'au premier jour. Deux exemples le frappant particulièrement, d'abord celui d'enfants initialement exclus de leur propre groupe d'origine, allant très rapidement vers les enfants des autres groupes. Et un autre, où il s'est montré surpris que le garçon le plus âgé et la fille la plus jeune de la colo se soient désignés l'un et l'autre comme bons amis, avançant chacun le même argument : le moment où ils ont fait ensemble « le guide » à une visiteuse de la structure (membre de l'équipe d'évaluation) ce qui les a rapprochés. Dans cette colo, être « guide », c'est assumer l'un des nombreux « métiers » dans une organisation pensée par les enfants, accompagnés d'adultes et habituellement réunis sur place avant le séjour. Aussi, le directeur de Cités d'enfants se questionne : « Se mélange-t-on plus qu'ailleurs ? », s'interrogeant à la fois sur l'impact que peuvent avoir certaines méthodes et certains choix de répartition des enfants



au sein de la colo et sur les outils qui permettraient d'approcher une analyse fine de la rencontre dans les séjours qu'il dirige.

Les centres municipaux d'une ville picarde ont contribué à tester nos outils d'observation, en complément des séjours inclus dans le dispositif. Cette commune a organisé chaque semaine en juillet puis en août 2015, et cela durant 5 semaines consécutives, l'accueil dans une ferme de trois groupes d'enfants correspondant à un centre différent, accompagnés chacun d'un animateur. Deux types d'outils, visant à accompagner la réflexion des équipes sur la dynamique du groupe induite par le mélange de plusieurs groupes, ont été testés afin de vérifier leur pertinence. Les premiers éléments d'observation ont été partagés directement sur place auprès de l'équipe durant le séjour. Le travail s'est poursuivi et la dynamique de groupe a été reconstruite avec, en appui, des enquêtes relationnelles (sociogrammes, premier outil) corrélées aux auto-descriptions (Kuhn et McPartland 1954) des enfants (deuxième outil). L'observation du mélange entre enfants et entre groupes a ici pu se faire en direct, via le sociogramme – en appui des observations réalisées par l'équipe, confirmées, nuancées ou contestées – et a induit la formulation en équipe de stratégies, notamment au regard d'enfants relativement isolés ou rejetés, d'enfants n'appréciant pas certains amis de leurs amis, de sœurs qui se placent en concurrence ou encore d'enfants qui se disputent une forme de leadership. Si l'analyse du système relationnel n'est pas nécessairement perçue finement au cours du séjour, il peut nécessiter un moment de recul ou après coup, à partir d'un outillage, pour devenir apparent. Ceci peut révéler un hiatus entre l'énoncé d'une intention de mixité sociale et une pratique effective vérifiée.

Autre outil, même constat : « Le travail sur les cartes sensibles, réalisé dans l'évaluation du #GCC, nous a fait beaucoup réfléchir sur notre pédagogie après le séjour » ; si bien que la mixité des publics est devenu un projet de recherche-action pour deux ans

(Maison de Courcelles). La matérialité de la mixité sociale doit être mesurée, semblent dire ces deux exemples.

Au début des années 2000, la mairie de Toulouse a pris conscience que tous les jeunes n'étaient pas représentés dans les séjours organisés par la Ville, que c'était les jeunes issus de classes moyennes inférieures et défavorisées qui partaient, aspect mesuré par les quotients familiaux. Ils ont remédié à cela depuis. Mais lors de l'entretien avec la direction des services, il est apparu qu'elle ignore si les jeunes, toutes classes sociales confondues, se rencontrent dans leurs séjours et si elles se mélangent...

La Ligue de l'enseignement vient de mettre en valeur dans son projet éducatif la mixité sociale. Nous ne savons pas comment cela va se traduire dans les faits. En 2012, les Scouts et Guides de France ont posé en assemblée générale la perspective d'un accueil de tout le monde. En 2013, à nouveau face à cet objectif, des voix se sont élevées pour dire, « il faut y aller maintenant ! ». « C'est pas le but de ces séjours. L'objectif c'est de faire connaître les éclés et d'accueillir plus de jeunes, des jeunes qui ne viennent pas jusqu'à présent ». Cette affirmation corrobore d'ailleurs le discours de Saâd Zian, Délégué Général des Éclaireuses et Éclaireurs de France au sujet des mixités : « Nous avons là un chantier qui nous attend. Nous ne connaissons pas toutes les pratiques de chaque troupe, certains le font sûrement déjà, mais cette perspective est importante pour nous ».

« Si on arrive à mélanger les publics c'est parce qu'on s'en occupe depuis longtemps. C'est la sixième fois qu'on vient » (Animateur du Centre social Léo Lagrange).

« Les Foyers Ruraux ont une tradition d'implantation locale. C'est dans ce cadre que les séjours se fabriquent et les publics se mélangent » (Responsable national).



« Le dispositif “*séjour réussi*” permet à des enfants de l’Aide Sociale à l’Enfance et d’autres en situation de handicap de partir en colo. En particulier grâce à la présence de ces enfants dans les centres de loisirs qui eux-mêmes organisent ensuite des séjours » (CEPJ, DDCS Calvados).

« Depuis le début à Vaunières, il y a l’idée de mélanger les groupes et de faire en sorte que les jeunes fassent des choses ensemble ; ce sont les chantiers » (Directrice, association Village des jeunes). Ils pensent qu’ils en font mais sont bien en peine de dire précisément par où ça passe. Ils auraient besoin de temps pour se poser, écrire, et mettre en lumière leur expertise.

Certains acteurs du champ ont pris conscience des évolutions qu’ils devraient entreprendre pour approcher une mixité des publics grâce à des outils d’observation, d’autres ont réalisé qu’ils devraient se pencher sérieusement sur leurs pratiques ; d’autres encore ont mis, dans leur orientation, l’objectif de la mixité sociale pour réaliser ensuite qu’ils devaient désormais passer aux actes. Parmi ces derniers, certains s’y sont engagés. D’autres, enfin, admettent qu’ils ne se sont pas vraiment questionnés, mais que cela leur paraît être un axe de travail important et qu’ils doivent s’y employer.

### **3. Les enjeux des mixités et de la séparation des groupes sociaux, monographie toulousaine**

On oublie souvent que les colonies de vacances se sont construites, dès leurs origines, sur une sélection des enfants de 6 à 14 ans, au départ, puis des jeunes[31]. Les raisons étaient multiples. On sélectionnait pour des raisons médicales, mais aussi morales,

car certains enfants étaient considérés comme de mauvaise influence, et enfin économiques, par exemple en privilégiant les familles indigentes. La sélection, donc la séparation des publics, étant à la base des colos, comment concevoir la mise en relation, en mixité des différents jeunes sélectionnés ?

Qu'est-ce que la mixité ? La mixité désigne la coprésence de catégories considérées comme différentes, habituellement séparées et distinguées selon une échelle de valeur, soit hiérarchisées. La mixité est à la fois un processus à l'issue instable et un outil en faveur de l'égalité. Rappelons cependant que la mixité, quoiqu'elle désigne être en coprésence n'entraîne pas automatiquement l'égalité ou la disparition des inégalités.

Qu'il s'agisse de sexe, de genre, de couleur de peau, d'ethnie, de culture, de territoire d'habitation, etc., la société est fortement segmentée. Cette segmentation repose sur des inégalités entre les populations que l'on distingue : inégalités du point de vue des ressources matérielles, financières, culturelles, économiques, sociales (réseaux) dont elles disposent et auxquelles elles peuvent plus ou moins avoir accès. De plus, cette situation d'inégalités, relative à la manière dont sont réparties les richesses matérielles et symboliques, entraîne, de fait, une asymétrie des rapports sociaux entre ces populations : avec des dominant.e.s et des dominé.e.s.

En conséquence, si ce sont les inégalités qui structurent la division des groupes sociaux, et donc qui entravent les mixités, n'est-ce pas l'égalité qui pourrait y remédier ? Autrement dit, la réduction effective des inégalités n'est-elle pas le seul moyen de favoriser les mixités ? Plus les écarts de ressources et la possibilité d'accès aux divers champs de la société sont grands entre les groupes sociaux, moins le processus de mixité pourra s'épanouir.

Prôner la ou les mixités constitue un vœu pieux en l'absence de réduction des inégalités. Nous rappelons donc que la ou



les mixités, comme l'innovation, relèvent d'un projet sociétal, d'un horizon, d'une aspiration susceptible d'être portée par un projet politique. Réduire les inégalités, en revanche, constitue bel et bien un champ d'action pouvant définir une politique dont les effets, et non des moindres, résident dans la cohésion sociale et la pacification des rapports sociaux, la réduction des violences. Les mixités constituent un effet concomitant d'une telle politique. Les organisateurs associatifs de séjours de vacances, comme les collectivités territoriales ou différents services internes à une municipalité, peuvent contribuer à une telle politique, par exemple en coopérant, y compris avec des partenaires tels que la CAF ou l'UNAT, ce que certains font déjà. Il est notable que les entretiens réalisés dans le cadre de la monographie toulousaine révèlent l'absence d'organisation de séjours de vacances intégrant les publics des accueils jeunes situés en politique de la Ville et les jeunes des colos organisés par la Ville :

« Ils ne sont pas du tout fermés, mais le lien ne se fait pas du tout naturellement (...) Moi, j'aimerais que les jeunes avec lesquels on bosse aux accueils jeunes partent en séjour avec Enfance et loisirs [séjours organisés par la Ville]. En dehors des projets qui pour moi sont des préalables, c'est comment on fait pour les préparer, pour que ça soit une bonne expérience ? »  
(Directeur du service prévention de la Ville, oct. 2015).

D'une part, il s'agit d'une question importante car, de la même façon, pour les jeunes en situation de handicap, vivre des expériences de mixité sociale mal préparées peut s'avérer tout à fait destructeur pour les jeunes et vecteur de conflits importants au cours des séjours. D'autre part, cet extrait d'entretien illustre le fait que le cadre organisationnel des services municipaux participe à la séparation des jeunes, à leur division et donc à l'absence de mixité. D'ailleurs, il est notable que, jusqu'en 2008, les accueils jeunes étaient rattachés à la direction de l'animation socioculturelle.

Au changement de majorité, les accueils de jeunes ont été inscrits dans une approche beaucoup plus socio-éducative que de loisir, sur la compétence Ville « prévention de la délinquance », avec notamment des éducateurs.trices intégré.e.s aux équipes d'animation en place (Bacou & Lapeyre 2011, Bacou & Raibaud 2011). Il va s'en dire que cette nouvelle organisation participe d'une stigmatisation des jeunes résidant sur les territoires politiques de la Ville et fréquentant les accueils de jeunes qui s'y trouvent.

Exceptée la mixité filles-garçons pour les séjours de la Ville, les mixités au sein de groupes de jeunes ne constituent aucunement l'objectif des séjours de vacances, ni des accueils de jeunes situés en territoires définis politique de la Ville qui organisent des mini-séjours. Pourtant, l'enfermement des jeunes sur leurs territoires est aussi inquiétant que leur absence de confiance en leurs capacités d'en sortir et de s'adapter à d'autres environnements :

« Bien souvent, ils sont persuadés qu'ils ne savent rien faire. Notre objectif est d'aller faire des plantations de pommiers dans un verger, voilà, pour les mettre au boulot, pour travailler la question de la régularité, pour leur faire découvrir des compétences, des savoir-faire, etc. Nos objectifs, ils sont là » (Directeur du service prévention de la Ville, oct. 2015).

Ainsi, le directeur du service prévention de la Ville nous fait part de leurs objectifs à très court terme, qui ont tendance à occulter les objectifs à plus long terme comme la mixité :

« Mais l'objectif c'est bien qu'ils aient accès à une offre de loisir, lambda banalisée, ordinaire, dans laquelle, d'une part, ils doivent pouvoir s'éclater, au même titre que n'importe qui, dans laquelle ils vont pouvoir rencontrer d'autres cadres, d'autre jeunes (...) L'ambition qu'il faut qu'on garde, c'est celle que je pense on a plus trop, c'est bien celle-là. Aujourd'hui, ces jeunes, ils sont incapables de se retrouver,



de prendre une place dans... J'en ai parlé avec les collègues d'enfance et loisirs (autre service municipal). Il y a quand même des alertes autour de ça, et puis, c'est un peu le serpent qui se mord la queue. On est stigmatisé parce que le public qu'on accueille n'est pas suffisamment mixte, et du coup, il fait fuir le public qui pourrait apporter la mixité. C'est vraiment des sujets compliqués, c'est vraiment des sujets très compliqués (...) » (Directeur du service prévention de la Ville, oct. 2015).

Alors comment favoriser les mixités ? Selon le directeur du service prévention de la Ville :

« On a plusieurs associations bien souvent issues des mouvements d'éducation populaire sur les quartiers politique de la Ville. Soit elles y sont toujours affiliées, soit elles ne le sont plus. Mais, de toute façon, ce sont les jeunes [et non leur famille comme ailleurs] qui choisissent avec qui ils vont travailler ou pas, c'est ce qui leur plaira. Parce qu'on n'est pas en concurrence, mais, aujourd'hui, je vais oser parler d'instances : mais les instances de coordination, c'est pour moi ce qui fait le plus défaut aujourd'hui, au-delà des moyens. Si on se pose la question de la jeunesse sur les territoires prioritaires, je ne veux pas dire qu'il y a trop d'acteurs. Il n'y en a pas assez, mais il y en a quand même beaucoup. Et aujourd'hui, le seul, je disais souvent le seul, à avoir le lien entre ce que font les uns et les autres, c'est le jeune » (oct. 2015).

De notre point de vue, des instances de coordination pourraient en effet permettre d'ouvrir une brèche dans la segmentation des jeunes, telle qu'elle s'opère au niveau du territoire, lequel, bien entendu, s'organise en fonction des politiques nationales et européennes qui déterminent le cadre. Toutefois, elles participeraient au maintien de la séparation des jeunes selon leur classe sociale d'appartenance, leur lieu de résidence et n'annihilerait

nullement la stigmatisation des jeunes fréquentant les structures de loisirs, perçus comme des délinquants.

Ce premier exemple commence à pointer un certain nombre d'éléments qui structurent concrètement la mixité et la séparation des groupes sociaux. En premier, on perçoit que les jeunes des quartiers sont conçus comme un public, public des politiques publiques, et, donc, qui aura un type de personnel pour s'en occuper, des budgets particuliers, des activités de référence, une façon de les considérer. Lorsqu'il s'agit de mélanger ces jeunes avec d'autres jeunes, alors la rigidité des cadres empêche, au sens de faire obstacle, la création de formes hybrides d'accueil, mélange de jeunes, mais aussi de professionnels et de pratiques. Nous verrons dans la suite combien cet exemple est paradigmatique et peut nous servir de modélisation.

## 4. Des segmentations occultées à rassembler

Reprenant ce que nous venons de poser, avant la mixité, il faut penser à l'existence de parties séparées, d'individus considérés comme des publics spécifiques. Nous regarderons de ce point de vue un certain nombre de cas en focalisant sur les obstacles rencontrés par ces groupes, en considérant la singularité dans laquelle ces derniers sont ici pris, vus, considérés et enfermés[32].

### 4.1. Lors de la fabrication du séjour

En premier lieu, nous prendrons comme focale la fabrication des séjours. L'objectif est ici de comprendre, à partir des exemples et des situations rencontrées pendant l'évaluation, comment



des publics sont constitués, c'est-à-dire comment les individus sont considérés comme membres d'un groupe singulier avant d'être pris en compte comme personnes en tant que telles.

#### 4.1.1. Mixité des publics en situation de handicap

La position à l'égard du handicap semble être « on accueille tout le monde donc pas de refus d'enfants ou de jeunes » (cité par UFCV, SGDF) mais on ne voit pas de démarche pro-active en vue d'intégrer ces enfants dans le séjour. Il va de même pour les EEDF. Si l'on prend l'exemple d'un.e jeune en situation de handicap effectuant un séjour de vacances classique, avec d'autres jeunes sans handicap, l'immerger dans un environnement peu ou pas familier, sous la responsabilité d'une équipe non préparée à l'accueillir, autour de projets pensés en dehors de ses potentialités, risque d'avoir un effet particulièrement destructeur et contre-productif en matière d'inclusion. Cela est par exemple ce qu'il s'est produit dans un séjour EEDF, au sein duquel une jeune fille en situation d'autisme s'est retrouvée du jour au lendemain en perte totale de repères, à devoir dormir pour la première fois sous tente auprès d'autres jeunes qu'elle ne connaissait pas. Résultat : elle a hurlé toute la nuit, empêchant l'entourage de dormir, et l'incapacité de l'équipe à la rassurer a décidé le directeur à contacter la famille qui est venue la chercher, mettant fin à cette tentative d'inclusion bien intentionnée mais ô combien maladroite. Par conséquent, si le fait d'énoncer qu'on organise un séjour ouvert aux jeunes en situation de handicap est insuffisant, c'est que cette information doit être soutenue par deux dynamiques. Non seulement il est nécessaire d'être pro-actif afin de « capter » ce public qui a intériorisé depuis si longtemps son exclusion, mais cela implique aussi de construire le séjour avec cet objectif. C'est-à-dire qu'il convient de (co-)construire et/ou d'offrir un projet et une organisation adéquats qui soient portés par une équipe en capacité

de réaliser l'accueil et l'inclusion de tous et toutes les jeunes dans un groupe hétérogène. Devrait-elle être professionnelle ?

Chez les SGDF, la trisomie et l'autisme sont pris en charge depuis longtemps. Ils étaient présents lors du grand rassemblement de Strasbourg à l'été 2015. Une troupe pour les jeunes sourds existe aux EEDF depuis les années 1960. Cette expérience a permis de fixer des recommandations pour l'ensemble du mouvement, comme de permettre l'accueil de plusieurs jeunes sourds en même temps pour qu'ils puissent communiquer entre eux et ne se sentent pas identifiés comme « l'handicapé » du camp. À Cité d'enfants, le bouche à oreille amène des parents d'enfants autistes à les inscrire en confiance. La maison de Courcelles embauche des animateur.trices porteurs de handicaps. L'association picarde SATED est, elle, une association de familles qui agit auprès d'enfants en situation de troubles du spectre autistique – très différents les uns des autres – et de leur famille. Les bénévoles y entreprennent des actions durant toute l'année, auprès d'une centaine de familles. Les actions menées au fil de l'année incluent des séjours et des week-ends, souvent encadrés par deux fois plus d'adultes que d'enfants (principe du un adulte pour un enfant au minimum). On observe de manière plus surprenante des « journées familles » pour lesquelles toute la famille est invitée à participer et durant lesquelles une activité est proposée. Chaque enfant aux troubles du spectre autistique et sa famille bénéficient de l'accompagnement de la part d'un bénévole. Sur le même principe, des « journées grands-parents » sont organisées et « des échanges et des réflexions autour de l'autisme peuvent y être proposées. » Ces dernières actions reflètent l'ambition de l'association d'envisager la situation globale des enfants, et aussi celle d'instaurer un dialogue avec la famille dans des contextes de loisir. « Les demandes sont de plus en plus nombreuses de la part des familles », relate la présidente de l'association, détaillant que les offres de loisirs adaptés à ces enfants sont à la fois peu



nombreuses et coûteuses. Enfin, l'association agit en partenariat avec deux mairies, afin de travailler l'accueil d'enfants en situation d'autisme au sein des accueils municipaux, notamment en leur proposant un animateur à embaucher, accompagnant l'accueil de l'enfant dans le groupe. Cette dernière action s'est réalisée car des centres révélaient leur difficulté à accueillir certains enfants présentant un ou des handicaps, même si la loi du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) les oblige à le faire. La présidente de l'association Soutenir l'autisme et les troubles envahissants du développement (SATED) a le sentiment que « cette loi est davantage façonnée pour le handicap physique que pour le handicap mental, faute de moyens humains mis en place. » « Certaines familles ont également pu témoigner de leur crainte lorsque leur enfant est accompagné par un animateur n'ayant pas de connaissance dans l'autisme. L'animateur SATED permet un accompagnement adapté à l'enfant et peut sensibiliser et informer les équipes dans les centres de loisirs. »

#### 4.1.2. Mixités et Ville-Vie-Vacances

La segmentation du groupe des jeunes de quartiers résulte, de fait, des modalités de création des séjours[33], à moins d'une stratégie pour mélanger les publics[34]. Il reste néanmoins que l'enjeu de la prise en compte des publics éloignés des séjours est complexe. Dans certains cas, les jeunes en question demandent à être approchés et cela demande du temps[35]. Mais, là encore, ils partent en séjour de transfert le plus souvent encadrés par des éducateurs sans rencontrer d'autres jeunes. Autre cas, des associations de quartiers disent partir avec des jeunes sous les bornes fixées par le MVJS, pour éviter les obligations réglementaires à remplir en termes d'encadrement et de diplômes. Par ce biais, des jeunes de quartiers partent finalement en séjour et sortent des quartiers.

Autre situation encore, des clubs ne créent pas de séjours mais des stages qui sont en réalité des séjours. L'objectif, là aussi, consiste à contourner les logiques normatives de Jeunesse et Sports. On voit donc qu'il y a des mondes qui se côtoient sans se fréquenter. Concernant ces deux derniers cas, l'information est arrivée jusqu'à la personne responsable de la politique de la Ville qui souhaitait entrer dans une réflexion sur la réalité des départs, afin de permettre le mélange des publics. Elle note que les services de Jeunesse et Sports sont sur des normes très rigides, alors que l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité (ACSÉ) prend en compte le fait que, malgré tout, des jeunes ne restent pas tout l'été dans les quartiers. Elle a donc tout à fait connaissance de l'existence de ces contournements à la réglementation. Ne serions-nous pas arrivés à un point de rupture entre les normes Jeunesse et Sports et l'enjeu de faire partir un maximum de jeunes ou d'enfants en vacances ? La question doit être posée.

La situation se dégrade du point de vue des occasions offertes de mélange des publics au niveau local. De nombreuses villes ferment leurs centres[36], qui étaient autrefois des lieux de brassage des populations venant des différents quartiers de ces villes, dans une volonté non ségrégative. « Plus assez de moyens » est l'argument le plus récurrent. On peut le décliner en trois aspects différents mais cumulatifs : 1°) la réforme des rythmes scolaires a imposé des dépenses supplémentaires pour les villes ; les baisses de dotation de l'État sont importantes dans le contexte d'austérité ; les budgets ne permettent pas de couvrir ces dépenses supplémentaires ; 2°) les coûts de remise aux normes des équipements avec une augmentation des exigences de qualité sur un patrimoine vieillissant massivement, construit durant la période des années 1960-1980 ; 3°) l'impact de la crise sur les ménages (augmentation du taux de chômage et des personnes vivant avec le RSA) se traduit par un nombre moindre de départs. Tout ceci aboutit à une impasse qui se



manifeste par l'arrêt des départs en colos dans de nombreuses villes de l'Île-de-France, notamment pour l'année à venir ; par des dépôts de bilan annoncés de certaines associations qui voient leur budget amputé de la part des demandes des villes et se trouvent fragilisées. Mais cela se traduit également par d'autres phénomènes tels que la fermeture des équipements de proximité comme les centres sociaux ou les MJC durant l'été 2015, par manque de moyens (cas de Melun).

Nous nous retrouvons donc peu ou prou comme dans les années 1980, avec des jeunes et des enfants « enfermés » dans les quartiers et des risques d'explosions estivales à venir. À l'époque, après des rodéos de voitures dans plusieurs villes (Villeurbanne, Vaux-en-Velin, Vénissieux), il avait fallu prévoir dans l'urgence des départs hors des quartiers : les fameuses Opération Prévention Été (OPE). Le dispositif avait progressivement évolué pour devenir une offre sur l'ensemble des périodes de vacances au cours des années 1990. Puis, dans les années 2010, après le constat d'un enfermement dans une catégorisation des publics, un retour au droit commun fut prononcé. L'objectif était de faire en sorte que les pratiques habituelles, dites de droit commun, accueillent les jeunes des quartiers comme les autres jeunes.

L'exemple du scoutisme est intéressant de ce point de vue : passage des camps OPE à un accueil pour tous, puis à une logique d'inclusion dans tous les camps pour tous les jeunes. Trois cas de figure à l'heure actuelle se présentent dans cette fédération : la troupe déjà mixte d'avec les quartiers populaires, de fait ; la troupe non-mixte mais qui ne souhaite pas l'être ; la troupe qui cherche à le devenir.

Premier cas, dans un éco-quartier de la région lyonnaise, on y trouve une logique de mixité par l'offre d'habitat présente et mise en place, les parents décident de créer une troupe scoutie : elle est à l'image du quartier, mixte.

**Focus :** Notons deux évolutions de la société française. En premier la question de la mixité des publics dans la ville commence à se concrétiser sur quelques sites, apparaît alors un impact positif sur l'organisation de séjours mixtes entre population des quartiers centraux ou plus aisés et quartiers périphériques ou populaires ; l'autre évolution concerne le milieu rural longtemps perçu comme un espace agricole. Or, depuis une dizaine d'année, le nombre d'agriculteurs a proportionnellement fortement régressé. Aujourd'hui, en milieu rural, on trouve beaucoup d'autres catégories d'habitants. Là aussi, des séjours proposés par exemple par les Foyers Ruraux, les scoutismes ou les MRJC, de fait recrutent un public mixte.

**Focus :** Les organisateurs qui fabriquent des séjours mixtes, Foyers Ruraux, MRJC, centres sociaux, MJC, accueils de jeunes, sont souvent implantés localement et ils travaillent sur la durée, à l'année, la préparation des séjours et la rencontre entre des publics venant de milieux différents. Cependant les mêmes catégories d'organisateur ne le font pas toujours ; la proximité n'est pas une garantie suffisante pour fabriquer de la mixité des publics.

Retour au scoutisme, deuxième cas, l'inclusion de nouveaux publics dans des troupes très mono-composées est plus difficile si cela ne part pas de faits précis – éloignement des individus objectivement séparés par des frontières physiques ou manque de moyens de transport facilement utilisables par exemple. Mais cela n'est pas la seule cause. Parfois, derrière la difficulté à se rencontrer, d'autres représentations viennent se glisser. Nous avons eu le cas d'une famille faisant plusieurs dizaines de kilomètres pour emmener ses enfants dans une troupe « mieux » pour elle. Parfois, des troupes ne veulent pas s'ouvrir et se conçoivent comme un groupe privilégié, représentant un type de scoutisme élitiste à maintenir. Troisième cas, des troupes font remonter leur désir de s'engager pour l'inclusion et un processus d'accompagnement se met en place pour les y aider. Notons qu'une grande partie des troupes de ce segment cherchent à se mettre en conformité



avec les perspectives développées depuis l'assemblée générale de 2012 : « un scoutisme ouvert à tous ».

### 4.1.3. Mixité de genre : filles, garçons et intersexes en camps et colos

Plus largement, les derniers travaux concernant les loisirs des enfants et des jeunes ne peuvent être dorénavant ignorés depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence (Octobre 2011, Ayral & Raibaud 2014). Les problèmes budgétaires évoqués précédemment ont de nombreuses conséquences...

Ainsi, on constate que l'offre de loisirs subventionnés s'adresse en moyenne à deux fois plus de garçons que de filles, toutes activités confondues, ce qui permet de dépasser le simple constat d'une inégalité des pratiques pour interroger les collectivités par le biais du *gender budgeting*. Dans le détail, on observe que les pratiques non mixtes (les plus nombreuses dans les clubs sportifs, mais aussi parmi les activités culturelles pratiquées à partir de l'adolescence) renforcent ces inégalités : trois fois plus de pratiques non mixtes masculines (foot, rugby, rock) que de pratiques non mixtes féminines (gym, danse). Mais le phénomène le plus saillant de l'étude est le décrochage massif des filles à partir de l'entrée en sixième (Davisse 2006, p. 289 ; Maruéjols 2011) : elles désertent alors les centres d'animation, les maisons de quartiers, ne viennent plus aux séjours de vacances organisés par les municipalités et disparaissent peu à peu des équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes. Ce n'est pas le cas des garçons, à qui des moyens financiers plus importants sont consacrés. Une étude réalisée en 2011 montrait, par exemple, qu'en ce qui concerne les activités sportives, le budget alloué à chaque licencié masculin est deux fois plus important que celui alloué à chaque licenciée féminine (Bacou 2014). Or cette priorité ainsi donnée à la pratique masculine par la

politique sportive de la commune n'est pas sans effet sur l'évolution de la pratique féminine. Elle engendre une inégalité d'accès aux loisirs selon le sexe. Ainsi, en huit ans, la baisse des subventions en direction des activités féminines s'accompagne d'une baisse des effectifs féminins ; tandis qu'à l'inverse, la hausse des subventions bénéficiant aux activités masculines s'accompagne d'une hausse de leurs effectifs (*ibid.* ; 2012). Les entretiens menés avec les élu.es et les responsables de services municipaux montrent le souci de « canaliser la violence des jeunes dans des activités positives », sans préciser quel est le sexe des jeunes incriminés, tellement la réponse semble évidente. L'hypersocialisation des garçons entre eux, dans les espaces publics, par le sport et les cultures urbaines, produit l'effet inverse de celui escompté, valorisant les conduites viriles et leurs avatars, le sexisme et l'homophobie, observés de façon récurrente dans les activités des jeunes garçons (Guillemet et Masson 2008). Autre exemple, Houadec (2010) a recensé, sur 40 opérations menées à Toulouse lors de l'été 2009 dans le cadre de la politique de la Ville : 15 tournois de foot, 5 tournois de foot en salle, 8 tournois de beach-soccer, 8 randonnées en VTT, 4 ateliers percussions... Cependant, chaque fois qu'une proposition de loisir identifiée comme féminine ou mixte est proposée (danse, théâtre), elle remporte un franc succès !

Les animatrices peuvent se trouver face à des difficultés considérables avec les garçons, faute d'une légitimité institutionnelle suffisamment forte et parce que l'offre de loisirs qu'elles proposent est inacceptable pour les garçons, déjà organisés en groupe. Le déni de l'autorité de l'animatrice (Vari 2006) renvoie aux configurations esquissées à l'école. Il renforce l'association autorité/homme et installe la contestation de l'autorité féminine comme une affirmation de l'identité masculine à l'intérieur du groupe de pairs. Les animatrices sont parfois contraintes d'adopter des postures masculines ou de diviser le travail entre elles en rapport avec leur plus ou moins grande « féminité ».



Autrement dit, les travaux montrent que les conditions d'organisation des activités de proximité des accueils de loisirs comme des séjours participent plutôt du renforcement des normes de genre, assignant des pratiques spécifiques aux garçons et aux filles (Bacou 2006 ; Ferreira 2012, 2014 ; Herman 2015). C'est aussi ce que montrent les observations réalisées dans le cadre de cette évaluation : de fait, lorsque le dépassement des stéréotypes sexués et autres ne constitue pas un objectif explicitement travaillé lors de la préparation du séjour, l'inclinaison à reproduire les inégalités est irrésistible, le plus souvent de manière inconsciente. De la même façon, cette réflexion peut s'étendre à d'autres caractéristiques sociales que sont la classe sociale ou la couleur de peau, avec des usages sociaux différenciés des séjours et des accueils de loisirs (Lebon 2006, 2010). La programmation et la planification des activités comme seule information, communiquée aux parents dans un catalogue ou affichée sur les devantures des accueils de loisirs et des accueils de jeunes, peut avoir des implications directes sur la fréquentation de ces espaces (Bacou & Raibaud 2011 ; Maruéjols-Benoit 2014).

Tout ceci pour dire quoi ? Que la mixité ne constitue pas un objectif en soi, dans la mesure où elle ne garantit pas l'égalité ; ni la rencontre des filles et des garçons au-delà des stéréotypes de genre... Et qu'il en va de même pour toute catégorisation opérée. Tant que l'on ne questionne pas la catégorisation elle-même et son corollaire, la hiérarchisation de ces catégories afin de les déconstruire, il sera difficile de susciter la rencontre.

#### **4.1.4. Mixité « familiale » : d'enfants et jeunes de foyers ou de familles d'accueil**

La première assertion est peut-être un lieu commun, mais tant les chiffres de l'OVLEJ que les retours des organisateurs le montrent : les séjours d'août ne sont pas les séjours de juillet. On peut

constater une baisse de fréquentation, alors qu'autant de familles sont en vacances et les organisateurs constatent davantage de difficultés à recruter leurs équipes dans lesquelles ils accueillent des « nouveaux », quand les séjours de juillet sont constitués « d'anciens ». Si, localement et de manière volontariste, des organisateurs (BétaPi, PEP) entretiennent des relations soutenues pour éviter les « surprises » suite à l'inscription, les relations avec les institutions éducatives semblent peu développées. Cependant, à un niveau départemental, nous avons pu recenser un processus d'institutionnalisation intéressant qui peut servir d'exemple, malgré sa non-pérenisation due à des départs à la retraite ou des mobilités professionnelles du côté des organisateurs comme des services sociaux.

**Focus :** Dans le département de la Haute-Marne, une expérience a vu le jour suite à de nombreuses difficultés émises par les organisateurs de séjours au cours de l'été 2003, avec les inscriptions des enfants issus des services de l'ASE. Si les accueils d'enfants issus de services sociaux sont une habitude dans les séjours, l'organisation des salariés de certaines institutions les a mis à mal. En effet, d'une manière assez générale, et ce fut le cas du département de la Haute-Marne, les familles d'accueil prennent leurs congés annuels au mois d'août et les foyers de l'enfance ont pris également l'habitude de fermer sur cette même période. Autant d'enfants et d'adolescents auxquels il faut trouver un autre lieu de vie et les organisateurs ont répondu à cette demande.

Au cours de l'été 2003, ces associations, implantées sur le département sont déconcertées. Cette saison de centres de vacances a été particulièrement difficile avec quelques enfants accueillis dans leurs séjours. Ces derniers étaient inscrits par différentes circonscriptions d'actions sociales du département et les difficultés rencontrées ont obligé une association à effectuer des renvois d'enfants de leurs séjours. En grande difficulté, ces enfants étaient considérés comme « ingérables » au sein du groupe et les équipes d'animation ne pouvaient faire face à certaines violences ou comportements inappropriés et parfois inattendus.



À l'issue de l'été, les différentes équipes d'animation ainsi que les organisateurs se sont questionnés sur leurs rôles face à l'accueil d'enfants ayant ces comportements inappropriés. Les animateurs possédant le BAFA ne sont pas formés pour réagir de manière professionnelle et la concentration que leur demande les enfants en difficulté empêche une attention pour les autres enfants qui, par ailleurs, ne souhaitent pas non plus vivre des situations qu'ils ne comprennent pas et qui affectent l'ambiance générale du séjour.

Face à ces différents questionnements et sous l'impulsion de la JPA du département, une rencontre, entre les organisateurs de séjours et les professionnels de l'ASE du département, a eu lieu dès l'automne. Chaque institution a pu exposer les souhaits et difficultés rencontrées. La proposition de la présence de professionnels de l'enfance (psychologue ou éducateurs) dans un séjour de vacances a attiré l'attention de l'ensemble de l'assemblée, tous métiers confondus. Pour autant, cette proposition soulevait plusieurs problématiques : son inclusion pédagogique dans l'équipe d'animation, le support du surcoût financier ainsi que l'image renvoyée aux familles si le séjour disposait d'un.e psychologue. Suite à cette première réunion, riche en échanges, un protocole d'accueil a été mis en place. Il reposait sur les points suivants :

- que l'objet de cette charte est de permettre le meilleur accueil possible à tous les enfants du département sans aucune discrimination ;
- que l'application de cette charte doit permettre de préserver l'enfant et de préserver le groupe d'enfants ;
- qu'il s'agit de vacances dont l'ambition éducative est conforme au projet éducatif de chacun des organisateurs de centres de vacances et de loisirs.

Le protocole d'accueil engageait toutes les parties selon plusieurs niveaux. Les organisateurs allaient, chaque année, à la rencontre des différentes circonscriptions d'actions sociales afin de présenter leurs différents séjours. Ainsi les acteurs des services concernés connaissaient les particularités de chacun des séjours par la présentation du projet pédagogique et pouvaient vérifier si le projet présenté correspond au « projet individuel de l'enfant ». Les éducateurs des circonscriptions et des établissements spécialisés s'engageaient à indiquer au directeur du séjour les problèmes de comportement susceptibles d'être développés par l'enfant, sans préjudice des textes

relatifs au secret professionnel. Ils s'engageaient également à donner les informations indispensables pour que le directeur du séjour puisse avoir un interlocuteur en cas de besoin, et ce sur l'ensemble du séjour, à savoir également sur les samedis et dimanches. Les organisateurs s'engageaient également à donner les informations à leurs directeurs de séjours. Ce dernier devait notamment prendre contact avec le référent de l'enfant avant le début du séjour, afin d'avoir un premier échange. Si, au cours du séjour, l'accueil d'un enfant est remis en cause, du fait de ses difficultés, le directeur devra établir un rapport, après avoir eu contact avec le référent. Cette organisation a permis, au cours d'une dizaine d'années, de baisser le nombre de renvois d'enfants des séjours de vacances dans leurs foyers ou leurs familles d'accueil et de diminuer les situations de violences, notamment physiques au sein des séjours. Elle a permis également à des enfants de venir plusieurs années dans le même séjour, lui permettant de retrouver des copains ou des animateurs et ainsi de construire des relations singulières dans la durée. Certains enfants, au cours de cette période, ont pu être inscrits une première fois avec l'embauche d'un animateur supplémentaire pour l'accompagner de manière spécifique et voir cet accompagnement disparaître au bout de quelques séjours, parce qu'il n'y avait plus besoin d'aide particulière.

*Monographie département de Haute-Marne*

Ce focus, comme certainement d'autres expériences, montre comment la segmentation des publics selon leur prise en charge par l'ASE peut être dépassée, au risque de perpétuer les représentations sur la différence entre les séjours de juillet et ceux du mois d'août. Pour autant, le dispositif #GCC ne considérerait pas ce lieu commun.

#### **4.1.5. Mixité territoriale : les jeunes de territoires différents**

Il est nécessaire de penser les colos et les camps à partir d'une approche multi-scalaire. La première approche évidente, mais peut-être occultante du reste, est celle de l'échelle du séjour lui-même.



La colo ou le camp est un espace structuré avec différentes sous-parties. Dans l'architecture des bâtiments, on découvre ainsi une relation singulière entre le dedans et le dehors (Jean-François Lyon-Caen) : on peut sortir d'une salle d'activité directement sur le terrain extérieur ; les fenêtres permettent à la lumière d'entrer largement dans le bâtiment. L'espace est aussi organisé de façon particulière au niveau des salles d'eau. La Maison de Courcelles a choisi, dans une rénovation récente de ses bâtiments, de ne pas mettre des douches dans les chambres au profit d'un espace collectif avec des douches et des lavabos, afin de garder un « esprit colo ».

La deuxième échelle est celle reliant le point de départ au point d'arrivée. Nous avons montré ailleurs (Bataille et Levitre 2010) qu'il existe une relation singulière entre le discours portant le projet de création de colos ou de camps et les conceptions qu'on se fait de la ville.

La troisième échelle, peu travaillée jusqu'ici, porte sur la relation, cette fois, de deux territoires (ou plus). Qu'en est-il de la rencontre des urbains et des ruraux aujourd'hui ? Dans l'entre-deux-guerres, les placements familiaux permettaient aux ruraux ayant vécu l'exode urbain de renouer avec leurs origines. Actuellement, nous assistons à une forme d'exode inversé, puisque les urbains investissent les espaces péri-urbains voire ruraux.

Dans une logique de développement durable, il devient nécessaire de penser l'installation des bâtiments de colos, formes visibles de celles-ci, au sein d'un espace où elles ne viendraient que temporairement. On arrive parfois à des situations où les habitants des territoires d'accueil établissent une étanchéité d'avec les vacanciers pour éviter les aléas de la rencontre. Maintenant, imaginons de construire des relations durables. Les jeunes du milieu rural ont le désir de découvrir la ville et de sortir de l'enclavement. Ne serait-il pas nécessaire de penser la relation inverse au départ en colo ou en camp ? Des colos ou des camps urbains ?

#### 4.1.6. Mixité de classe : le mélange des classes sociales

La société est segmentée en groupes sociaux hiérarchisés, entretenant des rapports sociaux inégalitaires. Plus précisément, ce sont les inégalités qui engendrent la formation de groupes sociaux hiérarchisés. De fait, on a donc des classes dominantes et des classes dominées, puisque c'est cette asymétrie qui produit et maintient les inégalités. Ce sont les classes dominantes qui œuvrent en faveur de la séparation des publics, de l'absence de mixité, par crainte de réduire leur domination. Ce sont, par exemple, ce que montrent les travaux de Pinçon et Pinçon-Charlot sur la ségrégation spatiale de la ville. Ainsi, le lieu de résidence des classes dominantes se concentre, par exemple, dans quelques arrondissements parisiens particuliers et des lieux de rencontres sont institués afin se retrouver entre-soi : rallyes pour les adolescent.e.s et cercles pour les moins jeunes (Pinçon et Pinçon-Charlot 1989). Si l'intérêt des classes populaires à se mélanger avec les classes moyennes et supérieures est peu questionné, il en va autrement de la reconnaissance de l'intérêt des classes moyennes et supérieures à se mélanger avec les classes populaires. Pourtant, elles forment un tout, une seule société dans laquelle il s'agit de « vivre ensemble » et, d'après les travaux de Nathalie Mons, exceptée la petite élite qui aurait à perdre un peu, au profit du plus grand nombre, les mixités sont extrêmement positives : augmentation de la tolérance, réduction des problèmes de santé, etc. (cf. Rapport intermédiaire 1).

La ségrégation sociale se construit par le haut, par les dominants. Pour autant, en matière de confiance en soi ou de sentiment d'efficacité personnelle (Bandura 2003), il n'est pas certain que la mixité sociale soit toujours et pour toutes et tous une bonne chose. À l'instar de la mixité sexuée ou de genre, elle comporte le risque de n'être qu'une juxtaposition d'individus, sans que ne soit pensée et rendue possible la rencontre avec de véritables



échanges, en particulier en présence d'un gouffre culturel ou économique. La conséquence pourrait être d'engendrer un climat hostile entre les jeunes de milieux sociaux trop différents, susceptibles de succomber à la tentation du retournement du stigmate, en adoptant ou en forçant le trait stéréotypé qui leur est respectivement assigné.

En outre, on ne développe pas les mixités si les personnes concernées n'y sont pas favorables. Le processus demande l'adhésion des individus. Or, la volonté des classes pauvres ou défavorisées et moyennes inférieures n'est pas d'être mélangées aux autres classes sociales pour y être mélangées, car ce n'est pas une fin en soi. En revanche, elles souhaitent améliorer leurs conditions de vie, leurs conditions d'emploi et de travail, accroître leurs ressources, notamment économiques, leurs accès aux domaines de la vie sociale les plus attractifs, leurs conditions de résidence, etc. Autrement dit : elles souhaitent réduire les inégalités dont elles font les frais, à la faveur d'un plus grand partage des biens et ressources de la société.

Les travaux sur les vacances et les loisirs (Corbin 1995, Réau 2005, Mignon 2007) montrent qu'elles ont toujours été un instrument de distinction sociale au sein de la bourgeoisie. Avec les évolutions du temps de travail, le loisir est aussi devenu un instrument de contrôle du temps libéré du travail des ouvriers et des classes populaires. Cet encadrement éducatif des temps libérés affecte aussi les enfants et les jeunes (Réau 2005, p. 126 et suivantes). Dès leurs débuts, et selon les obédiences (catholique, protestante...) ou l'orientation politique (extrême droite, socialiste, communiste), les divers mouvements de jeunesse imaginèrent un espace de socialisation complémentaire qui pourrait convertir les enfants en une bonne âme charitable ou en bon citoyen, patriote et républicain comme nous le rappelle Lee Downs (2009, 2011, 2015). Il s'agissait alors de prodiguer des occupations saines tant

physiquement que moralement, qui entérinent une vision éducatrice du loisir issue de la bourgeoisie anglaise pour les milieux populaires (Pronovost 1983, 1993).

Par exemple, chez les EEDF, nous retrouvons une distinction très nette entre les séjours du mois de juillet et les séjours du mois d'août, selon le type de public accueilli. Les éclés sont présents sur la plupart des territoires, exceptés ceux de la politique de la Ville. Ils fonctionnent toute l'année sur des « Groupes locaux ». Dans ces groupes, ils préparent notamment leurs séjours estivaux qui se font systématiquement en juillet « depuis toujours ». Durant le mois d'août, en conséquence, peu d'habitues des éclé.e.s partent en séjour. Étant partis en juillet, le mois d'août est plutôt réservé aux vacances en familles. L'objectif d'élargir l'accès aux EEDF en organisant les séjours dits « ouverts » durant le mois d'août (appellation en passe d'être changée, car elle sous-entend, bien entendu, la fermeture des autres séjours sur un entre-soi). Mais ouverts à qui ? À d'autres catégories de jeunes, celles qui ne connaissent pas les EEDF et qui donc ne font pas partie d'un groupe local. Les jeunes Éclé.e.s appartiennent majoritairement aux classes sociales moyennes et supérieures, caractérisées par un niveau culturel élevé et un projet d'éducation élaboré, plutôt orienté par un désir élitiste. En conséquence, l'ouverture des séjours cible les autres classes sociales, les classes populaires. Si, de prime abord, la coopération des EEDF avec l'UNAT dans le but d'accueillir des jeunes de classes populaires semble des plus prometteuses en matière de mixité de classe sociale, les résultats sont à nuancer. En effet, on observe une relative mixité entre les jeunes de classes populaires et moyennes, mais avec une sur-représentation des jeunes de classes populaires, alors qu'une parité de ces catégories avait été annoncée dans le projet déposé. Et, surtout, les jeunes Éclé.e.s inscrits dans des groupes locaux à l'année sont très rares, en partie pour les raisons évoquées. Alors on observe bien une mixité des groupes de jeunes, mais une faible mixité au final.



En même temps, les EEDF l'énoncent clairement. Cet objectif d'ouverture des séjours ne s'accompagne pas du tout de l'objectif de mixer les publics selon leur appartenance de classe sociale pour les faire se rencontrer. Par conséquent, le fait que les séjours de juillet rassemblent les éclé.e.s à l'année et que les séjours d'août concernent majoritairement des jeunes qui découvrent les EEDF ne pose pas de problème, tant qu'une minorité de « respos » éclé.e.s est présente pour garantir le plus possible, la conformité du séjour Éclé.e.s. Ainsi en est-il lors de notre étude empirique. Ce qui ne signifie pas que cela ne changera pas, comme le laisse penser l'extrait d'entretien suivant : « Nous avons là un chantier qui nous attend. Nous ne connaissons pas toutes les pratiques de chaque troupe, certains le font sûrement déjà, mais cette perspective est importante pour nous » (Saâd Zian, Délégué Général des Éclaireuses et Éclaireurs de France, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015).

#### 4.1.7. Mixité d'âges : « tranches d'âge » et classements

Il suffit de lire la dénomination d'un ACM pour approcher une énième segmentation qu'est la séparation des âges. Catégories inscrites dans les déclarations réglementaires et les dossiers déposés ou retenus dans l'expérimentation, les « tranches d'âge » opèrent une différenciation entre les publics dès la fabrication du séjour jusqu'au recrutement sexué de l'équipe. En effet, et au-delà des normes afférentes à l'accueil des jeunes enfants qui n'empêchent pas de recevoir des plus âgés, les séjours sont largement orientés vers une « tranche d'âge » spécifique, comme en témoignent les catalogues de divers organisateurs ou même la cible privilégiée de l'expérimentation qu'étaient les adolescentes. Or, parmi les rapports de classe ou de genre, les rapports d'âge restent particulièrement oubliés (Achin et al. 2009, Thorne 2004). Pourtant, et dès le plus jeune âge (Sirota 2015), des « classements d'âge » (Garnier 2006) s'opèrent pour distinguer et différencier

les personnes en catégories instituées pour juger de leur grandissement. En ce sens, il s'agit aussi d'analyser « l'arrangement des âges » entre enfants, jeunes et adultes.

Dans une perspective historique, on peut suivre les célèbres travaux d'Ariès (1960) ou ceux de Crubellier (1979) et Thiercé (1999) qui montrent l'invention de l'adolescence. Sans s'étendre, on peut citer le récent article de Garnier (2015) qui présente la « police des âges de la vie » à partir du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, comme « construction de l'âge comme principe de hiérarchisation des individus, maximisation des différences d'âge » qui notamment conduit à son « *insularisation* » (Christensen & O'Brien 2003, Holloway & Valentine 2004). Cette notion renvoie à la ségrégation des enfants dans l'espace public et leur « enfermement » dans un « monde fait pour eux » ; ce qui n'empêche pas les « réappropriations, des détournements, des résistances » (Garnier 2015). De la même façon, Mollo-Bouvier (1991, 1998) interroge les conséquences institutionnelles de la ségrégation des âges : dès les accueils de la petite enfance à la crèche, à l'école maternelle puis toute la scolarité obligatoire, les enfants seront réunis avec des pairs du même âge (à un ou deux redoublements près). Ainsi, Delalande (2001, p. 40) s'interrogeait sur les incidences sociales de ces séparations :

« Aujourd'hui où ils sont plus que jamais pris en charge par des structures collectives telles que la crèche, l'école, la garderie, la cantine, les activités physiques et activités d'éveil du mercredi, sans oublier les colonies et centres de vacances, on peut s'interroger sur le manque constitué d'un côté par une diminution des relations entre enfants libres de toute structure ou de toute organisation dues aux adultes, et d'un autre côté par un amoindrissement des relations entre générations (avec les grands-parents notamment) et entre enfants d'âges distincts. »

Le classement des âges reste « naturellement » inscrit dans toute institution de l'enfance depuis le plus jeune âge à la crèche



– où des groupes de « petits », « moyen-petits », « grands-petits » sont différenciés – jusqu’à l’école où la division par classe (d’âge plus que de niveau) reste valable jusqu’à l’université. Incidemment, la comparaison entre les âges (à la demie année près) et les classes (parfois redoublées) est souvent une des premières informations échangées entre enfants inconnus. Les ACM n’échappent pas (souvent) à la règle (Houssaye 1998) en regroupant des enfants par cycle scolaire : les « maters », les « primaires », les « pré-ados » (qui correspondent au collège). Ces noms dénotent parfois d’une note de fantaisie (« les zouzous », « les Schtroumpfs »), cela ne faisant pas varier le mécanisme de désignation par classe d’âge. La justification renvoie aux « besoins de l’enfant », hérités d’une psychologie naturaliste du début du xx<sup>e</sup> siècle (Claparède 1958) qui n’a guère de valeur scientifique (Woodhead 1987). Cependant, et comme le montre Woodhead (1997), cette notion entraîne avec elle un système de pensée « maternalisant » l’enfance comme des êtres faibles à protéger et encadrer. En quelque sorte, elle permet de justifier bien des pratiques au nom de « l’intérêt supérieur des enfants ».

Cet ensemble de situations montre qu’il existe des mécanismes de séparation, en particulier dans l’organisation des politiques publiques, comme nous le faisait remarquer un responsable du CGET, qui fonctionnent selon des « publics cibles ». Chaque cible devient une partie à devoir associer à d’autres par la suite. Pendant le séjour, ces logiques sont encore actives tandis que d’autres apparaissent.

## 4.2. L’institution de « frontières » pendant le séjour

Après avoir pris en considération les segmentations des publics dans la fabrication des séjours, regardons maintenant comment cela apparaît dans le fonctionnement et le déroulement même des séjours. Nous prendrons appui à la fois sur nos observations au cours des visites et aussi sur une littérature théorique. En effet, au regard

de la difficulté à voir dans l'action la présence de catégorisations, il nous paraît important de mobiliser des travaux adjacents pour prendre conscience de ce qui se joue à cette échelle.

La notion de « frontière » (*boundary*) est reprise des travaux de Gerson & Peiss (1985) et plus particulièrement de Thorne (1992, 1993) dans le cas des enfants et de leurs rapports de genre. Elle décrit le système complexe qui structure les relations entre les femmes et les hommes et comment, dans leurs relations, ils et elles se confrontent à leurs performances de genre. Le « borderwork » désigne justement ce « travail » permanent de la frontière, tant pour la défendre et la renforcer que pour l'interroger, la déplacer ou la transgresser. De ce fait, la frontière est nécessairement « située », dépendante du contexte et des parties prenantes. Pour exemple, Thorne observait que les enfants construisaient des pratiques moins genrées (ou séparées) dans leur quartier et le voisinage que dans la cour de l'école. Ainsi, Thorne montre la perméabilité et la labilité de la frontière de genre selon les situations.

De la même façon, on peut étendre cette notion de frontières à d'autres rapports sociaux parfois construits (âge, classe, race, etc.). Selon le contexte et les situations, les frontières sont plus ou moins saillantes et problématiques, ignorées et traversées ou rappelées voire renforcées. Il nous reste à saisir ce qu'il se passe dans les ACM et comment ce contexte particulier ainsi que l'organisation des situations, des adultes et des enfants, de la vie quotidienne et collective, des activités, etc. ont des incidences sur ces frontières et leur mise en exergue.

#### 4.2.1. La séparation des âges

En premier lieu, on peut rappeler la séparation des âges en amont de séjours spécifiques adressés à des « maters » ou des « ados ». Qui plus est, au sein de ces séjours par classe d'âge et d'autant



plus si l'effectif est important, on retrouvera une division interne – les 14-15 ensemble, les 16-17 séparés – des enfants et des jeunes. Cela dit, même dans le cas d'un séjour ou d'une structure qui accueillerait plusieurs séjours et plusieurs « tranches d'âge », celles-ci peuvent être à l'origine de la division des enfants et de l'organisation du travail de l'équipe d'animation. Certain.es seront attaché.es à tel ou tel groupe, quand d'autres s'occuperont d'un autre plus ou moins âgé et dirigé par un ou une directrice adjointe attitrée.

Spatialement, les différents groupes d'âge se verront attribuer une salle réservée et son matériel – parfois similaire aux autres –, ainsi que des chambres dédiées, quand ce n'est pas des places lors du repas. Temporellement, enfin, l'exemple emblématique reste l'heure du coucher qui s'attarde à mesure de l'âge et la sensible question de la sieste (ou du temps calme après le repas). Les horaires ou le « rythme » d'un séjour seront l'objet de bien des publications, dont l'emblématique thèse de Planchon (1954, 1961), afin de déterminer et normaliser un fonctionnement et une organisation prétendue « naturelle ». Encore aujourd'hui, on peut retrouver le « petit train du sommeil » dans les différentes sessions de formation BAFA ou BAFD, comme observé par Lebon (2004, 2007) ou Camus (2008, 2012).

À l'inverse, certains ACM parlent de « libre circulation » ou de « décloisonnement », comme la Maison de Courcelles (Bataille 2007) ou d'autres centres de loisirs qui instituent des temps « décloisonnés » ponctuellement ou des journées spéciales. Mais le principe général reste une division stricte des âges, sans compter l'existence de structures dédiées ou des séjours réservés à une tranche d'âge. Même dans les villages vacances, le principe de séparation des enfants et des adultes est prégnant, ainsi qu'une organisation en tranches d'âge (Roucous & Adam 2014, p. 105-106).

Pouvons-nous alors concevoir un ACM, avec ou sans hébergement, qui pourrait potentiellement accueillir les enfants de 3 à 18 ans ? Voire d'autres majeurs, à la manière des campings ? (Raveneau 2001, de la Soudière 2001).

#### 4.2.2. La séparation des sexes

Déjà évoqué précédemment lors de la « fabrication du séjour », le traitement socialement différencié des sexes opère aussi lors des camps et des séjours.

On retrouve une séparation classique des chambres à tout âge, qui sont aussi disposées à l'opposé d'un couloir, à un étage différent, voire dans des bâtiments distincts pour les plus âgé-es ; séparation portée (en partie) par la réglementation (dont l'interprétation portant sur le « doit permettre » ouvre toujours de longs débats en formation BAFA ou BAFD). Pour autant, si la question du couchage draine la délicate question des relations amoureuses majoritairement pensées selon la norme hétérosexuelle, la différenciation sexuée des autres moments de la journée peut aussi être interrogée, comme le temps des douches ou la participation aux tâches quotidiennes. Comme le montre Herman (2007), il convient aussi de considérer l'idéologie de la « complémentarité des sexes » qui oriente la prise en charge des garçons par des animateurs et des filles par les animatrices (Bacou 2006). Qui plus est, par leurs dispositions « naturellement » maternelles, les filles pourront aussi prendre en charge les garçons lors des tâches impliquant une nudité corporelle. La « panique morale » de la pédophilie restant prégnante à l'égard des hommes. En définitive, les animatrices se voient attribuer le « sale boulot » et les ACM reproduisent la division sexuée du travail domestique.

Plus majoritairement, ce sont les « activités » qui restent un principe fort de séparation entre les sexes, notamment lorsqu'elles



sont la raison même d'un séjour spécialisé. En suivant les travaux précédents, nous savons que les activités organisées et proposées au sein des structures de loisirs reproduisent largement les préjugés et stéréotypes de genre, quand elles ne les renforcent pas ouvertement. Même s'il n'y a pas de thématique centrale mais un choix parmi des propositions, le moment de regroupement et de positionnement sur les activités proposées, réalisé collectivement par les animateurs.trices, induit largement des comportements de genre conformes (Bacou 2006, Vari 2006, Herman 2015). En effet, rares sont celles et ceux qui afficheraient publiquement une déviance en choisissant une activité non conforme à son genre, même si cela apparaît plus facile pour les filles de monter dans la hiérarchie des sexes (donc d'adopter un genre masculin) que d'en descendre pour les garçons (« pédés », etc.), ce qu'ils font quand ils jouent à des activités considérées féminines (Raibaud 2007, 2008).

Comment considérer et surseoir à ces processus de séparation des sexes ? Les travaux précédemment cités dévoilent les processus par lesquels les inégalités de sexe sont reproduites, à travers la socialisation des enfants et des jeunes, mais aussi par la socialisation professionnelle, entre collègues. Les récents travaux de Marion Perrin (2015, 2016), qui a dirigé et observé un séjour foot suivant les « pédagogies de la décision », ont permis de dépasser un certain nombre de stéréotypes et de pratiques sexistes, avec l'introduction d'une problématique du *care* (Molinier 2009). Aussi, dans le cadre des centres sociaux de Lyon, on peut prendre en compte les préconisations de Vinet et al. (2013).

#### 4.2.3. La séparation des groupes

En plus des frontières organisationnelles entre les âges et les sexes, on peut observer d'autres frontières concernant l'organisation en « petits groupes » et en « grand groupe » qui est le modèle

historique scout repris par le modèle de la « colonie de vacances éducatives » (Bertier et al. 1942, Planchon 1954, Houssaye 1989, Gardet 2014).

Cette frontière « fonctionnelle » agit dans l'organisation des « activités » et de la « vie quotidienne » en s'articulant aux frontières précédentes. Il s'agit de considérer les conséquences des activités principales (qui sont souvent des prestations réservées) – parfois proposées et « animées » – d'un séjour lorsque leur accès est restreint par un nombre limité de places. Cette imposition du prestataire provoquera des reconfigurations, des ajustements et des négociations entre les enfants et les adultes. En plus des effets d'âge ou de genre, cette troisième limitation permet d'introduire une tension entre les contraintes organisationnelles et les possibilités de rencontre.

Par ailleurs, cette division par groupes dans le séjour peut se redoubler par la fréquente cohabitation juxtaposée lorsque des groupes se côtoient et se rencontrent rarement, alors qu'ils sont hébergés dans le même établissement (gîte, camping, ou autre bâtiment). Ainsi, lors de la visite sur un site, nous avons pu observer comment les enfants d'un centre de loisirs en mini-camp n'ont pas rencontré les enfants inscrits pour un séjour ou d'autres jeunes accompagnés par leurs éducateurs. Cette situation se répète dans combien de villages savoyards ou alpins l'hiver, dans combien de villes et villages de la côte Atlantique ou du bassin d'Arcachon ?

Cette frontière entre groupes est encore aujourd'hui transmise dès la formation. L'exemple le plus célèbre dans les sessions de formation reste la mésinterprétation du taux d'encadrement défini par la réglementation. Bien que celui-ci soit un taux calculé lors de la déclaration d'un séjour n'affectant en rien l'organisation interne de l'accueil ou du séjour, on retrouve fréquemment une « vie collective » organisée autour d'un groupe de (8 ou) 12 enfants pour un.e animatrice.teur, notamment en ce qui concerne les activités



et même si elles ne sont pas « spécifiques ». Dès lors, et sans compter sur des contractions budgétaires limitant l'embauche de personnels, cette organisation mathématiquement réglée, sous prétexte de réglementation, introduit une certaine rigidité dans le fonctionnement quotidien.

Cette limitation fonctionnelle peut se retrouver à d'autres moments d'un séjour, notamment autour du repas, dont l'organisation du service à table peut imposer un nombre de personnes à chaque table, des règles de composition ou un agencement parfois préétabli et encore une place réservée à un adulte. Il en va de même pour les chambres et tous les enjeux qui entourent leur composition. En plus des habitudes naturalisées de séparer les sexes et les âges, les conditions viendront imposer de nouvelles contraintes aux rencontres éventuelles des enfants et des jeunes.

À Vaunières, une façon de faire s'est développée au cours du temps depuis les années 1960. Dans un village en cours de restauration, porté par les Compagnons et des groupes de jeunes, à l'origine issus des quartiers Nord de Marseille, se retrouvent pour faire ce chantier. Dans l'espace même de Vaunières, sur plusieurs hectares, plusieurs groupes cohabitent pendant les périodes de chantier. On peut compter jusqu'à 150 personnes par exemple en été. Le principe est de faire tenir ensemble deux dynamiques : une globale, qui comprend donc tout le monde, et une autre, locale, au niveau de chaque groupe. Tous les matins, tout le monde se retrouve pour faire les chantiers (remonter un mur, cueillir les légumes, préparer les repas...). Ils se déroulent sur la matinée. Ensuite, au cours du repas, un principe des compagnons s'applique, on remplit la table où se trouvent déjà des gens, créant ainsi l'occasion de brassages potentiels. Enfin, l'après-midi, les groupes se reconstituent et vivent leurs activités à part. Il arrive le soir que des groupes invitent d'autres groupes pour le repas ou la soirée, ou bien des fêtes avec l'ensemble des jeunes se

déroulent. Au cours de son séjour, chaque individu devient un « habitant ». De ce fait, tous les adultes sont responsables de tous les jeunes par principe. Mais cela va même au-delà, puisque chaque « habitant » est responsable de la vie dans le village et de l'état d'esprit qui s'y déploie. Dans quelle sorte de village souhaite-t-on vivre ? Dans le village des jeunes de Vaunières, des groupes très hétérogènes se retrouvent : des scouts, des jeunes des quartiers Nord de Marseille, des jeunes venant d'une institution pour jeunes en situation de handicap, des jeunes d'Itep ou de Mecs, des jeunes polytechniciens, des chantiers jeunes composés de plusieurs nations, des volontaires européens...

En juillet 2015, les MRJC ont organisé à Rouvroy-les-Merles un camp national, « Boost ton rural », rassemblant 350 jeunes provenant de 16 régions différentes. Ce séjour a été longuement préparé en amont par les jeunes participants accompagnés d'adultes, et avait donc la particularité de réunir des camps de couchage et de repas distincts. Ici, les camps ont su s'inviter mutuellement lors de repas, construisant et confirmant des affinités collectives, au-delà de frontières matérielles préexistantes.

#### 4.2.4. En résumé : Les coulisses de la rencontre empêchée

Interrogeant les justifications biologiques qui maintiennent les traitements sexués inégaux, Goffman (2002) cherche à décrire l'ordre de l'interaction entre les femmes et les hommes et sa production sociale au quotidien ; comment nous arrivons à vivre « ensemble mais séparés ».

« Ce ne sont pas, dès lors, les conséquences sociales des différences sexuelles innées qui doivent être expliquées, mais la manière dont ces différences ont été (et sont) mises en avant comme garantes de nos arrangements sociaux, et surtout la manière dont



le fonctionnement de nos institutions sociales permet de rendre acceptable cette manière d'en rendre compte » (p. 44).

« Comment, dans une société moderne, ces différences biologiques non pertinentes entre les sexes en viennent-elles à sembler d'une telle importance sociale ? Comment, sans justification biologique, ces différences biologiques sont-elles élaborées socialement ? » (p. 89).

Pour ce faire, il avance le concept de « réflexivité institutionnelle » pour désigner les mécanismes qui participent au quotidien à légitimer, naturaliser et poursuivre des différenciations sexuées socialement produites à travers plusieurs exemples dès la petite enfance et l'éducation, dont les toilettes (malgré des fonctions biologiques similaires) ou la division du travail. Comme l'évoque Winkin (1990, p. 59), les « différences sexuelles sont inscrites dans les institutions sociales afin de garantir le bien-fondé d'une caution par le sexe de nos "arrangements sociaux" ».

En poussant plus avant l'extension de la notion goffmanienne, on peut interroger la « réflexivité institutionnelle » de plusieurs établissements et dispositifs qui cadrent et organisent les expériences de certaines personnes différenciées selon une caractéristique sociale plus ou moins discréditable, c'est-à-dire stigmatisées (Goffman 1975). Pour en donner un exemple rapide du point de vue des mixités dans le monde de l'animation, on peut évoquer le cas des « séjours adaptés » ne réunissant que des personnes stigmatisées par leur handicap ou le dispositif Ville-Vie-Vacances qui réunit uniquement des enfants étiquetés par leur appartenance géographique à un quartier relégué. Autrement dit, l'entre-soi des institutions spécialisées dans l'accueil des personnes en situation de handicap ou des quartiers de relégation est simplement reproduit, et déplacé, en ne permettant pas forcément les rencontres avec l'altérité[37]. Qui plus est, faisant tourner à plein le processus de réflexivité institutionnelle, leurs « besoins particuliers »

viennent justifier et légitimer l'existence de personnels spécifiques au sein d'institutions séparées.

À moindres bruits, et comme le rapporte Banier (2010), « une domination sociale n'est jamais aussi efficace que lorsqu'elle nous apparaît comme "naturelle" et demeure en grande partie invisible ». En ce sens, il convient d'interroger les représentations sociales de l'enfance et de la jeunesse (de son loisir, de son éducation...), qui sont au fondement de l'organisation des séjours qui leur sont proposés. Nous avons intégré et naturalisé les séparations sociales que nous participons à reproduire au travers des séjours. Ponctuellement, nous tentons de mettre en avant « une mixité » (de sexe, d'âge, territoriale, de handicap, etc.), à défaut de penser et déconstruire le système de séparation. Avec ce détour théorique, on peut considérer que le dispositif #GCC n'a pas permis d'interroger la « réflexivité institutionnelle » des ACM et, donc, de provoquer de nouvelles organisations, de nouveaux fonctionnements générateurs de nouvelles relations permettant les rencontres entre enfants et jeunes supposés différents qui bénéficiaient, « forcément », de séjours différents et séparés.

## 5. Deux principes pour l'égalité

Pour dépasser les séparations entre les groupes et le processus de « réflexivité institutionnelle » qui les légitime, nous pouvons repartir de la notion d'inclusion, qui commence à supplanter la notion d'intégration notamment par la loi du 11 février 2005. L'exemple le plus marquant est les appels récents pour une « école inclusive[38] » (ou « l'inclusion scolaire »), qui implique les personnes en situation de handicap (Bataille & Midelet 2015) – alors qu'une « éducation spéciale » était réservée aux enfants dits handicapés (Muel-Dreyfus 1975, Chauvière & Plaisance 2000) – ou les appels



à une ouverture dite « culturelle » de l'école (Manço & Dujeu, 2015). Comment les séjours (camps ou colos) peuvent-ils devenir « inclusifs » ?

Dans le monde des vacances et des loisirs, le dernier congrès des PEP en décembre 2015 a particulièrement mis en avant cette notion d'inclusion. Elle a notamment reçu les soutiens de Najat Vallaud-Belkacem et François Hollande, appelant de leurs vœux à une « société inclusive ». De fait, c'est aussi reconnaître l'existence de discriminations et d'inégalités produites et renforcées contre lesquelles les institutions ne peuvent rester indifférentes et passives. Dans le prolongement, le dispositif #GCC ne peut faire l'impasse d'une ingénierie inclusive.

Nous avons d'ores et déjà montré la présence de segmentations occultées et passées sous silence dans les déclarations d'intentions des projets associatifs et éducatifs. Il s'agit de dépasser la notion de « mixité sociale », assez pauvre conceptuellement, pour un concept plus complexe de « mixités et séparations des groupes sociaux », qui permet de penser l'ensemble du processus. Dès lors, il reste à travailler la question de l'égalité (d'accès et de traitement), qui se révèle être l'enjeu central de séjours renouvelés. Nous proposons d'appuyer la refondation du dispositif #GCC sur deux principes qui visent l'égalité réelle : un **accès inconditionnel** et un **accueil universel**.

## 5.1. Un accès inconditionnel

Permettre à tous les enfants et jeunes de venir en camp ou en colo est un principe qui est de plus en plus partagé. Cependant, il faut parfois aller voir pour chaque groupe et dans le détail de quoi il en retourne. L'approche par segment permet alors de prendre en compte les conditions particulières à remplir pour que chaque

partie puisse accéder aux séjours. En partant de cette logique, on peut alors développer des prises dont peuvent se saisir ces groupes, afin d'entrer dans le monde des camps et des colos. De ce fait, selon l'histoire des groupes considérés, il a été envisagé des stratégies propres à chaque segment. Que ce soit pour les jeunes de quartiers, les personnes en situation de handicap, les femmes, la petite enfance, les enfants atteints de diabète, les jeunes qui accèdent aux camps surtout après la seconde guerre mondiale... De façon générale, les acteurs du champ ont construit des propositions différentes pour chaque segment au cours du temps, pour permettre l'accès aux camps et séjours.

Les arrangements liés à la mise en relation des publics se font dans la durée par touches successives, souvent grâce à des pionniers. Les obstacles à prendre en compte sont corrélatifs au segment pris en compte. Il peut s'agir d'un problème d'aménagement des espaces pour les rendre accessibles, d'un problème de prise en charge par un personnel dédié (médecins, accompagnateur. trice, personnel formé), ou encore de représentations ancrées qui doivent être déconstruites pour prendre en compte l'individu.

Selon les contextes, l'approche par segments permet de renforcer le groupe et les individus qui le composent pour ensuite aller vers le mélange (Vinet et al. 2013). Plusieurs stratégies sont possibles pour fabriquer ensuite du mélange. On a le cas où les individus appartenant à un segment sont introduits dans un groupe plus large, mais en petit nombre. En petit nombre, cela peut aussi être une façon de les faire apparaître dans leur différence, comme pour le cas d'un ou deux jeunes malentendants perdus au milieu d'un monde d'entendants. La question est aussi de savoir si, en étant présents en grand nombre, les membres du segment ne transformeraient pas la colo ou le camp en autre chose (un séjour adapté, éducatif, Ville-Vie-Vacances ou de prévention de la délinquance...), situation qui appellerait alors une autre organisation du



séjour, voire un autre personnel. On a d'autres cas où le mélange est envisagé à partir de la coprésence de différents segments en même temps dans des groupes séparés mais vivant des activités ensemble (Vaunière cité précédemment). Les individus des segments peuvent circuler entre leur groupe et différentes affinités. On pourrait aussi imaginer, comme nous avons pu l'observer, de faire une colo ou un camp avec un équilibre entre les différents segments envisagés, c'est-à-dire sans qu'un seul ne puisse induire et imposer de fait tout un fonctionnement précalibré aux autres. Dans ce cas, le mélange est alors un enjeu immédiat, tout en étant mis en œuvre.

Il reste cependant une sorte d'inaboutissement dans cette logique de public, ou de segment. Permettre l'accès à chaque individu aux camps et colos est primordial, et les obstacles qui se dressent face à cela doivent être soulevés. Cependant, pour faire société, il faut aussi dépasser ce seul principe.

## 5.2. Un accueil universel

Nous changeons ici de focale. Si nous avons considéré les individus à partir d'un statut qui les constituent en public, nous considérons que cette logique comporte en soi une limite. Nous procéderons donc à une analyse des enjeux derrière l'idée de mixité et en particulier à l'horizon que nous mettrons en lumière, à une considération des individus comme étant des égaux et aux conséquences d'une telle perspective.

Le fait d'associer aux quartiers populaires des identités ethniques/raciales[39], y parler de diversité de la population, et faire de ce lien un fait « naturel », pose de nombreux problèmes. Est-ce que certaines couleurs rendraient des personnes plus « diverses » que les autres ? Nous sommes tous et toutes membres du corps

social, membres de la cité et du corps politique. Maintenant, des personnes se découvrent comme étant d'une couleur singulière, rendus divers par leur sur-représentation dans les situations ou bien par le regard qui est porté sur elles[40].

Les témoignages montrent que le terme mixité apparaît lorsqu'il y a apparition de parties séparées ; la mixité des publics est corrélative de la séparation opérée en certains endroits. L'analyse de la mixité doit donc porter autant sur les mécanismes de séparation que sur ceux qui génèrent la rencontre et le mélange. On doit considérer chaque public comme issu d'un mécanisme complexe le faisant exister ; la singularité des caractères devrait seule apparaître dans un espace politique d'égalité entre les individus.

L'inégalité est à la fois économique et politique, dans la mesure où les deux font système. L'inégalité correspond à un moment de l'histoire du peuple français où, après l'énoncé du droit à l'égalité de traitement par la Révolution française, certain-e-s ont été exclu-e-s de fait de cet énoncé : les femmes, les fous, les handicapés, les esclaves et les esclaves libres (Larcher, 2015). Chacun.e de ces exclus a été constitué.e en groupe particulier par le biais de textes juridiques : le Code civil napoléonien pour les femmes ; le Code indigène pour les populations colonisées ; le Code noir pour les esclaves et le Code civil pour les anciens esclaves ; l'homosexualité sera pénalisée jusque dans les années 1980... D'autres phénomènes participent à la fabrication de publics traités de manière particulière. Dans les années 1980 sont créés les statuts d'handicapés, d'enfants de migrants dans l'Éducation Nationale, de gens du voyage avec le carnet de déplacement... Chaque fois avec des institutions singulières. On remarque aussi la création de dispositifs qui abordent certains individus sous un angle différentialiste. Par exemple avec les opérations « Prévention Été » (OPE), on ne permet pas un retour dans le droit commun et la réouverture des équipements, mais la création d'un dispositif parallèle basé



sur une approche qui prend l'angle de la prévention de la délinquance comme porte d'entrée, entérinant l'idée que le groupe visé est d'abord potentiellement délinquant et l'envisageant avec cet abord. Il n'y a pas qu'à l'École que les ségrégations sociales et les prophéties auto-réalisatrices fonctionnent...

Notons bien que nous sommes ici dans l'optique d'une autre problématique que celle de la mixité socio-économique, qui relève éventuellement d'une politique tarifaire pour permettre à toutes les classes sociales de participer à certaines activités. De même, les questions de l'absence de mixité géographique et de croisement entre les populations des villes et des campagnes se révèlent aussi d'une autre nature. Précisons d'ailleurs au passage, comme nous l'avons signalé, que la population des agriculteurs a fortement diminué dans les dix dernières années, faisant des populations rurales des populations qui apparaissent plus urbanisées qu'auparavant. On pourrait aussi évoquer les pratiques religieuses, pour lesquelles la question est encore d'une autre nature ; ce point est réglé, au sens d'une règle qui permet de gérer la bonne distance entre les pratiques, par la loi sur la laïcité ; il ne s'agit ni d'interdire ni d'obliger à croire ; cependant, pour être bien appliquée, cette loi doit être connue par les acteurs du champ des colos (cf. Observatoire de la laïcité).

L'absence de prise en compte de certain-e-s dans le principe d'égalité a été accompagnée de la construction de représentations tenaces pour justifier ce phénomène ; on peut penser aux zoos humains pour appuyer la question de la race ; l'existence de stéréotypes de genre développés par les courants psychanalytiques comme le Dr. Berge fondateur de l'École des parents (Bataille 2014), etc. Mettre à distance et déconstruire ces représentations apparaît comme l'un des enjeux de la fabrication de situations de mixité des publics. Il s'agit en premier lieu de construire des

occasions de vie ensemble, où chacun.e est considéré comme égal et non comme représentant d'un public singulier, cela afin de ne pas s'engager dans une mécanique de comportements discriminatoires.

Nous posons donc que l'accueil universel des individus consiste à considérer ceux-ci comme des citoyens égaux et dotés des mêmes droits. En articulant cela à l'orientation que pourraient prendre les colos et les camps, il s'agit de poser que ces lieux, les séjours, et ces situations élaborées depuis le point de départ jusqu'au retour à ce point, sont des occasions de faire société, en agissant ensemble. Une telle perspective s'entend nécessairement en considérant les participants dans une égalité de condition, celle de citoyen[41].

## Notes

26. Dans le volume 2.

27. Organisation qui a aussi proposé ces « leviers » dans une publication récente.

28. Et même au-delà, puisque le Canada est confronté aussi à ce problème, voir la revue de presse dans le volume 2 du rapport.

29. Maxime Hanssen, 29/07/2016, « Le business des “colos”, reflet de la fracture sociale », *La Tribune*.

30. Malheureusement, un seul séjour durant la première campagne accepta de réaliser la passation de l'outil. Nous avons analysé le refus des autres organisateurs dans les « Clarifications méthodologiques » annexées dans le volume 2.

31. Philippe Rey-Herme, qui écrit la première histoire exhaustive des colonies de vacances, consacre un chapitre entier à ce sujet (Rey-Herme, 1954, *Les colonies de vacances en France 1906-1936*, t. 2 *L'institution et ses problèmes*, 77-113).



32. Nous sommes dans une situation où il y a autant de mixités que de groupes séparés : mixité sociale, mixité de sexe, mixité géographique... Nous avons à changer de logique et de mots : parlons des mécanismes de séparation, regardons les situations qui les dépassent et développons-les !

33. Dans les accueils de jeunes, par exemple, les jeunes du quartier fabriquent le séjour avec les animateurs.trices du lieu d'accueil. Ceux-ci font en sorte que le groupe comprenne d'autres jeunes du quartier et, au final, les jeunes finissent par partir avec d'autres jeunes du quartier sans rencontrer de jeunes d'autres quartiers ou provenant d'autres villes (association Aurore Paris).

34. Le séjour Léo Lagrange de Dijon, par exemple, part depuis 6 ans ; le directeur est aussi référent famille dans le centre social ; un jeune sourd est inclus dans le séjour et les jeunes ont pris des cours pour lui parler en langage des signes ; les jeunes sont issus des quartiers périphériques de Dijon et du milieu rural ; l'encadrement est conséquent avec un enseignant, une éducatrice et un directeur pro de l'animation.

35. Cas de l'association Arrimages de prévention spécialisée qui organise des transferts avec certains de ces jeunes.

36. Les fermetures de colos et les ventes de bâtiments : Clichy-la-Garenne, Savigny-sur Orge, Argenteuil, Saint-Ouen, Orly, Fontenay-sous-Bois, Houilles, Melun, Vincennes...

37. Ceci est flagrant dans l'analyse des dossiers, une grande quantité de séjours ne sont composés que d'une catégorie d'individus.

38. Il serait trop long de développer les travaux sur la « mixité sociale » et toutes les ségrégations que l'institution scolaire opère. On peut néanmoins s'appuyer sur les travaux de Pierre Merle, Choukri Ben Ayed, Ugo Palheta et de Jean-Paul Payet qui travaille, notamment, sur une « école décente » (2010).

39. La distinction race/ethnie est située historiquement. Elle renvoie au rejet de la race comme catégorie après la seconde guerre mondiale et au remplacement de la notion par celle d'ethnie. Il était espéré la disparition du racisme comme façon de hiérarchiser les individus.

Mais l'ethnie, comme notion, en renvoyant certain.es à une infranchissable altérité, n'a pas clôturé la question : est-ce que certain.es seraient moins inscrit.es dans le corps social ? (Barth 1995 ; Guillaumin, 1981 ; voire comment ces deux notions travaillent les centres sociaux dans Bataille et al., 2010).

40. Voir l'extrait ici du film d'Amandine Gay, *Ouvrir la voix* (2015).

41. On peut ici penser à l'expérience des Républiques de Jeunes de William Reuben George, qui ont grandement inspiré les pédagogues (Makarenko, Korczak, Neill, Les Faucons rouges...), et aussi certaines pratiques comme les Maison de jeunes qui s'appelèrent en leur début des « républiques de jeunes », ou encore les républiques d'enfants constituées après-guerre pour accueillir les enfants ayant vécu dans les camps de concentration, internationalistes dans leur fonctionnement, et qui visaient à resocialiser ces enfants.





# La refondation du dispositif #GCC

---

## Chapitre 3

Comme nous l'avons montré dans les parties précédentes, le dispositif ne peut uniquement se baser sur des critères affectant le déroulement du séjour. À partir des deux principes précédents, qui intègrent les évolutions sociales et sociétales des « colonies de vacances » en les inscrivant plus largement dans le paysage du mondes de loisirs mais aussi des autres institutions de l'enfance, et si l'on veut considérer le « modèle des colos » en crise et ses évolutions historiques dans une perspective d'égalité, nous proposons de refonder le dispositif #GCC en préconisant des actions à trois niveaux :

1. Celui du contexte d'une crise des colos d'une rare ampleur ;
2. Celui de l'ingénierie qui a été particulièrement oublié ;
3. Celui des séjours qui pourront ainsi développer de nouvelles pratiques.

Pour ce faire, nous proposons de recentrer le dispositif #GCC sur un objectif central – faire de la mixité des publics un axe clivant – au service duquel l'innovation et la qualité sont des moyens nécessaires. Dès lors, le mélange des publics auparavant séparés sera l'axe clivant pour se démarquer des entreprises (associatives ou non) d'ores et déjà établies dans le champ des organisateurs ayant une vocation sociale affirmée et réalisée. Il s'agit d'une perspective d'intérêt général et, à ce titre, des aides aux familles sont proposées et des moyens accordés aux institutions (comme un FONJEP, sur dossier).

Il s'agit pour nous de poser un changement de paradigme en transformant :

- Une logique d'aide financière aux familles (logique de marché, famille-client à aider pour consommer) en une logique d'aide aux organisateurs (logique de construction de la mixité).



- Une logique de ciblage (et de possible stigmatisation) de personnes (un ou plusieurs enfants supposés différents qu'il faut accueillir parce qu'ils sont différents) en une logique de construction des groupes, de construction de lieu où vivent différents groupes.
- Une logique où le séjour est un tout qui se suffit à lui-même (l'objectif unique est de faire partir « utilement » les enfants) en une logique de processus qui s'inscrit dans un cheminement long avec un avant, un après et un pendant, le tout constituant une aventure singulière.

Dans ce cadre renouvelé, les critères de qualité sont mis en avant pour que les séjours de ce dispositif soient également vigilants quant au niveau de la prestation accordée : repenser une partie de ces critères permettrait d'établir des outils pour atteindre l'objectif de mélange des enfants et des jeunes.

Nous pensons nécessaire de prendre le champ comme un tout comprenant toutes les formes de séjours et donc, aussi, toutes les approches des politiques publiques qui les fabriquent.

## **1. Une crise des colos à dépasser**

Comme nous l'avons indiqué, l'évolution des effectifs sera impactée très négativement en 2016, bien au-delà de l'année 2015, déjà catastrophique. Le changement du champ des camps et des colos s'accélère. L'ensemble des acteurs sont interconnectés. Des associations seront touchées directement, mais aussi les économies locales, les organismes de formation, les transporteurs... Mais les impacts seront aussi dans les territoires de départ où des enfants et des jeunes resteront cloîtrés tout l'été. On sera peut-être obligé de mettre en place, comme en 1981, dans l'urgence, des solutions

de départ. La disparition de nombreux acteurs du champ risque de déstabiliser l'ensemble avec une augmentation de départs non-déclarés, la perte des savoir-faire du champ, la perte des socialisations au départ en vacances. Il faut envisager plusieurs choses, certaines à effets immédiats, d'autres pour accompagner la mutation du champ.

Une première piste à prendre en compte, l'imaginaire attaché aux colos et camps empêche de les penser dans leur réalité actuelle. Il faudrait donc s'occuper de produire de nouvelles images des séjours. Les images produites dans l'après-guerre continuent d'agir.

**Préconisation :** Organiser un festival du film des colos et des camps, doté d'un prix pour soutenir la fabrique de nouvelles images et relancer le désir de partir en séjour sur la base de ce qui s'y passe actuellement.

## 1.1. Des aides à court terme

La baisse des départs sur les sept dernières années correspond à un moins perçu par le champ de 166 M€. Cela représente pour l'État une baisse des taxes et impôts de plus de 45 M€. Nous proposons de réinjecter cette somme dès cet été pour maintenir le taux de départ et enrayer la chute des effectifs en camps et colos. L'objectif est de faire partir 225 000 enfants et jeunes de plus en camp ou colo cet été.

**Préconisation :** L'aide serait accordée aux collectivités, à charge pour elles de soutenir ensuite les associations, qui s'engagent à organiser les départs au niveau de leur territoire sur la base d'un diagnostic des non-départs en son sein.

Pour chaque enfant-jeune envoyé en colo, la ville recevra une aide de 20 € par jour pour dix jours pour envoyer un autre enfant-jeune primo-partant. La moitié des départs devront se faire dans le cadre de séjours organisés par des associations.



**Préconisation** : Les comités d'entreprise seront aidés sur le même principe, pour un enfant-jeune partant en colo ou camp, une aide de 20 € par jour pour dix jours serait accordée pour envoyer un autre enfant primo-partant.

## 1.2. Organiser l'évolution du modèle des colos et des camps

Au-delà de cette première année de sauvegarde de l'existant, des initiatives doivent être prises pour permettre de faire évoluer les pratiques du champ. Nous les abordons dans les points suivants. Mais, avant cela, revenons sur la dimension financière.

Il existe à l'heure actuelle des financements multiples qui permettent de financer des départs en séjour, mais principalement dans des séjours spécifiques. Dans le but de créer les séjours de rencontre, cette logique doit être interrogée. L'objectif serait de passer d'un financement d'abord exceptionnel, afin d'enclencher la création de ces séjours, à un financement pérenne à partir des différents financements existant, puis en les complétant par des financements européens portant sur l'inclusion des publics.

Une logique d'hybridité des pratiques, des équipes, des financements, des normes pourrait être travaillée à l'abri de ce dispositif renouvelé qui serait une sorte d'espace des possibles. Au regard de l'objectif générique d'un départ de tous les individus, les acteurs locaux construiraient des arrangements circonstanciés, en regardant ce qui pourrait permettre la faisabilité de plus de départs en mélangeant tout le monde, aux limites de leur cadre d'action.

**Préconisation** : Créer un fonds commun des financements actuellement mobilisés pour permettre le départ des enfants et des jeunes en séjour, quelque soit le type de public visé ; les orienter sur la fabrication de séjours accueillant tous les individus.

**Préconisation :** Financer les plans de résorption des non-départs en séjour (dans une logique équivalente au projet social des centres sociaux) ; c'est-à-dire l'ingénierie de fabrication de ces plans et leur suivi (poste de type FONJEP), les actions innovantes, les moyens nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité dans les séjours, la formation à la mise en relation des individus, les études ciblées nécessaires à la compréhension des phénomènes de dynamique de groupe.

**Préconisation :** Il existe d'autres aspects qui peuvent être pris en compte pour diminuer le coût des départs dans une période où l'enjeu est de faire partir le plus grand nombre. On peut jouer sur les points suivants :

- La durée des séjours. Des séjours courts sont objectivement moins chers ; si l'idée est de faire partir sur au moins quinze jours actuellement, il faut admettre que le préalable est peut-être de passer d'abord par une expérience réussie sur une petite période ;
- Passer à un modèle d'hébergement plus léger (pas de frais fixes importants comme pour les bâtiments), voir ci-dessous ;
- Abandonner l'activisme dans les séjours et réinventer les camps et les colos à partir de ce qui est réalisable directement sans prestation extérieure ;
- Choisir des lieux d'implantation à faible distance, pour diminuer les coûts de transport ;
- Augmenter le nombre d'enfants par séjour aux alentours de 50 enfants (moyenne actuelle de 32), afin de répartir les coûts.

### 1.3. Concevoir un modèle d'hébergement léger contemporain

La question du patrimoine des colos est prégnante. Elle doit être prise en charge, mais ne doit pas être la seule réponse. Pour augmenter les départs, il faut trouver des formes plus souples et économiquement plus pertinentes. Dans les années 1960-70, une réflexion avait été menée sur l'habitat léger pour les



colonies de vacances. Trigano avait développé une offre dont on connaît la postérité. Nous reprenons cette perspective pour la renouveler.

**Préconisation :** Faire un appel d'offre auprès des urbanistes, architectes et designers, pour concevoir un équipement léger comportant blocs sanitaires, cuisine sous toile ou en plein air, électricité photovoltaïque, douche solaire, toilettes sèches avec une accessibilité tout public.

**Préconisation :** Financer l'achat d'équipements légers, afin de disposer de séjours abordables par le plus grand nombre.

## 2. En amont, une ingénierie repensée

L'ensemble de notre évaluation tend à montrer l'importance de la fabrication des séjours. Pour cela, nous repérons une série de conditions à remplir. En particulier, il est nécessaire que la fabrication des séjours permettant de faire vivre une égalité de traitement des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation par ailleurs, s'appuie sur un diagnostic partagé des non-départs, base d'une série d'orientations et d'actions décidées collectivement et évaluées pour améliorer les pratiques grâce à l'expérience acquise. Les points suivants reprennent cette logique.

### 2.1. Une instance partagée de fabrication des séjours

Afin de faire évoluer l'offre, la fabrication des séjours doit devenir un objet partagé, occasion de débats, fondés sur des expertises mutualisées. Le dépassement de la situation actuelle, où la

mixité des publics est posée dans les intentions mais n'intervient pas toujours dans les faits, demande que soient institués des forums et des arènes dans lesquels l'enjeu sociétal sera porté collectivement.

**Préconisation** : À l'échelle du territoire pertinent, qu'il soit celui du point de départ, ou celui du point d'arrivée, une « fabrique » de séjours sera constituée. Ses prérogatives seront d'établir un diagnostic territorial des non-départs, de fixer des orientations pour y remédier, de suivre les actions entreprises pour cela, de les évaluer et d'en tirer les enseignements pour améliorer leur impact.

**Préconisation** : La composition de cette instance prendra en compte l'ensemble des acteurs pouvant apporter une expertise sur les publics : action sociale (ASE...), association en charge du handicap, action économique (Secours catholique, ATD Quart-monde, Restos du cœur...), politique de la ville, santé (hôpitaux sur les soins de suite, associations spécialisées), associations d'éducation populaire, Scoutisme, comités d'entreprise du territoire, collectivités territoriales.

**Préconisation** : Établir un diagnostic territorial des non-départs à partir des données de la base SIAM qui sera complétée à cette fin, identifier à l'échelle des IRIS le taux de non-départs ; prendre appui sur l'expertise des membres du comité de pilotage pour les données qualitatives et l'existence d'effets ciblant un public en particulier ; prendre en compte les expériences locales qui sont déjà engagées dans une mixité des publics, afin de les modéliser si nécessaire ; procéder à des explorations ciblées si nécessaire ; le diagnostic doit permettre de comprendre quels sont les freins à l'échelle locale pour le non-départ, quels sont les séjours proposés et leur adéquation ou non avec la situation de non-départ.

**Préconisation** : À charge de cette nouvelle instance partagée de construire des orientations éducatives, puis élaborer des « configurations pédagogiques » basées sur le principe d'inclusion.



## 2.2. Pour une définition collective de la « qualité »

Nous avons bien vu les limites de critères du dispositif #GCC dans la première partie. Elles rejoignent, pour partie, les tentatives récentes pour envisager de nouvelles organisations autour d'une « démarche qualité » dans les ACM ; notamment en 2009 dans le Calvados (Blanc 2010). Malgré les intentions louables qui animèrent le collectif réuni, la contribution de Houssaye (2010) vient tempérer l'engouement initial en réinsérant la démarche qualité dans des enjeux plus généraux : peut-on imaginer un label « en toute innocence » ? D'un côté, il n'y a pas de « langage éducatif neutre » et l'éducation ne saurait être sans valeurs et donc des partis-pris éducatifs et politiques, et, d'un autre, on peut y lire les risques de l'institutionnalisation de l'innovation sous la contrainte de financements. De même, Lebon (2010, p. 21) fait l'écho d'un possible glissement vers les « logiques de marché » : « Ce développement des politiques contractuelles en matière d'éducation (associé aux catégories de "projet" et de "qualité") sous-tend l'action éducative des centres de loisirs, à moins qu'il ne s'agisse aussi d'une modalité de la pénétration des logiques de marché. »

Ces logiques sont à l'œuvre dans les mondes proches de la santé et du travail social soumis aux normes ISO, aux procédures de labellisations et des protocoles de certifications qui se sont peu à peu imposés à travers les politiques de performance et de résultats chiffrés de la « nouvelle gouvernance publique » (Demailly 2014a,b). Que ce soient les travaux de Chauvière (2006 ; 2007 ; 2013) ou ceux issus du travail social (de Gaulejac 2006 ; Saint-Martin 2012 ; Aballéa (ed.) 2012), bon nombre peuvent alimenter les réflexions collectives et les futures préconisations à propos de l'utilisation de « charte » ou « démarche qualité », qui impliquent des risques de rationalisation des métiers de l'humain (Demailly 2008), voire qui génèrent de la souffrance au travail.

Afin d'en éviter les écueils, plusieurs travaux consacrés à l'accueil de la petite enfance (Rayna 2010 ; Moss, Dahlberg et Pence 2011) peuvent fournir les gardes-fou nécessaires à la réalisation d'un référentiel commun. Le principal résultat de ces travaux autour de Peter Moss, internationalement reconnu, est l'importance d'une définition partagée avec les usages, que ce soient les parents comme les enfants, tout comme les professionnels et les prescripteurs (Dahlberg & Moss 2007 ; Pirard 2007), notamment pour contrebalancer les considérations économiques de ces derniers. Par ailleurs, cette « définition » n'est pas figée mais régulièrement évaluée, discutée, renégociée, ce qui implique des instances instituées, un temps de travail dédié et des outils de concertation avec les enfants et les parents. Autrement dit, la « qualité » n'est pas une norme imposée définissant des manques, mais plutôt perçue comme un concept relatif (aux personnes) à des valeurs et des croyances nécessitant un processus de définition en partageant ces valeurs et ces croyances.

Plus proche des ACM, il nous semble que la recherche-action entreprise par l'ONE en Belgique pendant près de 3 ans est représentative de cette orientation. Ils ont ainsi interrogé plusieurs dizaines de professionnel.les comme des parents et des enfants, visité des structures... pour aboutir à la constitution d'un référentiel[42]. Sans viser la normalisation de « bonnes pratiques », sont réunis des conseils, des réflexions, des expériences pour constituer un outil « au service » des professionnel.les (animation, direction, coordination, formation, organisation), afin de discuter et débattre des modalités d'accueil des enfants et des familles.

**Préconisation :** À l'inverse de la logique *top-down* du premier dispositif, la fabrique de séjours sera chargée d'interroger régulièrement les critères de sélection des séjours, quitte à les faire évoluer, en s'appuyant sur les outils de suivi et d'évaluation présentés ci-après. Par ailleurs, elle devra s'appuyer sur le point de vue des parents et des enfants. L'évaluation se fera au niveau local (fixation des critères et modalités de leur élaboration).



### 2.3. Pour assurer le suivi et l'évaluation

Les instances locales doivent trouver un appui dans leur fabrication de séjours sous forme de données, d'outils d'analyse, de résultats de recherche, d'accompagnement, mais aussi dans l'évaluation du déroulement du séjour.

**Préconisation :** Faire un plan à trois ans indiquant l'état des lieux de départ, les orientations retenues pour la période de trois ans ; les actions qui seront mises en œuvres (création de séjours, formation des acteurs locaux, dialogue et information auprès des familles...) ; les modalités d'évaluation des actions et de retours de l'expérience vers l'ensemble des acteurs impliqués ; le plan sera financé (ingénierie du dispositif et actions innovantes).

**Préconisation :** Les problèmes d'ordre juridique qui seraient rencontrés seront remontés auprès des instances concernées. Cette préconisation vise à prendre en charge les difficultés à combiner des pratiques institutionnelles prévues pour une approche mono-public au départ.

**Préconisation :** Donner un accès aux données utiles pour la compréhension du non-départ de l'ensemble des individus. Il est donc nécessaire de trouver ces informations facilement accessibles par la mise en place d'un portail en *open data*, qui regrouperait les données du Ministère de la Ville et de la Jeunesse et Sports, de l'ASE pour les séjours éducatifs, mais aussi les séjours adaptés, les séjours sanitaires...

**Préconisation :** Modifier les données actuellement recueillies par le MVJS afin de saisir les adresses des participants aux séjours ; l'utilisation de ces données sera contrainte, en limitant les extractions de la base à l'échelle de l'IRIS.

**Préconisation :** Fabriquer des outils d'analyse de la mise en relation des publics, compléments du sociogramme et de la carte sensible, afin de dépasser les impressions et d'entrer dans l'analyse des relations réelles entre individus ; donner la possibilité aux équipes de s'y former. Ces outils seraient mis à disposition des fabriques de séjours.

**Préconisation :** Développer et financer des programmes de recherche universités – acteurs du champ, portant sur l’accessibilité aux départs en séjour, la mise en relation des individus, l’égalité réelle... en lien avec les Régions (formation des travailleurs sociaux, cohésion sociale, inclusion, enseignement supérieur).

**Préconisation :** Accompagner la mise en œuvre de cette politique publique via la nomination d’un référent État pour chaque fabrique de séjour.

**Préconisation :** Soutenir les journées d’études, symposium et colloques qui portent sur les pédagogies développées dans les séjours en vue du développement de la rencontre entre les individus.

### 3. Un dispositif renouvelé pour des pratiques inclusives

Est-ce que le dispositif #GCC a permis de faire évoluer les pratiques des « expérimentateur.trices » (terme utilisé dans l’appel d’offre) ? Majoritairement non, si ce n’est quelques organisateurs qui ont expérimenté de nouvelles choses ou ont pris conscience qu’il fallait faire autrement sous l’angle particulier de la mixité des publics.

La Maison de Courcelles a été interrogée par les cartes sensibles proposées par l’équipe d’évaluation. Il s’agit d’un dispositif dans lequel il est demandé aux enfants de dire quels sont les lieux dans la colo où ils se sentent bien et ceux où ils se sentent mal à l’aise. À travers l’exploitation des cartes dessinées par les enfants et les croisements usuels (sexe, âge, etc.), l’équipe s’est emparée de cette question pour élaborer une recherche-action en cours de finalisation avec le soutien du Conseil Régional Champagne Ardennes – Alsace pour mettre au travail les mixités des publics lors de leurs séjours.



Cités d'enfants a créé un séjour singulier mélangeant des publics venant de différents sites dans le cadre du dispositif #GCC. En partant de quatre groupes d'enfants venant d'autant de territoires différents, ils ont construits un séjour spécifique à #GCC, portant sur le mélange et la mise en relation. L'expérience a fait beaucoup réfléchir l'équipe qui a découvert là un chantier à approfondir. C'est la seule occurrence à notre connaissance parmi les presque cent séjours retenus. Enfin, quelques organisateurs (PEP, UFOVAL 74) supportent déjà la mise en place de pratiques inclusives et peuvent apporter leur expertise sur la « fabrication » de leurs séjours.

Du côté des critères, un lieu a dit avoir trouvé l'occasion de réfléchir à ses pratiques à cause des critères ; il s'agit de l'association la plus engagée dans la question de la mixité des publics (SGDF) ; et le critère en question était les circuits courts pour les produits alimentaires, qui a amené une réflexion sur l'utilisation de fruits et légumes de saison en lien avec un séjour inscrit directement dans la dynamique de la COP 21 : mener un séjour sous tentes en hiver pour prendre conscience des effets du réchauffement climatique sur les groupes directement impactés par ces évolutions.

Il est donc nécessaire de penser les choses autrement. Nous dégageons trois aspects : la philosophie du nouveau dispositif, sa mise en œuvre, et l'encadrement qui sera chargé de le faire vivre.

### **3.1. Des axes de travail pour un fonctionnement inclusif**

Nous envisageons plusieurs axes qui pourraient servir de support à un changement des fondements des camps et colos. Certains sont déjà en place ponctuellement, mais ils sont rarement pensés dans leur ensemble.

« Chaque individu est égal en droit ; cette promesse sera d'autant plus vraie qu'elle s'accompagnera de l'expérience de situations d'égalité de fait, partagées, où les individus, quelque soit leur condition d'existence, pourront fabriquer ensemble les repas, habiter le séjour, exprimer leurs ressentis, leurs émotions, donner leur avis et prendre part aux décisions qui les concernent, faire ensemble et explorer le monde qui les entoure. »

Voilà une sorte de résumé de la philosophie qui se dégage de nos évaluations. Nous reprenons chaque point en faisant, après une courte introduction, une préconisation. Elle sera moins technique qu'une philosophie à adapter.

### 3.1.1. Fabriquer ensemble les repas

Si nous reprenons différents exemples observés, il en ressort que le repas est d'abord un moment de convivialité, porteur de sens, de culture, de rencontre... Quelques situations glanées, chemin faisant : à Vaunières, un jardin, une serre, un chantier chaque jour pour ramasser les légumes, les préparer, faire le repas, et puis certains soirs, on prépare à deux, tirés au hasard, la même pizza et on la partage en discutant ; à Courcelles, les enfants participent à la confection des repas, ils font la vaisselle, des événements se construisent autour des repas tout comme dans les séjours BétaPi ; les discussions sur le porc entre enfants avec la cuisinière de Cités d'enfants ; mais aussi, la « table des sans porc » dans certains lieux ; à Léo Lagrange, des bénévoles viennent faire les repas, idem pour le centre social de l'Allier ; les légumes de saison sur le camp hiver des SGDF, sous la neige...

**Préconisation** : Le repas et sa « qualité » ne peuvent être réduits au « circuit court ». Il s'agit aussi de la possibilité d'agir sur les menus et de la manière dont cela se concrétise, la présence de repas de substitution



ou pas, le fait de pouvoir fabriquer les repas, de faire la vaisselle, de mettre la table, d'aménager l'espace de repas, l'utilisation de fruits et de légumes de saison, les produits du jardin présents sur la colo ou le camp...

### 3.1.2. Habiter le séjour

Faire à manger, c'est déjà pouvoir se poser, prendre en charge l'essentiel. Habiter le séjour va dans ce sens. Dans les camps du scoutisme, l'installation est un moment essentiel qui permet de construire les bases du fonctionnement. À Cités d'enfants, des limites sont élaborées avec les enfants qui serviront à identifier le dedans et le dehors de la cité, permettant de vivre librement le séjour. À Courcelles, chaque lit possède une boîte pour que les enfants déposent les choses auxquelles ils tiennent particulièrement.

**Préconisation** : Prévoir des moyens concrets d'appropriation des espaces ; pouvoir posséder un espace à soi ; travailler sur l'intimité dans le séjour, souvent peu prise en compte (Laugaa & Laugaa 2011) ; associer les parents, les enfants et les jeunes à la démarche.

### 3.1.3. Exprimer ses ressentis

Les évolutions contemporaines quant à la prise en compte des ressentis des enfants et des jeunes doivent irriguer le fonctionnement des colos et des camps. En particulier, deux axes sont à développer. Le premier concerne les capacités d'empathie qui se construisent entre 10 et 14 ans (Zanna 2010, 2015 a,b,c). Pendant cette période, les pré-adolescents découvrent, si on le favorise, ce que ressentent les autres. Ils peuvent aussi passer à côté de cela et devenir insensibles au point d'harceler d'autres pré-adolescents. Les histoires entre-eux sont des choses à prendre très au sérieux, pour comprendre ce qui les fonde et comment les dépasser. Les séjours sont des occasions importantes pour approfondir les

capacités d'empathie. Faire en sorte qu'un enfant-jeune en souffrance ne passe pas au travers du regard des adultes. Nous avons observé de nombreuses approches, mais rarement systématique et pas toujours complètement outillées et sachant sur quoi agir.

**Préconisation** : Développer des espaces permettant de connaître le ressenti des enfants et des jeunes (météo des chambres, comment ça va, cartes sensibles...) ; être attentifs aux enfants et jeunes qui semblent en dehors d'un système de relations (faire un point régulier sur chaque enfant-jeune, mettre en place des suivis individuels si nécessaire) ; développer l'empathie, c'est-à-dire la capacité à prendre conscience de l'émotion des autres ; mettre en place un système de médiation (communication non-violente, médiation entre pairs, protocole de prise en charge du harcèlement...).

**Préconisation** : Revisiter la question des portables ; ouvrir celle des communications par visio-conférence ; la circulation des informations via les réseaux sociaux ; en faire des objets de débat, de règles construites ensemble... pour tenir compte du besoin de pouvoir partager ses ressentis et d'être protégé de son image.

### 3.1.4. Partager ses émotions

Le développement de l'estime de soi passe par la place accordée aux émotions et aux possibilités de trouver le moyen de leur trouver un support d'expression. Il existe de nombreux supports possibles, comme la musique, le théâtre, les jeux d'expression, le cirque... Les approches proposées lors de nos visites sont très diverses. Certaines fonctionnent sous forme d'ateliers, d'autres sous forme d'espaces permanents mis à disposition pendant de larges tranches horaires.

**Préconisation** : Mettre à disposition du matériel d'expression multiple et de nature différente, via des espaces pouvant être accessibles facilement ; accompagner et outiller les enfants et les jeunes afin de faire émerger des canaux d'expression (individuels ou collectifs).



### 3.1.5. Donner son avis et prendre des décisions

Pour faire société, il faut pouvoir donner son avis sur ce qu'on vit, prendre part aux décisions qui nous concernent, donc pouvoir débattre, prendre le temps de réfléchir, et puis, ensemble, prendre une décision. Les exemples sont nombreux parmi les séjours approchés, et il existe une littérature assez complète à propos des colos (Houssaye 1995, 2005 ; Bataille 2010 ; Bocquet 2012).

**Préconisation** : Faire la différence entre, d'un côté, les réunions d'enfants qui portent sur le choix des activités à venir ou la construction des règles prévues déjà par les adultes et, de l'autre, les conseils ou forums qui partent des enfants eux-mêmes qui construisent leurs activités, c'est-à-dire ce qu'ils vont faire ensemble, et fabriquent les règles au regard des problèmes qu'ils rencontrent et doivent résoudre.

### 3.1.6. Faire ensemble et soutenir les relations

Nos observations de terrain à l'occasion de l'évaluation, mais aussi la journée d'études sur la mixité et l'égalité organisée par le Dispositif d'intérêt majeur « Genre, inégalités, discriminations » [43], et en particulier les analyses de Vinet (et al. 2013) déjà cités, nous ont ramenés sur des savoirs de la psychologie sociale qui se renouvellent. Quand on mélange des groupes, il faut le faire à partir d'un objectif supra-ordonné (Sherif & Sherif 1953, 1958, 1979) ou supra-groupe (Tajfel 1970, 1982 ; et al. 1971), pour dépasser les processus de catégorisations sociales. Cela veut dire qu'il faut privilégier le faire ensemble au faire les uns à côté des autres, ou au faire les uns contre les autres. Néanmoins, cette définition d'un objet commun ne peut s'obtenir sans associer les enfants ou les jeunes à la décision. Le risque étant que l'objet choisi par l'équipe d'animation ne concerne pas les enfants et les jeunes.

**Préconisation** : Une attention particulière doit être apportée aux activités qui seront proposées ; en particulier, des activités de « chantier » commun ou de fabrique collective seront privilégiées.

**Préconisation** : S'outiller à partir des travaux de la psychologie sociale pour vérifier l'existence de liens entre les individus, la qualité et la nature de ces liens, et leurs évolutions au cours du temps, notamment à partir de sociogrammes.

### 3.1.7. Explorer le monde

Une fois que les individus se sont installés dans le séjour (via les repas et l'habitation des espaces), que la vie collective s'est mise en place (via les modalités de prise en compte du ressenti et de participation aux décisions), que les rencontres se sont établies (via le partage des émotions et le faire ensemble), alors on peut imaginer d'aller explorer le monde qui nous entoure. Ceci sera d'autant plus facile que ce monde sera déjà présent au sein du séjour. On pense ici en particulier à l'existence de liens avec le lieu où s'installe le séjour. Le territoire d'arrivée doit être relié au territoire de départ par des liens constants, voire par des échanges d'enfants et de jeunes dans la durée. Un accueil croisé pouvant être une façon de faire[44]. Ceci peut être soutenu par des correspondances à la façon de Freinet ou de Oury qui avait expérimenté les outils de sa future pédagogie institutionnelle dans des colos (Houssaye 2004). Autre exemple, un centre de loisirs avait été accueilli et inclus dans l'un des séjours de Houssaye (2005).

Nous avons eu les détails d'une expérience développée par l'UFOVAL 74 en Corse et basée sur le développement d'une capacité des pré-adolescents à voyager en mini-camp jusqu'à une logique de routards. On pense bien sûr, aussi, aux pratiques du scoutisme qui organisent la capacité à partir en exploration



par des étapes et un processus continu qui démarre depuis les plus jeunes et s'organise à l'échelle de l'année.

**Préconisation** : Explorer le monde commence dans l'inscription du séjour au sein de son territoire d'accueil, territoires de départ et d'arrivée qui devront être envisagés dans leurs liens continus, en permettant la présence d'enfants et de jeunes du local dans le séjour.

**Préconisation** : La mobilité ou la capacité à circuler dans le monde du proche au lointain se travaille sur la durée et fonctionne d'autant plus que les séjours sont inscrits dans un temps long, au-delà du séjour lui-même ; des rencontres à l'année pour préparer les séjours sont une façon de faciliter les contacts positifs avec les habitants des lieux habités au cours du séjour ; on évitera donc les séjours programmés sans préparation sur ce plan et « profitant » des territoires d'accueil sans en rencontrer les habitants.

### 3.1.8. En résumé : dépasser le « modèle colonial »

Dès lors que les séparations de publics ont été déconstruites dès la fabrication des séjours, l'ensemble de ces axes de travail vise à dépasser les frontières (d'âges, de sexes, de groupes) induites par le « modèle colonial » au sein du séjour. Si le dispositif a pour objectif l'innovation dans les camps et les colos, il doit pouvoir réinterroger ce modèle qui s'est imposé dans les années 1950.

Pour reprendre les termes de Houssaye (1995, 2005), il s'agit de passer d'une logique du « faire », centrée sur les activités, à une logique de l'« être avec » autrui, sur les relations entre les enfants, les jeunes et les adultes. Au travers d'instances plus ou moins instituées, il est possible de soutenir les relations – par l'expression de ses ressentis et le partage de ses émotions – pour décider en commun ce que adultes et enfants et/ou jeunes souhaitent faire

ensemble durant un séjour. Au risque d'effets contre-productifs de la confirmation des stéréotypes et des préjugés, cette expérience doit pouvoir se déployer sur un temps long ou de manières répétées (en lien avec une activité à l'année ?). Soit parce que le centre de loisirs met en place une pédagogie inclusive et réalise des mini-camps ou des séjours selon le même principe ; soit parce que le séjour se déroule sur un temps long.

Par ailleurs, plusieurs travaux peuvent servir d'appui pour soutenir une pédagogie inclusive dans les camps et les colos. Dans la continuité des travaux déjà cités de Thorne (1993), Moore (2002, 2003) montre comment les enfants et les jeunes « font » le genre et la race dans le cadre de plusieurs *summer camps*, où il y a une diversité d'enfants réunis (majorité d'enfants Blancs, majorité d'enfants Non-Blancs), et son incidence sur les frontières établies et leurs traversées. Dans le sens des axes de travail, Bordes (2010) évoque la nécessité d'établir des instances de parole pour exprimer les tensions et les « histoires » pour dépasser les préjugés et les stéréotypes. De même, l'OFAJ a alimenté les travaux sur les pédagogies dites « interculturelles » ces dernières années à partir d'expériences de séjours franco-allemands. De la même façon, et plus généralement, on peut suivre les travaux de Lorcerie (2003) concernant l'institution scolaire ou les travaux plus généraux de Kerzil (2002, 2005).

Cependant, ces évolutions pédagogiques doivent s'appuyer sur un encadrement professionnel et formé. Qui plus est, ces évolutions pédagogiques ne pourront faire l'économie de relations aux familles reconsidérées et dépassant la simple communication commerciale.



## 3.2. S'appuyer sur un encadrement professionnel et formé

### 3.2.1. Réinterroger la formation à l'animation volontaire

Comme le remarquait déjà Houssaye (1991, p. 121), il y a une « étrange » ressemblance entre la structuration des stages et des activités pratiquées avec la forme des CVL et des formateurs qui ne sont autres que directeurs et directrices qui ont fait leurs preuves qui seront régulièrement appelés « animateurs » par les stagiaires. Ainsi, Lebon (2009, p. 30) enfonce le clou : « les sessions de formation, sans enfants, se veulent la transposition d'un centre de loisirs ou d'un centre de vacances idéal, dans lequel les formateurs occupent la position de l'animateur et les stagiaires celle de l'enfant en train de devenir animateur ». Les travaux de Douard (2002), les observations participantes de Lebon (2004, 2007) et Camus (2008, 2012), le travail de Pinto (2010, 2015) sur les formateurs comme ceux de Besse-Patin (2011a,b), viennent confirmer la fonction du stage comme conformation aux pratiques et discours dominants (Besse-Patin 2012). En bref, et suivant la volonté des premiers stages de Cappy présentés par Palluau (2007, 2013), le principe d'isomorphisme, « faire vivre aux stagiaires ce qu'ils allaient faire vivre aux enfants et aux jeunes », reste directeur.

Les analyses présentées précédemment montrent comment l'ambiance ou le climat, les stéréotypes ou les préjugés, les histoires et les possibilités de conflits mal gérés peuvent nuire au bon déroulement du séjour ainsi qu'à ses enjeux de rencontres et de mixités. Les entretiens révèlent également le désarroi d'animateurs et d'animatrices se considérant « insuffisamment formés » et donc « pas légitimes » pour intervenir auprès des jeunes dans

certaines situations conflictuelles. Mais, à côté des activités, qui occupent aussi les devants du catalogue, la compétence relationnelle ne semble guère évoquée tandis que des ateliers « pratiques » (jeux collectifs et sportifs, activités manuelles et plastiques, activités d'expression, activités scientifiques et techniques, etc.), les outils méthodologiques (méthodologie de projet) et les savoirs afférents (courbe d'intensité, petit train du sommeil, besoins selon les tranches d'âge...) sont largement dispensés en formation.

Pourtant, cette problématique de la relation mise en avant chez Houssaye (1995b), à propos d'un stage BAFA construit sur d'autres bases, est aussi celle qui prédomine selon Monforte (2006, p. 38). Elle cite plusieurs exemples de stagiaires qui auraient souhaité la présence d'enfants car « c'est différent d'être entre jeunes de 17 ans et faire de l'animation sur des enfants, il faudrait des "cobayes" », ou un autre qui a eu « l'exemple d'un stage proche d'un centre socioculturel, [où] ils ont présenté les activités aux enfants ». En bref, comme dans d'autres métiers soumis à la relation et aux imprévus, les stagiaires font face à un véritable « choc de réalité » (Veenman 1984) qui, on peut aussi faire l'hypothèse en suivant Houssaye (1991), peut conduire aux nombreux abandons qu'il évaluait à 40 % en 1991.

**Préconisation :** Pour dépasser le « modèle colonial », cela passe aussi par une refonte de la formation à l'animation et à la direction de séjours et de camps. On peut s'appuyer, entre autres, sur les expérimentations de Houssaye (1995b, 2004) fondées sur une formation intégrative.

**Préconisation :** Faire de la formation BAFA, une formation pédagogique où la théorie et la pratique sont travaillées en même temps. Il s'agit de revenir sur le découpage actuel où les stages sont soit théoriques, soit pratiques et n'ont pas de liens entre eux.



**Préconisation :** Questionner la matrice théorique de l'animation volontaire : théorie des besoins, méthodologie de projet, pédagogie du choix, modèle colonial. Et proposer un lien avec la fabrique des séjours, qui assure le suivi, l'évaluation, et produit des savoirs articulés avec des recherches, qui peuvent alimenter les formations.

### 3.2.2. Reconnaître l'importance des professionnel.le.s

Concevoir la place des professionnel.le.s, c'est d'abord reconnaître leur présence. D'abord dans le cadre même du dispositif #GCC, les professionnel.le.s sont présents dans 50 séjours (sur 95) et ils représentent 80 personnes[45]. Ensuite, leur présence est là autour de la fabrication des séjours ; il existe deux interfaces portées par cette catégorie :

- Ceux ; celles qui s'occupent de fabriquer les séjours et qui sont au contact des collectivités locales, des comités d'entreprise, des tutelles, des organismes de formation, qui montent des structures juridiques avec ces acteurs, voire partenaires, pour louer ou acheter des lieux, inscrire les séjours dans un environnement plus global, la ville, les parcours des enfants et des jeunes.
- Ceux celles chargées de faire le suivi des séjours dans leur déroulement au quotidien, qui accompagnent les équipes, aide les directeur.trices à se former, à monter en capacité de gérer la pédagogie des séjours, à accompagner eux-elles-mêmes des animateur.trices.

Que représentent les professionnels dans le champ des camps et colos ? Un nombre important de petites associations[46] ne réalisent qu'entre 1 et 2 séjours (3811 un seul et 2102 deux sur un ensemble de 12 013 organisateurs). 4 900 organisateurs réalisent de 3 à 10 séjours, et, enfin, 1 200 organisateurs en réalisent plus de 11 par an. On trouve donc potentiellement des professionnelles,

au sens de personnes travaillant à plein temps dans le champ de l'animation, chez au moins près de 6 000 organisateurs. Des professionnelles se trouvent dans différents segments : les centres sociaux et les MJC (qui peuvent organiser très peu de séjours par ailleurs) ; dans les villes au niveau des services enfance ou jeunesse ; dans les associations organisatrices de séjours ; dans les permanents en charge d'équipements... Former ces professionnelles est déjà engagé dans certaines universités (ESPE de Caen[47] ; on en retrouve dans le Master-DESJEPS de l'UPEC[48] ; le Master de l'UT2J[49], et dans bien d'autres endroits...). Il ne s'agit pas donc de créer *ex-nihilo* quelque chose, mais de recenser l'existant et de le consolider, en particulier sur les contenus de formation nécessaires ici.

Le développement de fabrication de séjours suppose l'élaboration d'un corpus de savoirs et de sa diffusion au sein des formations. Nous pensons que ces savoirs doivent être fabriqués par les professionnelles. Par exemple, les permanentes de l'UFOVAL 74 possèdent une expertise sur le montage juridique pour porter les équipements, probablement comme nul autre intervenant du champ. Des responsables d'équipements ont des savoirs faire pour faire vivre ensemble des publics tout aussi importants. Les formations universitaires possèdent les caractéristiques adéquates pour envisager la fabrication de ces savoirs[50].

**Préconisation** : Ces deux catégories de professionnelles ont besoin de formation adéquate en lien avec leurs missions :

Interface externe

- Savoir monter un séjour en lien avec une problématique identifiée : savoir faire un diagnostic ou au moins savoir le conduire.
- Savoir identifier les cadres juridiques pour monter avec des entités juridiquement différentes (collectivité, association, comité d'entreprise) un accueil.



- Concevoir un séjour dans sa double dimension : un point de départ ailleurs, avec ses propres nécessités, et un lieu d'accueil dans un environnement dans lequel doit s'inscrire le séjour (le développement durable de la région d'accueil doit être pensé et organisé).

#### Interface interne

- Concevoir un cadre pédagogique adapté (connaître les pédagogues et les pédagogies du champ).
- Savoir soutenir les pratiques favorisant la rencontre entre individus.
- Savoir accompagner pédagogiquement des équipes.
- Concevoir des modalités de formation par alternance (ces pros devant devenir *in fine* des acteurs centraux de la formation des non-pros).
- Gérer les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre en lien avec les personnes impliquées (autorités, familles, collectivités, CEE...).

**Préconisation** : Soutenir la création des formations de niveau Master en lien avec les ESPE et avec la création des filières travail social (Rapport Bourguignon 2015[51]), qui permettrait de prendre en compte ces contenus d'enseignement ; favoriser la circulation des savoirs produits au fur et à mesure sur le fonctionnement des fabriques de séjours.

Par ailleurs, la présence de « permanents » de l'organisateur dans l'équipe de direction ou d'animation (PEP, Montagne et Musique, Vaunières, Cités d'enfants, Francas, BétaPi...) sont des relais forcément efficaces auprès des publics accueillis et de leurs familles, comme au sein de l'équipe d'encadrement. Cette proximité accrue des organisateurs peut se comprendre par leur volonté de « fidéliser » leurs personnels d'animation ou de direction (Cités d'enfants, Courcelles, PEP, Isgles, Montagne et Musique, Wakanga...), à la manière des mouvements de jeunesse (EEDF, MRJC, SGDF). Cette recherche du « retour des anims » se réalise par des formations « en interne » (week-ends, temps de préparations, outils et plateforme Internet...), mais aussi le financement de formations BAFA (pour les jeunes qui ont vécu les séjours aux Isgles, Courcelles,

par exemple) ou le BAFD. Explicitement chez les organisateurs, cela permet d'éviter de recommencer, à toutes les « campagnes », la formation des personnels, notamment à des pratiques pédagogiques qui se veulent différentes. Autrement dit, on pourrait dire qu'il s'agit de contrer le principe du volontariat d'ores et déjà établi (Pinto 2008 ; Lebon 2009 ; Camus 2012) : son *turn-over* et la courte durée de vie des animatrices.teurs due à la précarité de leur situation (Bacou et al. 2014) et du statut dérogatoire du CEE (Lebon & Simonet 2012).

**Préconisation** : *A contrario* du volontariat, le salariat permet de soutenir la mise en place de pratiques spécifiques sur le long terme. Pour mettre en place durablement les fabriques de séjours, elles devront être portées par des salarié-e-s professionnel.le.s.

### 3.3. Place des familles

La place des parents avant un séjour est pensée comme une relation de confiance à construire. Cette confiance se construit via des stratégies de communication cherchant à rassurer les familles sur le sérieux de l'organisation du séjour. La famille est avant tout pensée comme un client à satisfaire. Une fois l'inscription faite, la place des parents change.

Pendant un séjour, le parent est tenu à distance. Les parents et les enfants doivent « couper le cordon », comme le précisent de nombreux organisateur[52], ce qui signifie limiter les contacts, notamment avec les téléphones portables. Par contre, en cas de difficulté, le parent est rappelé soit comme ressource pour recadrer son enfant, soit comme solution pour permettre l'exclusion de l'enfant.

Revenons sur l'avant-séjour, les organisateurs pour rassurer les parents organisent tout sortes d'outils permettant aux parents



de voir, de comprendre : blog, visite sur place, charte, projet en ligne, engagement. Cette mise en confiance permet à l'organisateur de montrer son professionnalisme. Lorsqu'il s'agit d'enfants avec des besoins spécifiques, certains organisateurs mettent en place des personnels dédiés, permettant d'individualiser l'inscription, puis la prise en charge. Cet accompagnement pour certains enfants demande des formations spécifiques, afin de comprendre les difficultés, qui peuvent être sociales, économiques, médicales, etc., et de connaître les dispositifs permettant d'y répondre. Aujourd'hui, le financement de ces postes d'accompagnant est assuré sur fonds propres de l'organisateur ; la prise en compte par les pouvoirs publics de la nécessité de pérenniser ces postes pour faire des séjours semble nécessaire.

La proximité et la continuité sont des pistes intéressantes à développer pour permettre l'accueil d'enfants en situation particulière. Les « séjours-familles » ((MJC-Centre social de Grieu) ou les dispositifs s'appuyant sur un accueil de loisirs (dispositif séjour réussi du Calvados) permettent d'un côté de construire de la confiance entre organisateurs et familles, mais aussi d'un autre côté de construire des relations permettant de travailler avec les familles et non pour les familles.

La place des familles pendant le séjour dépend de la manière de travailler avant le séjour. Soit la famille est vue comme un client et la relation se limitera à ce type de relation : satisfaction des demandes, communication commerciale (blog, courrier et téléphone contrôlés), limitation de l'accès des parents à l'enfant. Soit la famille est envisagée comme une ressource, un appui, une aide et la place des parents sera facilitée dans les échanges et la présence de ceux-ci.

**Préconisation** : Mettre en place un mode de financement des postes d'accompagnant des familles (sur le même principe que les postes de « référent famille » dans les centres sociaux).

**Préconisation** : Valoriser la construction de séjours avec les familles, c'est-à-dire permettre par un financement adéquat, la mise en place de démarches de participation des familles à la construction du séjour (*empowerment*). Cela nécessite des financements pérennes qui permettent un travail dans les 6 à 8 mois qui précèdent le départ en séjour.

**Préconisation** : Permettre des communications faciles entre enfants et parents pendant les séjours.

### 3.4. La communication et la commercialisation

Nous avons été attentifs aux moyens utilisés pour communiquer sur le séjour, notamment aux documents et outils utilisés pour informer sur le séjour. Nous avons reçu peu de documents par écrit[53]. Nous avons donc cherché les informations sur le Net.

Communiquer sur le séjour est essentiel. On retrouve des tracts et des affiches dès les années 1940, bien que beaucoup, ronéotypés, aient disparu. Les catalogues (regroupant parfois plusieurs organisateurs) se développent au cours des années 1980. Aujourd'hui, les organisateurs ont tous un site Internet, plus ou moins développé. Même lorsque l'on connaît le public avec qui l'on va partir, il est nécessaire de produire un document pour présenter le séjour aux parents, aux copains...

Pour les séjours #GCC, on peut considérer qu'il existe deux types de communication, qui varient suivant le public visé : le séjour avec un public de proximité et le séjour avec un public non identifié (souvent dit « tout public »). Dans les deux cas, on a des documents papier et des pages sur le Net, mais ceux-ci diffèrent totalement.

Le public de proximité est un public qui fréquente la structure durant l'année, entre deux séjours, ou au moins qui a déjà fait



un séjour. L'objectif de la communication est alors de donner envie de participer, de rassurer sur ce qui va se faire (et de mettre en avant les points communs avec les séjours précédents). La communication se présente sous forme de plaquettes, souvent écrites par les organisateurs et un site internet. Il peut exister un mailing, mais il concerne principalement les anciens clients. Ces organisateurs font peu de séjours et accueillent le plus souvent moins de 50 enfants par séjour. De nombreux participants vont dans cet organisme parce qu'ils le connaissent et n'iraient pas en séjour avec un autre organisateur. Le site permet l'impression des documents pour l'inscription, mais il faut les renvoyer par courrier ou mieux venir les déposer dans le local de l'association.

Nous avons noté des différences entre ce qui est écrit sur le site et les plaquettes, ce qui n'est pas, pour nous, un amateurisme, mais plutôt la preuve que le séjour évolue durant les temps de préparation, même si on peut regretter l'absence de mise à jour de l'ensemble des documents.

Le public non identifié est un public qu'il faut convaincre d'aller en séjour, mais surtout d'aller dans le (ou les) séjour(s) présentés. On assiste à une surenchère de catalogues, où chaque organisme essaie de se différencier par le projet (souvent présenté dans les premières pages) et où tous les séjours se ressemblent. La description est souvent identique d'un catalogue à l'autre. Le site internet, souvent premier contact avec le public, garde la même présentation, mais avec des menus déroulants (choix obligatoires) qui empêchent le visiteur d'avoir une vue sur l'ensemble des séjours.

La communication est souvent fixée, les mêmes informations figurent sur le site et sur le catalogue. Le site permet de réaliser totalement l'inscription (avec paiement en ligne). Le premier contact physique aura lieu le jour du départ (mais parfois avec un « convoyeur » qui ne fait pas partie du séjour). Le choix du catalogue (papier ou informatique) impose de fixer très tôt

(relecture, impression, diffusion...) les contenus attirants du séjour de vacances, que ce soient les activités, les sorties, les thèmes... Ces décisions, étant contractuelles, imposent un « carcan » à l'équipe d'animation (qui souvent n'est pas encore recrutée quand on décrit le séjour) et aux enfants et aux jeunes. La participation, la possibilité de choix des uns et des autres est donc limitée à ce qui est décrit.

Il reste que l'outil informatique est peu utilisé. S'il sert à convaincre et à être présent sur un marché, il pourrait aussi être utilisé pour préparer les séjours avec les futurs participants (entre le moment de l'inscription et celui du départ). Sur des pages spécifiques et réservées aux inscrits, il serait possible de présenter l'équipe d'animation, de planifier des activités, de choisir sa chambre...

Certains organisateurs éditant un catalogue ont depuis longtemps adopté des stratégies commerciales : qualité du papier, photos, engagements précis (type nombre de fois où l'enfant fera l'activité), mais aussi diffusion organisée avec la création de fichiers clients, voire l'achat de certains fichiers. Certains organisateurs (heureusement absents de ce dispositif) n'hésitent pas à diffuser le catalogue comme une publicité (en associant leur catalogue à l'envoi de revues pour jeunes), voire en achetant des pages de publicité dans les revues. Si ceci se généralise, on va assister à une surenchère dangereuse pour l'avenir des séjours.

Enfin, il serait difficile de ne pas lier la communication et la commercialisation. Communiquer sur le séjour est souvent la première étape de la « vente » de la prestation « séjour de vacances ». Certes, si personne ne sait que l'on fait des séjours, personne ne s'inscrira. Cependant le coût de la commercialisation dépasse souvent les 10 % du coût du séjour (et, pour certains, il s'élève à au moins 15 %) dans le cas des publics non identifiés par les organisateurs. Il y a là une charge énorme, supérieure parfois au coût des repas ou de l'hébergement.



Parmi les structures ayant bénéficié du dispositif #GCC, la plupart figurent dans la première catégorie.

**Préconisation** : Limiter, en pourcentage, le coût de la communication du séjour pour les séjours subventionnés ou accueillant des publics aidés ; veiller à ce qu'il reste une part de liberté pour les jeunes (et qu'elle soit prévue) dans les séjours organisés avant le recrutement des enfants et des jeunes ; intégrer des critères sur la communication pendant et après le séjour ; différencier les critères suivant les catégories de séjours ; il n'est pas nécessaire de savoir répondre à un appel d'offre (ou faire un suivi de parution des appels d'offre) pour organiser un séjour de vacances de qualité.

## Notes

42. Pour une présentation complète : Référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité.

43. Présentation du DIM et de la journée d'études.

44. Nous pensons ici à un club de foot du 93 qui organise depuis de nombreuses années un échange avec une ville de la région lyonnaise en privilégiant l'accueil chez l'habitant des deux côtés.

45. Nonobstant le fait qu'il est difficile de bien les identifier dans les dossiers. Certaines sont titulaire du BAFA ou du BAFD, mais sont permanents associatifs, et d'autres sont titulaires de Licence Pro Animation ou de diplômes de type DE ou DESJEPS, mais sont embauchés comme volontaires ou bénévoles. Parfois, nous avons vu que des membres de la direction nationale des associations étaient présents sur place, sans toutefois être comptabilisés dans le dossier.

46. Chiffres MEOS pour l'année 2013.

47. Master MEEF spécialité Parcours voyages, séjours et mobilités scolaires éducatifs.

48. Master-DESJEPS Sciences l'Education parcours Animation et éducation populaire.

49. Master Politiques Enfance Jeunesse.

50. Master en sciences de l'éducation spécialité « Insertion et intervention sociale sur les territoires ».

51. Le rapport Bourguignon n'inscrit pas le champ de l'animation socio-culturelle dans le travail social. Cependant, ce qu'il indique en terme de formation allant du baccalauréat au doctorat est pertinent pour ce champ.

52. Par exemple, l'association Temps Jeune : [http://www.temps-jeunes.com/De\\_G\\_à\\_P](http://www.temps-jeunes.com/De_G_à_P)

53. Nous étions contraints d'attendre le feu vert de la DJEPVA pour communiquer avec les organisateurs. Le mail portant sur le questionnaire et sur les documents nécessaires pour cette partie n'a jamais été validé. Quelques organisateurs ont reçu le questionnaire et la demande de documents au cours des visites et nous les ont transmis.





# Changeons le paradigme des séjours

---

## Chapitre 4

Ce rapport d'évaluation est traversé par une idée forte : interroger le fonctionnement des colos et des camps pour aider à faire émerger un modèle à la hauteur des mutations qui traversent le champ. La question posée est celle de la mixité sociale. Nous avons interrogé le terme mixité, qui signifie réunir des parties préalablement séparées : quelles sont ces parties ? comment ont-elles été séparées ? comment les réunir ?

Chemin faisant, nous avons compris que ces parties sont les publics, fabriqués par notre histoire et nos politiques publiques.

Nous sommes devant des individus, d'abord, car il n'y a pas d'égalité sans **liberté** à l'égard des catégorisations qui enferment et soumettent, des individus égaux donc. **L'égalité** est considérée comme un point de départ, comme moyen essentiel pour interroger les pratiques sociales de séparation et les faire reculer.

Les camps et les colos peuvent prendre appui sur ce principe et faire société, fabriquer de la société, dans ce temps éphémère. Après la Révolution Française, l'histoire ancienne des utopies qui, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ont compris qu'il fallait s'occuper d'inventer la société en partant des enfants et des jeunes mais qui se sont aussi fourvoyées en essayant de fabriquer les individus à l'aune de leur vision du monde. À la fin du XIX<sup>e</sup>, d'autres ont inventé des pratiques, *hic et nunc*, comme les Républiques de jeunes (George, 1910), de même durant l'entre-deux-guerres (Lane, 1948). À cette époque, l'approche par classes sociales était la règle : chaque milieu de vie se trouvait affublé d'un mouvement de jeunesse singulier : étudiants, ouvriers... Après la seconde guerre mondiale, les expériences de fabrication de la société en séjours ont été stoppées. L'approche par l'éducation des individus pour les préparer et les faire intégrer la société telle qu'elle était trouvait sa pleine réalisation. Puis, à partir des années 1980 et surtout après 1995, nous avons assisté à la multiplication des publics et leur séparation. Aujourd'hui, il est temps de faire un pas



de plus et de prendre en compte l'impasse de l'approche par publics. Les séjours sont dans le société tout en participant à la faire, car ils mettent en œuvre notre vision commune de celle-ci. Nous pensons que la **fraternité** et la **sororité** doivent habiter cet espace de rencontres.

### **Le problème de la mixité, c'est la séparation**

Le problème de la mixité, c'est la séparation. Pour les colos, elle s'est réalisée en trois étapes, qui se superposent parfois dans l'histoire récente :

**La technocratie** (politiques de la qualité, de la sécurité, de l'hygiène, des normes alimentaires, du handicap etc.). Ces normes ont fait fermer un nombre incalculable de colos qui œuvraient efficacement pour la mixité sociale et de genre (les colos dans les années 1960, c'étaient souvent les seuls loisirs des filles), et qui ne marchaient pas si mal.

**La mise en concurrence** : la baisse des financements mais plus encore la hausse des coûts (liée à la mise aux normes) a amené les colos à développer des stratégies commerciales pour récupérer les publics solvables (*avant, elles avaient soit un public de proximité, soit un public d'affinité, soit un public lié à des secteurs industriels et des comités d'entreprise*) en proposant des activités et des lieux qui ont fonctionné comme des opérateurs hiérarchiques de classe, sexe, « race » et âge[54] : *naissance des colos « sciences », « poney », « anglais », « danse », « théâtre », « musique », « rafting » etc.*

**Le discours sur la fracture sociale** (Chirac, 1995) qui consacre la rupture entre le centres et la périphérie et amplifie la politique de la ville dans le sens d'un développement séparé des populations, avec des dispositifs spécifiques (séjours courts, VVV etc., mais aussi sports et cultures urbaines spécialisés qui fonctionnent également comme opérateurs, rap, hip-hop, futsal, boxe, graff, bmx, karting ou laser-park). **Exit les filles dans les colos des pauvres.**

Nos préconisations proposent d'inverser les facteurs. Il s'agit de trouver de nouveaux modèles qui suppriment ou atténuent la séparation, donc :

- Moins technocratiques, plus fondés sur des modèles économiques alternatifs (économie sociale et solidaire, emplois aidés, développement rural, circuits courts, écoresponsabilité), des hébergements légers (camping, toiles).

- Moins spécialisés sur des « activités » (sport, culture, loisirs) et donc plus souples dans l'organisation des temps et des espaces de loisirs, multipliant des situations de jouabilité favorables à la traversée des frontières (de genre, âge, classe, « race » etc.)
- Sur des espaces moins connotés du point de vue des hiérarchies sociales (milieu rural ou pleine nature **plutôt que** stations de ski, stations balnéaires)

Des exemples présentés dans le document s'en rapprochent (scoutisme, colonie de Courcelles, chantier de Vaunières, Cités d'enfants...). Ces lieux qui structurellement séparent peu ont (seuls ?) la possibilité de faire un travail sur la mixité en travaillant sur les discriminations (liées au sexe, à l'âge, la « race », le handicap etc.) permettant l'inclusion des personnes ou des groupes discriminés. Personnes et groupes discriminés qui peuvent avoir, eux, besoin d'un temps d'entre soi pour mettre en place, avec des animateurs.trices spécialisé.e.s, des stratégies individuelles ou collectives d'inclusion, stratégies préparées en amont du séjour.

## 1. Résumé des pistes d'action

En définitive, quel est le sens général qui se dégage à l'issue de l'évaluation et des préconisations pour faire évoluer le dispositif ? On pourrait dire d'abord que l'enjeu est d'amener les acteurs et actrices du champ à prendre en considération l'objectif de faire de la mixité des publics. Beaucoup sont prêts à passer le cap. Au niveau des politiques publiques, l'État doit faire le choix entre une approche commerciale des séjours, pour laquelle il doit fixer les limites en termes d'appropriation des outils de l'économie sociale et de l'éducation populaire construits au cours du temps (tarifs SNCF, usage des bonnes vacances, des cotisations des comités d'entreprise, des cadres d'emploi du personnel non permanents...), afin de ne pas fausser la concurrence... et une approche



relevant du domaine des politiques publiques, à savoir soutenir le départ de tous les enfants et les jeunes et leur permettre de mieux se rencontrer.

Soutenir le départ de tous et toutes, mais ensemble. Voilà l'enjeu que devrait revêtir le prochain dispositif. Pour cela, nous réalisons qu'il faut construire les conditions pour permettre de prendre en compte les évolutions nécessaires.

D'abord, le nouveau dispositif doit savoir quelle est la situation du non-départ des enfants et des jeunes, en prenant en compte toutes les formes de séjours possibles. Cela suppose que l'ensemble des organisateurs de séjours participe à cet état des lieux.

Ensuite, envisager la création de séjours pouvant inclure tout enfant ou jeune qui désire y partir nécessite un cadre de réflexion et de travail pour que chaque protagoniste (financeurs, tutelles, praticiens, représentants des familles...) puisse trouver avec les autres des solutions en identifiant les limites des dispositifs, mais aussi les potentialités sous-exploitées. Notons ainsi que les politiques publiques qui cherchent à développer l'inclusion des enfants en situation de handicap ont là un levier possible, les services de l'État qui portent les séjours VVV seraient toujours dans le cadre de celui-ci si les jeunes concernés rencontraient en plus des jeunes issus d'autres territoires, etc.

Nous pensons qu'il existe un potentiel considérable d'inventions pédagogiques visant à faire vivre ensemble des enfants et des jeunes habituellement cloisonnés dans des dispositifs, comme en témoignent nos observations. Les innovations – dont l'existence sous ce terme ne saurait être que temporaire – ne demandent qu'à se faire connaître, se développer, être accompagnées et facilitées pour amener l'ensemble, ou seulement une partie, du champ à réaliser des séjours au final différents, dans une optique progressiste.

## 2. Listes des préconisations

### 2.1. Accroître l'attractivité des camps et colos auprès des enfants, des jeunes et des familles

1. Organiser un festival du film des colos et des camps doté d'un prix, pour soutenir la fabrique de nouvelles images et relancer le désir de partir en séjours sur la base de ce qui s'y passe actuellement.

2. Le repas et sa « qualité » ne peuvent être réduits au « circuit court ». Il s'agit aussi de donner la possibilité d'agir sur la composition des menus, la présence ou non de repas de substitution, le fait de pouvoir préparer les repas, de faire la vaisselle, de mettre la table, d'aménager l'espace de repas, l'utilisation de fruits et de légumes de saison, les produits du jardin présents sur la colo ou le camp...

3 Prévoir des moyens concrets d'appropriation des espaces ; pouvoir posséder un espace à soi ; travailler sur l'intimité, souvent peu prise en compte dans les séjours (Laugaa & Laugaa 2011) ; associer les parents, les enfants et les jeunes à la démarche.

4. Développer des espaces permettant de connaître le ressenti des enfants et des jeunes (météo des chambres, comment ça va, cartes sensibles...) ; être attentifs aux enfants et jeunes qui semblent en dehors de groupes de relation (faire un point régulier sur chaque enfant-jeune, mettre en place des suivis individuels si nécessaire) ; développer l'empathie, c'est-à-dire la capacité à prendre conscience de l'émotion des autres ; mettre en place un système de médiation (communication non-violente, médiation entre pairs, protocole de prise en charge du harcèlement...).

5. Revisiter la question des portables ; ouvrir celle des communications par visio-conférence ; la circulation des informations via les réseaux sociaux ; en faire des objets de débats, de règles construites ensemble... pour tenir compte du besoin de pouvoir partager ses ressentis et d'être protégé de son image.



6. Mettre à disposition du matériel d'expression multiple et de nature différente.
7. Différencier les réunions d'enfants et de jeunes sur le choix des activités à venir ou la construction des règles prévues déjà par les adultes et, de l'autre, les conseils ou forums où ils et elles construisent leurs activités, en évoquant ce qui sera fait ensemble, fabriquent progressivement les règles, pour résoudre les problèmes rencontrés.
8. Une attention particulière doit être apportée aux activités proposées ; en particulier de sorte à privilégier des activités de « chantier » commun, ou de fabrique collective.
9. S'outiller à partir des travaux de la psychologie sociale pour vérifier l'existence de liens entre les individus, la qualité de ces liens et leurs évolutions au cours du temps, notamment à partir de sociogrammes.
10. Explorer le monde commence dans l'inscription du séjour au sein de son territoire d'accueil, territoires de départ et d'arrivée qui devront être envisagés dans leurs liens continus, en permettant la présence d'enfants et de jeunes du local dans le séjour.

## 2.2. Conditionner les aides financières à la mise en place de projets et d'actions visant les mixités

11. Accorder l'aide aux collectivités, à charge pour elles de soutenir ensuite les associations qui s'engagent à organiser les départs au niveau de leur territoire sur la base d'un diagnostic des non-départs sur celui-ci.

Pour chaque enfant ou jeune partant en colo, verser à la Ville une aide de 20 € par jour sur dix jours afin qu'elle permette à un.e autre enfant ou jeunes de partir en colo pour la première fois. Conditionner ce versement au fait que la moitié des départs en séjours soit organisée par des associations.

**12.** Aider les comités d'entreprise sur le même principe, pour un enfant ou un.e jeune partant en colo ou camp, une aide de 20 € par jour sur dix jours versée pour envoyer un autre enfant/jeune primo-partant.

**13.** Créer un fonds commun des financements actuellement mobilisés pour permettre le départ des enfants et des jeunes en séjour, quel que soit le type de public visé ; les orienter sur la fabrication de séjours accueillant tous les individus.

**14.** Financer les plans de résorption des non-départs en séjour (dans une logique équivalente au projet social des centres sociaux) : Ingénierie de fabrication de ces plans et leur suivi (poste de type FONJEP), les actions innovantes, les moyens nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité dans les séjours, la formation à la mise en relation des individus, les études ciblées nécessaires à la compréhension de certains phénomènes de dynamique de groupe.

## 2.3. Réduire le coût des départs pour favoriser les mixités

**15.** D'autres aspects peuvent être pris en compte pour diminuer le coût des départs dans une période où l'enjeu est de faire partir le plus grand nombre. On peut jouer sur les points suivants :

- La durée des séjours, des séjours courts sont objectivement moins chers. Si l'idée est de faire partir sur au moins quinze jours actuellement, il faut admettre que le préalable est peut-être de passer d'abord par une expérience réussie sur une petite période ;
- Passer à un modèle d'hébergement plus léger (pas de frais fixes importants comme pour les bâtiments), voir ci-dessous ;
- Abandonner l'activisme dans les séjours et réinventer les camps et les colos à partir de ce qui est réalisable directement, sans prestataires extérieurs ;
- Choisir des lieux d'implantation à faible distance, pour diminuer les coûts de transport ;



- Augmenter le nombre d'enfants par séjours aux alentours de 50 enfants (moyenne actuelle de 32) afin de répartir les coûts.

**16.** Faire un appel d'offre auprès des urbanistes, architectes et designers pour concevoir un équipement léger comportant blocs sanitaires, cuisine sous toile ou en plein air, électricité photovoltaïque, douche solaire, toilettes sèches, avec une accessibilité tout public.

**17.** Financer l'achat d'équipements légers, afin de disposer de séjours abordables par le plus grand nombre.

**18.** Limiter, en pourcentage, le coût de la communication du séjour pour les séjours subventionnés ou accueillant des publics aidés ; veiller à ce qu'il reste une part de liberté pour les jeunes (et qu'elle soit prévue) dans les séjours organisés avant le recrutement des enfants et des jeunes ; intégrer des critères sur la communication pendant et après le séjour ; différencier les critères suivant les catégories de séjours ; il n'est pas nécessaire de savoir répondre à un appel d'offre (ou faire un suivi de parution des appels d'offre) pour organiser un séjour de vacances de qualité.

## 2.4. Instituer des « fabriques de séjours locales »

**19.** À l'échelle du territoire pertinent, qu'il soit celui du point de départ, ou celui du point d'arrivée, constituer une « fabrique » de séjours. Ses prérogatives sont d'établir un diagnostic territorial des non-départs, de fixer des orientations pour y remédier, de suivre les actions entreprises pour cela, de les évaluer et d'en tirer les enseignements pour améliorer leur impact.

**20.** La composition de cette instance prendra en compte l'ensemble des acteurs et actrices pouvant apporter une expertise sur les publics : action sociale (ASE...), associations en charge du handicap, actions économiques (Secours catholique, ATD Quart-monde, Restos du cœur...), politique de la ville, santé (hôpitaux sur les soins de suite, associations spécialisées), associations d'éducation populaire, Scoutisme, comités d'entreprise du territoire, collectivités territoriales.

**21.** Établir un diagnostic territorial et sexué des non-départs à partir des données de la base SIAM à compléter à cette fin. Identifier à l'échelle des IRIS le taux de non-départs ; prendre appui sur l'expertise des membres du comité de pilotage pour les données qualitatives et l'existence d'effets ciblant un public en particulier ; prendre en compte les expériences locales qui sont déjà engagées dans une mixité des publics, afin de les modéliser si nécessaire ; procéder à des explorations ciblées, si nécessaire. Le diagnostic doit permettre de comprendre quels sont les freins à l'échelle locale pour le non-départ, quels sont les séjours proposés et leur adéquation ou non avec la situation de non-départ.

**22.** À charge de cette nouvelle instance partagée de construire des orientations éducatives, puis d'élaborer des « configurations pédagogiques » basées sur le principe d'inclusion.

**23.** À l'inverse de la logique *top-down* du premier dispositif, la fabrique de séjours sera chargée d'interroger régulièrement les critères de sélection des séjours, quitte à les faire évoluer, en s'appuyant sur les outils de suivi et d'évaluation présentés ci-après. Par ailleurs, elle devra s'appuyer sur le point de vue des parents et des enfants. L'évaluation se fera au niveau local (fixation des critères et modalités de leur élaboration).

**24.** Faire un plan à trois ans indiquant l'état des lieux de départ, les orientations retenues pour la période de trois ans ; les actions qui seront mises en œuvre (création de séjours, formation des acteurs locaux, information auprès des familles...) ; les modalités d'évaluation des actions et de retours de l'expérience vers l'ensemble des acteurs impliqués ; le plan sera financé (ingénierie du dispositif et actions innovantes).

**25.** Les problèmes d'ordre juridiques qui seraient rencontrés seront remontés auprès des instances concernées. Cette préconisation vise à prendre en charge les difficultés à combiner des pratiques institutionnelles prévues pour une approche mono-public au départ.



## 2.5. Affiner le recueil des données permettant d'observer les processus de départs et non-départs en camps et colos

**26.** Donner un accès tout public aux données utiles pour la compréhension du non-départ de l'ensemble des individus. Il est donc nécessaire de trouver ces informations facilement accessibles par la mise en place d'un portail en *open data*, qui regrouperait les données du Ministère de la Ville et de la Jeunesse et Sports, de l'ASE pour les séjours éducatifs, mais aussi les séjours adaptés, les séjours sanitaires...

**27.** Modifier les données actuellement recueillies par le MVJS, afin de saisir les adresses des participants aux séjours ; l'utilisation de ces données sera contrainte en limitant les extractions de la base à l'échelle de l'IRIS.

**28.** Fabriquer des outils d'analyse de la mise en relation des publics (sociogramme, carte sensible...), afin de dépasser les impressions et d'entrer dans l'analyse des relations réelles entre individus ; donner la possibilité aux équipes de s'y former. Ces outils seraient mis à disposition des fabriques de séjours.

## 2.6. Constituer une politique sectorielle en direction des camps et colos

**29.** Développer et financer des programmes de recherche universités – acteurs et actrices du champ, portant sur l'accessibilité aux départs en séjour, la mise en relation des individus, l'égalité réelle..., en lien avec les Régions (formation des travailleurs sociaux, cohésion sociale, inclusion, enseignement supérieur).

**30.** Accompagner la mise en œuvre de cette politique publique via la nomination d'un référent État pour chaque fabrique de séjours.

**31.** Soutenir l'organisation de journées d'études, symposia et colloques qui portent sur les pédagogies développées dans les séjours en vue du favoriser la rencontre des individus.

**32.** La mobilité ou la capacité à circuler dans le monde du proche au lointain se travaillent sur la durée et fonctionne d'autant plus que les séjours sont inscrits dans un temps long. Au-delà du séjour lui-même ; des rencontres à l'année pour préparer les séjours sont une façon de faciliter les contacts positifs avec les habitants des lieux habités au cours du séjour ; on évitera donc les séjours sans préparation et « profitant » des territoires d'accueil sans en rencontrer les habitants.

**33.** Pour dépasser le « modèle colonial », cela passe aussi par une refonte de la formation à l'animation et à la direction de séjours et de camps. On peut s'appuyer, entre autres, sur les expérimentations de Houssaye (1995b, 2004) fondées sur une formation intégrative.

**33.** Soutenir la création des formations de niveau Master, en lien avec les ESPE et avec la création des filières travail social (Rapport Bourguignon 2015), qui permettrait de prendre en compte ces contenus d'enseignement ; favoriser ainsi la circulation des savoirs produits au fur et à mesure sur le fonctionnement des fabriques de séjours.

**34.** *A contrario* du volontariat, le salariat permet de soutenir la mise en place de pratiques spécifiques sur le long terme. Pour mettre en place durablement les fabriques de séjours, elles devront être portées par des salarié-e-s professionnel.le.s pouvant établir des liens durables et donc, de confiance, avec les habitants et les autres partenaires professionnels.

## Note

54. Opérateurs ou actants = quasi personnages dans la théorie de la performativité.





# Bibliographie

---

## Chapitre 5

ABALLÉA François (ed.), 2012, *Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale*, Toulouse, Octarès, 344 p.

ACHIN Catherine, Ouardi Samira et Rennes Juliette, 2009, « Âge, intersectionnalité, rapports de pouvoir », *Mouvements*, 2009, n° 59, p. 9191.

ADLER Patricia A. et Adler Peter, 1998, *Peer Power. Preadolescent Culture and Identity*, New Brunswick, Rutgers University Press, 276 p.

ALTER Norbert, 2000, *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Sociologies »), 278 p.

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle et MARDON Aurélia, 2012, « Des vacances entre jeunes : partir en "colo" », *Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse*, 2012, n° 10, p. 4.

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle et MARDON Aurélia, 2011, *Partir en vacances entre jeunes : l'expérience des colos*, s.l., INJEP.

ARIÈS Philippe, 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon (coll. « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui »), 503 p.

ARLEO Andy et DELALANDE Julie (eds.), 2011, *Cultures enfantines. Universalité et diversité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Le Sens social »), 464 p.

AYRAL Sylvie et RAIBAUD Yves (eds.), 2014, *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Loisirs, sport, culture*, Pessac, MDSHA, vol. 2/2, 270 p.

AYRAL Sylvie et RAIBAUD Yves, 2009, « Les garçons, la mixité et l'animation », *Agora débats/jeunesses*, 2009, n° 51, p. 4358.



BACOU Magalie, 2014, « La fabrique des filles et des garçons dans la sphère des loisirs », dans *Pour en finir avec la fabrique des garçons*, Pessac, MSHA, vol. 2/Tome 2 : Sports, culture, loisirs, p. 172192.

BACOU Magalie, 2010, *Parcours sexués et processus de professionnalisation dans les métiers de l'animation en accueil de loisirs*, Thèse doctorat, Université Toulouse Jean-Jaurès, France, 604 p.

BACOU Magalie, 2010, « Les ressorts de la féminisation et de la valorisation de la mixité sexuée dans les équipes d'animation en accueils de loisirs », dans Jean Houssaye (ed.), *Colos et centres de loisirs : institutions et pratiques pédagogiques*, Vigneux, Matrice, p. 7386.

BACOU Magalie, 2006, « Genre et animation dans les centres de loisirs » dans *Mixité, parité, genre et métiers de l'animation*, Paris, L'Harmattan, p. 7386.

BACOU Magalie, 2004, « La mixité sexuée dans l'animation », *Agora débats/jeunesses*, 2004, n° 36, p. 6874.

BACOU Magalie et BATAILLE Jean-Marie, 2012, « L'aménagement des colonies de vacances (1939-1965) : changements des lieux et des rapports sociaux de sexe ? », *Les Dossiers des sciences de l'éducation*, 2012, n° 28, p. 1325.

BACOU Magalie, DANSAC Christophe, GONTIER Patricia et VACHÉE Cécile, 2014, « Le volontariat dans l'animation. Vers une déprofessionnalisation au nom de l'engagement ? », *Agora débats/jeunesses*, 2014, n° 67, p. 3751.

BACOU Magalie, DANSAC Christophe, GONTIER Patricia et VACHEE Cécile, 2014, « Inversion du sens, nouveau référentiel ou confusion

des objectifs et des moyens dans le champ de l'animation ? », *Animation, territoires et pratiques socioculturelles*, 2014, n° 7, p. 5566.

BACOU Magalie et LAPEYRE Nathalie, 2011, *Mixité, parité, genre et lutte contre les discriminations dans les politiques publiques : le cas des espaces et des équipements publics destinés aux loisirs des jeunes*, Toulouse, Conseil Régional Midi-Pyrénées.

BACOU Magalie et RAIBAUD Yves, 2011, « Introduction. Mixité dans les activités de loisir », *Agora débats/jeunesses*, 2011, n° 59, p. 5463.

BANDURA Albert, 2003, *Auto-efficacité. Le sentiment d'efficacité personnelle*, traduit par Jacques Lecomte, Bruxelles, De Boeck, 859 p.

BANIER Julien, 2010, « La domination adulte. Critique d'un pouvoir incontesté », *Les mots sont importants*, 2010.

BARTH Fredrik, 1995, *Théories de l'ethnicité. Les groupes ethniques et leurs frontières*, traduit par Philippe Auteur Poutignat, traduit par Jocelyne Auteur Streiff-Fénart et traduit par Jacqueline Bardolph, Paris, Presses Universitaires de France, 270 p.

BATAILLE Jean-Marie, 2014, « À quoi sert la mixité en animation socioculturelle ? Lecture de textes des années 1950 (Harvaux, Berge) », dans Sylvie Ayrat et Yves Raibaud (eds.), *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Loisirs, sport, culture*, Pessac, MDSHA, vol. 2/2, p. 237260.

BATAILLE Jean-Marie, 2012a, « Les colonies de vacances 1930-1950 : mutations des rapports sociaux et spatiaux », dans Jean Houssaye (ed.), *Accueils collectif de mineurs : recherches*, Nîmes, Matrice/Champ Social, p. 277300.



BATAILLE Jean-Marie, 2012b, « Les colonies de vacances des années 1930-1950 : Mutation des rapports sociaux et spatiaux », dans *Accueils collectifs de mineurs : recherches*, Vigneux, Champ social – Matrice, p. 277300.

BATAILLE Jean-Marie, 2010a, « Les pédagogies de la décision. Individualisation en colonie de vacances », dans Jean Houssaye (ed.), *Colos et centres de loisirs : institutions et pratiques pédaogiques*, Vigneux, France, Matrice, p. 313334.

BATAILLE Jean-Marie, 2010b, *Pédagogies de la décision : décider avec les publics en animation socioculturelle*, Thèse de doctorat, Université Paris 10, Nanterre, 416 p.

BATAILLE Jean-Marie, 2009, « Éducation et colonie, un lien à questionner », *Diversité Ville-École-Intégration*, 2009, n° 156, p. 145153.

BATAILLE Jean-Marie, 2008, « L'effet Courcelles : processus de personnalisation en colonie de vacances », *Penser l'Éducation*, 2008, n° 24, p. 1941.

BATAILLE Jean-Marie, 2007a, "Holiday Colonies and their Heritage, a New subject" dans Valter Balducci et Smaranda Bica (eds.), *Architecture and society of the Holiday Camps: history and perspectives*, Timisoara, Roumanie, Orizonturi Universitare, p. 123128.

BATAILLE Jean-Marie, 2007b, « La colonie de vacances entre ville et campagne. Naissances, morts et transformation des colonies de vacances » dans Jean Houssaye (ed.), *Colos et centres de loisirs : recherches*, Vigneux, France, Matrice, p. 5370.

BATAILLE Jean-Marie, 2007c, *Enfants à la colo. Courcelles, une pédagogie de la liberté*, Marly-le-Roi, INJEP (coll. « Cahiers de l'action »), 89 p.

BATAILLE Jean-Marie, 2004, « Animation l'hypothèse Boltanski », *Agora débats/jeunesses*, 2004, n° 35, p. 7687.

BATAILLE Jean-Marie et BACOU Magalie, 2012, « L'aménagement des colonies de vacances (1930-1965) : Changement des lieux et des rapports sociaux de sexe ? », *Les dossiers des sciences de l'éducation*, 2012, n° 28, p. 1325.

BATAILLE Jean-Marie et LEVITRE Audrey, 2010, *Architectures et éducation : les colonies de vacances*, Vigneux, Matrice, 393 p.

BATAILLE Pascal et MIDELET Julia, 2014, *L'école inclusive. Un défi pour l'école*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 191 p.

BEAUVOIR Simone DE, 1949, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, vol. 2/1. Les faits et les mythes, 395 p.

BELKACEM Lila, 2016, « La colonie "Des racines pour ton avenir". Expériences de disqualification/requalification d'enfants d'immigrants maliens », *Agora débats/jeunesses*, 2016, n° 72, p. 2134.

BEN AYED Choukri, 2013, « Rénovation urbaine, rénovation scolaire ? Les impensés du volet éducatif de la politique de la ville », *Agora débats/jeunesses*, 2013, n° 64, p. 1929.

BEN AYED Choukri, 2011, « Discriminations : l'éducation, un espace à haut risque ? », *Le sociographe*, 2011, n° 34, p. 6578.

BEN AYED Choukri, 2009, « La mixité sociale dans l'espace scolaire : une non-politique publique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009, n° 180, p. 1123.

BEN AYED Choukri et POUPEAU Franck, 2009, « École ségrégative, école reproductrice », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009, n° 180, p. 410.



BERTIER Georges, GUÉRIN-DESJARDINS Jacques, LEFÈVRE André et Lafitte René, 1942, *La colonie de vacances éducative*, Paris, ESF, 254 p.

BESSE-PATIN Baptiste, 2012, « Le Bafa ou une ingénierie de la conformation », Conservatoire national des arts et métiers.

BESSE-PATIN Baptiste, 2011a, *Le jeu : analyseur des genres professionnels de l'animation volontaire : propositions pour des pratiques réflexives en formation*, Université Toulouse 2, s.l.

BESSE-PATIN Baptiste, 2011b, « Formateurs, le jeu des représentations et des pratiques », dans Luc Greffier (ed.), *Les vacances et l'animation : espaces de pratiques et de représentations*, Paris, L'Harmattan (coll. « Animation et territoires »), p. 249260.

BOCQUET Jean-Michel, 2012, *La thèse de la colo libre. Le processus d'individualisation dans une colonie de vacances en pédagogie de la décision.*, Mémoire de Master, Université de Rouen, Rouen.

BONNAFONT Gérard, 1992, « Enquête dans les CVL et les CLSH », *Loisirs Éducation*, 1992, n° 337-338, p. 746.

BORDES Véronique, 2010, « Des expérimentations-actions en centres de vacances », dans Marie-Anne Hugon, Geneviève Pezeu et Véronique Bordes (eds.), *Éduquer par la diversité en Europe. Expérimentations croisées dans huit pays d'Europe*, Paris, L'Harmattan (coll. « Éducation comparée »), p. 211218.

BOULIN Audrey, 2015, « Les amis ou l'école : faut-il vraiment choisir ? », *Agora débats/jeunesses*, 2015, n° 70, p. 720.

BROUGÈRE Gilles et ROUCOUS Nathalie, 1998, « Loisir et éducation. L'apport d'une nouvelle institution : la ludothèque », *Revue française de pédagogie*, 1998, n° 124, p. 9198.

BUSY Jean-Gabriel, 2012, « Prédiction et incompréhension : place des projets en centres de vacances et de loisirs », *Spécificités*, 2012, n° 5, p. 153174.

BUSY Jean-Gabriel, 2011, « Les centres de vacances et les centres de loisirs, espaces éducatifs en crise », Université Paris 10.

BUSY Jean-Gabriel, 2010, « Qu'est-ce qu'on enseigne dans les centres de vacances et dans les centres de loisirs ? », *Informations sociales*, 2010, n° 161, p. 7078.

CAMUS Jérôme, 2012a, « Apprendre "sur le terrain" : l'animation en centres de loisirs », *Les dossiers des sciences de l'éducation*, 2012, n° 28, p. 5772.

CAMUS Jérôme, 2012b, « Du "petit boulot" au métier : carrières d'animateurs temporaires et trajectoires sociales », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 2012, n° 11, p. 209228.

CAMUS Jérôme, 2011, « Les cadres sociaux de l'animation en centres de loisirs en France », *Pensée plurielle*, 2011, n° 26, p. 2536.

CAMUS Jérôme, 2008, « En faire son métier : de l'animation occasionnelle à l'animation professionnelle », *Agora débats/jeunesses*, 2008, n° 48, p. 3244.

CAMUS Jérôme et LEBON Francis (eds.), 2015, *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française, 168 p.

CARTON Eric, 2012, « Se souvenir des des colonies de vacances et des mouvements de jeunesse », dans *Accueils collectif de mineurs : recherches*, Vigneux, Matrice, p. 301317.

CHAUVIÈRE Michel, 2013, « Vous avez dit : "bonnes pratiques" ? », *VST – Vie sociale et traitements*, 2013, n° 118, p. 2025.



CHAUVIÈRE Michel, 2007, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte, 224 p.

CHAUVIÈRE Michel, 2006, « Les référentiels, vague, vogue et galères », *Vie sociale*, 2006, vol. 2, n° 2, p. 2132.

CHAUVIÈRE Michel et PLAISANCE Éric (eds.), 2000, *L'école face aux handicaps. Éducation spéciale ou éducation intégrative ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 252 p.

CHRISTENSEN Pia Monrad et O'BRIEN Margaret (eds.), 2003, *Children in the city. Home, neighbourhood and community*, London, Routledge, 210 p.

CLAPARÈDE Édouard, 1958, *L'éducation fonctionnelle*, 5<sup>e</sup> éd., Neuchâtel, Delachaux & Niestlé (coll. « Actualités pédagogiques et psychologiques »), 211 p.

CORBIN Alain, 1995, *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Aubier, 471 p.

CORSARO William Andy, 2003, *We're friends, right? Inside kids' culture*, Washington, Joseph Henry Press, 248 p.

CORSARO William Andy, 1997, *The sociology of childhood*, Thousand Oaks, 304 p.

CRENN Chantal, KOTOBİ Laurence et GILLET Jean-Claude (eds.), 2007, *Les animateurs professionnels face à la différence ethnique*, Paris, L'Harmattan, 205 p.

CRÉPIN Christiane, 2010, « Attentes d'encadrement et d'autonomie des adolescents à l'occasion des activités de loisirs », *Politiques sociales et familiales*, 2010, n° 99, p. 121129.

CRÉPIN Christiane, 2009, « La politique temps libre, enfance et jeunesse : un projet national d'évaluation de politiques locales », *Informations sociales*, 2009, n° 150, p. 150159.

CRÉPIN Christiane, 2005, « Des vacances pour toutes les familles », *Informations sociales*, 2005, n° 125, p. 5253.

CRÉPIN Christiane, 2001, « Les vacances des familles et de leurs enfants : deux études de l'INSEE et du CREDOC », *Recherches et Prévisions*, 2001, n° 63, p. 97101.

CRÉPIN Christiane et CÉROUX Benoît, 2013a, « Les centres sociaux et l'animation sociale dans la politique familiale », *Politiques sociales et familiales*, 2013, n° 112, p. 107114.

CRÉPIN Christiane et CÉROUX Benoît, 2013b, « Rapports aux loisirs et pratiques des adolescents », *Politiques sociales et familiales*, 2013, n° 111, p. 5964.

CRUBELLIER Maurice, 1979, *L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1950*, Paris, Armand Colin (coll. « Histoire contemporaine »), 389 p.

DAHLBERG Gunilla et MOSS Peter, 2007, « Au-delà de la qualité, vers l'éthique et la politique en matière d'éducation préscolaire », dans Gilles Brougère et Michel Vandembroeck (eds.), *Repenser l'éducation des jeunes enfants*, Bruxelles, Peter Lang, p. 5376.

DANIC Isabelle, DELALANDE Julie et RAYOU Patrick, 2006, *Enquête auprès d'enfants et de jeunes. Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Didact. Éducation »), 215 p.



DAVISSE Annick, 2010, « Filles et garçons en EPS : différents et ensemble ? », *Revue française de pédagogie*, 2010, n° 171, p. 8791.

DAVISSE Annick, 2006, « Filles et garçons dans les activités physiques et sportives : de grands changements et de grandes permanences... », dans Anne Dafflon Nouvelle (ed.), *Filles-garçons. Socialisation différenciée ?*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 287301.

DELALANDE Julie, 2009, *Des enfants entre eux. Des jeux, des règles, des secrets*, Paris, Autrement (coll. « Mutations »), 153 p.

DELALANDE Julie, 2001, *La cour de récréation. Contribution à une anthropologie de l'enfance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Le Sens social »), 278 p.

DEMAILLY Lise, 2014a, « Le nouveau management public et les particularités des secteurs d'action publique : le cas de la santé en France », *Education et sociétés*, 2014, n° 32, p. 7591.

DEMAILLY Lise, 2014b, « Crise, réagencements identitaires et déprofessionnalisation dans les métiers de l'éducation », *Recherche & formation*, 2014, n° 74, p. 115124.

DEMAILLY Lise, 2008, *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion (coll. « Sociologie. Mutations »), 373 p.

DEWEY John, 2011, *La formation des valeurs*, traduit par Alexandra Bidet, traduit par Louis Quéré et traduit par Gêrôme Truc, Paris, La Découverte, 234 p.

DHEILLY Cyril, 2012, « Liberté tu fais peur. Entre restriction et auto-restriction dans les structures d'Accueils Collectifs de Mineurs » dans *Accueils collectif de mineurs : recherches*, Vigneux, Matrice, p. 89116.

DHUME Fabrice, BATAILLE Jean-Marie et GIRARDAT Jacqueline, 2010, *Le rôle des centres sociaux dans la lutte et la prévention de la discrimination dans les Bouches-du Rhône*, s.l.

DORLIN Elsa (ed.), 2009, *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France, 313 p.

DOUARD Olivier, 2002, « Le BAFA, une entrée ritualisée dans le monde des adultes », *Agora débats/jeunesses*, 2002, n° 28, p. 5871.

DUBOUCHET Louis, 1994, *Opération prévention été. Évaluation 1993*, La Plaine-Sainte-Denis, Les éd. d'ensembles.

DUROCHER Kristina, 2011, *Raising Racists. The Socialization of White Children in the Jim Crow South*, s.l., University Press of Kentucky, 247 p.

FABBIANO Giulia, 2014, « "Ces familles-là ne savent pas ce que c'est que les vacances", discours et représentations du tourisme social », dans Gilles Brougère et Giulia Fabbiano (eds.), *Apprentissages en situation touristique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 3353.

FERREIRA Alexandra, 2014, « L'enfance comme "laboratoire du genre" : repérage et analyse du travail des frontières de genre par les garçons dans la vie quotidienne de centre de loisirs parisiens et perspectives de transgressions », dans Sylvie Ayrat et Yves Raibaud (eds.), *Pour en finir avec la fabrique des garçons. Loisirs, sport, culture*, Pessac, MDSHA, vol. 2/2, p. 199210.



FERREIRA Alexandra, 2012, « Filles et garçons au centre de loisirs : Apprentissage et construction des genres, ou les enjeux du “vivre ensemble” », dans Jean Houssaye (ed.), *Accueils collectifs de mineurs : recherches*, Vigneux, Matrice, p. 181207.

FERREIRA Alexandra, 2010, « Temporalités et apprentissages de genre en centre de loisirs », Université Paris 13.

FRANCAS, 2000, *Centres de loisirs : Ce qu'en pensent les enfants*, Paris, Francas.

FRASER Nancy et PLOUX Marie, 2005, « Multiculturalisme, anti-essentialisme et démocratie radicale », *Cahiers du Genre*, 2005, n° 39, p. 2750.

GARDET Mathias, 2014, *Les colonies de vacances*, Paris, Cherche midi, 253 p.

GARNIER Pascale, 2015, « Une ville pour les enfants : entre ségrégation, réappropriation et participation », *Métropolitiques*, 2015.

GARNIER Pascale, 2006, « L'âge : opérations de qualification et principe d'ordre », *Les Cahiers du CERFEE*, 2006, n° 21, p. 4153.

GAULEJAC Vincent DE, 2006, « La part maudite du management : l'idéologie gestionnaire », *Empan*, 2006, n° 61, p. 3035.

GEORGE William Reuben, 1911, *The Junior Republic. Its History and Ideals*, New York, D. Appleton and company, 325 p.

GERSON Judith M. et PEISS Kathy, 1985, « Boundaries, Negotiation, Consciousness : Reconceptualizing Gender Relations », *Social Problems*, 1985, vol. 32, n° 4, p. 317331.

GILLET Jean-Claude et RAIBAUD Yves, 2006, *Mixité, parité, genre, dans les métiers de l'animation*, Paris, L'Harmattan (coll. « Animation et territoires »), 224 p.

GLASMAN Dominique, 2005, « Leur reste-t-il du temps pour jouer ? », *Diversité Ville-École-Intégration*, 2005, n° 141, p. 5157.

GOFFMAN Erving, 2002, *L'arrangement des sexes*, traduit par Hervé Maury, Paris, La Dispute (coll. « Le Genre du monde »), 115 p.

GOFFMAN Erving, 1977, "The arrangement between the sexes", *Theory and Society*, 1977, vol. 4, n° 3, p. 301331.

GOFFMAN Erving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, traduit par Alain Kihm, Paris, Éditions de Minuit (coll. « Le Sens commun »), 175 p.

GUÉRIN-DESJARDINS Jacques, 1942, « Les colonies de vacances sont-elles éducatives ? », dans André Lefèvre, Dr. Eck, H Gasnier, Robert Garric, Pierre Martet, Georges Bertier, Robert Lafitte, Dumesnil, Jean Laborey, Henri Lelarge, Germaine Le Bihan, M Renault et Guérin-Desjardins (eds.), *La colonie de vacances éducatives*, Paris, ESF, p. 1323.

GUILLAUMIN Colette (ed.), 1981, « Je sais bien mais quand même ou les avatars de la notion race », *Le genre humain*, 1981, La science face au racisme, n° 1, p. 5565.

GUILLEMENT J.-P. et MASSON Cl., 2008, *Le sexisme dans les territoires de Bastide-Benauges et de Saint-Michel à Bordeaux*, Bordeaux, Université de Bordeaux 2.

HERMAN Élisabeth, 2015, « "Activités de filles ou de garçons ?" Genre et socialisation dans l'animation périscolaire », dans Jérôme Camus



et Francis Lebon (eds.), *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française, p. 129141.

HERMAN Élisa, 2007a, « La notion d'autonomie et ses impensés dans la socialisation enfantine », *Mouvements*, 2007, n° 49, p. 4652.

HERMAN Élisa, 2007b, « La bonne distance. L'idéologie de la complémentarité légitimée en centres de loisirs », *Cahiers du Genre*, 2007, n° 42, p. 121139.

HERMAN Élisa, 2006, « Le genre en centre de loisirs : faire avec et "mettre de soi" », dans Jean-Claude Gillet et Yves Raibaud (eds.), *Mixité, parité, genre et métiers de l'animation*, Paris, L'Harmattan (coll. « Animation et territoires »), p. 87101.

HOLLOWAY Sarah L. et VALENTINE Gill (eds.), 2004, *Children's Geographies. Playing, Living, Learning*, 2<sup>e</sup> éd., London, Routledge, 255 p.

HOUADEC Virginie, 2010, « Étude quantitative sexuée des demandes de subventions des associations dans le cadre de la politique de la ville », Université Toulouse 2.

HOUSSAYE Jean (ed.), 2012, *Accueils collectifs de mineurs : recherches*, Vigneux, Matrice (coll. « Colos et centres de loisirs »), 317 p.

HOUSSAYE Jean, 2010a, *Colos et centres de loisirs : institutions et pratiques pédagogiques*, Vigneux, Matrice (coll. « Colos et centres de loisirs »), 380 p.

HOUSSAYE Jean, 2010b, « Label qualité : en toute innocence ? », dans Natacha Blanc (ed.), *Pour une animation enfance-jeunesse*

*de qualité. L'expérience du Calvados*, Marly-le-Roi, INJEP (coll. « Cahier de l'action »), p. 93104.

HOUSSAYE Jean, 2010c, « Vouloir la coéducation, une fausse bonne idée ? », dans Philippe Maubant et Lucie Roger (eds.), *De nouvelles configurations éducatives. Entre coéducation et communautés d'apprentissage*, Québec, Presses de l'Université de Québec, p. 1328.

HOUSSAYE Jean, 2009a, « Colonies de vacances et vie quotidienne », dans Gilles Brougère et Anne-Lise Ulmann (eds.), *Apprendre de la vie quotidienne*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 93104.

HOUSSAYE Jean, 2009b, « L'histoire des colos au long des horaires », dans *Le livre des colos*, 2<sup>e</sup> éd., Vigneux, Matrice, p. 175185.

HOUSSAYE Jean (ed.), 2007, *Colos et centres de loisirs : recherches*, Vigneux, Matrice (coll. « Colos et centres de loisirs »), 339 p.

HOUSSAYE Jean, 2005, *C'est beau comme une colo. La socialisation en centre de vacances*, Vigneux, Matrice (coll. « Colos et centres de loisirs »), 339 p.

HOUSSAYE Jean, 2004, « Aux marges de la pédagogie institutionnelle : les colonies de vacances », *Carrefours de l'éducation*, 2004, n° 17, p. 130141.

HOUSSAYE Jean, 2002a, « Colonies de vacances : la fin des finalités », dans *Enseigner et libérer*, Montréal, Presses de l'Université Laval.

HOUSSAYE Jean, 2002b, « Rechercher la pratique : pratiquer la recherche », dans Jean Donnay et Marc Bru (eds.), *Recherches, pratiques et savoirs en éducation*, Bruxelles, De Boeck Université (coll. « Perspectives en éducation et formation »), p. 171193.



HOUSSAYE Jean, 1998, « Le centre de vacances et de loisirs prisonnier de la forme scolaire », *Revue française de pédagogie*, 1998, n° 125, p. 95107.

HOUSSAYE Jean, 1995a, *Et pourquoi que les colos, elles sont pas comme ça ? Histoires d'ailleurs et d'Asnelles*, Vigneux, Matrice (coll. « Colos et centres de loisirs »), 257 p.

HOUSSAYE Jean, 1995b, « Faire du Bafa une formation pédagogique initiale », dans *Et pourquoi les colos, elles sont pas comme ça ? Histoires d'ailleurs et d'Asnelles*, Vigneux, Matrice, p. 235257.

HOUSSAYE Jean, 1991, *Aujourd'hui, les Centres de vacances*, Vigneux, Matrice (coll. « Points d'appui »), 194 p.

HOUSSAYE Jean, 1989, *Le Livre des colos. Histoire et évolution des centres de vacances pour enfants*, Paris, La documentation Française, 159 p.

HOUSSAYE Jean, 1977a, « De la colo au centre aéré : l'enfermement », dans *Dans la ville, des enfants... Les 6-14 ans et le pouvoir adulte : enjeux, discours, pratiques quotidiennes*, Paris, Autrement, p. 182190.

HOUSSAYE Jean, 1977b, *Un avenir pour les colonies de vacances*, Paris, Éditions ouvrières (coll. « Points d'appui »), 159 p.

HUGHES Everett Cherrington, 1996, *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, EHESS (coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales »), 344 p.

IFOREP, 1985, *L'enfant, le temps libre*, Paris, Orgeval (coll. « Les Cahiers de l'Iforep »), 159 p.

JAMES Allison et PROUT Alan (eds.), 2000, *Constructing and reconstructing childhood: contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Falmer Press, 260 p.

KERIVEL Aude, 2015, « Réflexion discursive sur les interstices. De l'oisiveté à l'insécurité : les interstices dans le champ de l'éducation au regard de la Méthode de la théorie enracinée », *Spécificités*, 2015, vol. 7, n° 1, p. 111127.

KÉRIVEL Aude, 2014, « Animation et faits religieux : regards de jeunes, posture d'animateurs », dans *Intervention sociale faits religieux*, Paris, Edition EHESP, p. 7794.

KERZIL Jennifer, 2002, « L'éducation interculturelle en France : un ensemble de pratiques évolutives au service d'enjeux complexes », *Carrefours de l'éducation*, 2002, n° 14, p. 120159.

KERZIL Jennifer et GONIN Anne, 2005, « Préadolescents et différences "ethniques" : acceptation ou rejet de l'autre ? », *Connexions*, 2005, n° 83, p. 115129.

KIRSBAUM Thomas, 1999, *Le dispositif Ville-Vie-Vacances. Évaluation nationale*, Paris, SKC.

KORCZAK Janusz, 2006, *Comment aimer un enfant. Suivi de Le droit de l'enfant au respect*, traduit par Zofia Bobowicz, Paris, Robert Laffont, 404 p.

KUHN Manfred H. et MCPARTLAND Thomas S., 1954, "An Empirical Investigation of Self-Attitudes", *American Sociological Review*, 1954, vol. 19, n° 1, p. 6876.

LADSOUS Jacques, 2007, « Oui à l'évaluation, non à la démarche qualité... », *VST – Vie sociale et traitements*, 2007, n° 92, p. 4352.



LANE Homer Tyrrell, 1948, *Une République d'enfants*, traduit par Y. Chaumat, Paris, J. Susse, 197 p.

LARCHER Silyane, 2014, *L'autre citoyen. L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Paris, Armand Colin, 383 p.

LA SOUDIÈRE Martin DE, 2001, « Les enfants dans leurs quartiers d'été », *Ethnologie française*, 2001, vol. 31, n° 4, p. 661668.

LAUGAA Anne et LAUGAA Didier, 2011, « "Touche pas" à mon intimité ! », dans Luc Greffier (ed.), *Les vacances et l'animation : espaces de pratiques et de représentations*, Paris, L'Harmattan (coll. « Animation et territoires »).

LEBAILLY Philippe, 2001a, *Rapport d'étude sur la violence en centres de vacances et de loisirs*, Paris, CEMÉA.

LEBAILLY Philippe, 2001b, « Violence des jeunes : l'éducation avant le tout sécuritaire », *Agora débats/jeunesses*, 2001, n° 26, p. 105122.

LEBON Francis, 2013, « Les animateurs entre précarité, militantisme et gestion politique des quartiers », *Pensée plurielle*, 2013, n° 32, p. 6171.

LEBON Francis, 2010, « Loisirs éducatifs collectifs : histoire et enjeux », dans Natacha Blanc (ed.), *Pour une animation enfance-jeunesse de qualité. L'expérience du Calvados*, Marly-le-Roi, INJEP (coll. « Cahier de l'action »).

LEBON Francis, 2009, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte (coll. « Repères, Série sociologie »), 121 p.

LEBON Francis, 2007a, « Devenir animateur : une entreprise d'éducation morale », *Ethnologie française*, 2007, vol. 37, n° 4, p. 709720.

LEBON Francis, 2007b, « Le métier d'animateur en centre de loisirs : cadres et facettes du quotidien », dans Jean Houssaye (ed.), *Colos et centres de loisirs : recherches*, Vigneux, Matrice (coll. « Colos et centres de loisirs »), p. 305318.

LEBON Francis, 2006, « Usages sociaux des centres de loisirs », *Agora débats/jeunesses*, 2006, n° 42, p. 114127.

LEBON Francis, 2005, *Une politique de l'enfance. Du patronage au centre de loisirs*, Paris, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 265 p.

LEBON Francis, 2004, « Une initiation au métier d'animateur : le BAFA », *Agora débats/jeunesses*, 2004, n° 36, p. 4051.

LEBON Francis et LESCURE Emmanuel DE, 2006, « De "nouvelles professions" entre précarité et flexibilité. animateurs socioculturels et formateurs d'adultes (1982-2002) », *Regards sociologiques*, 2006, n° 32, p. 8395.

LEBON Francis et LIMA Léa, 2011, « Les difficultés au travail dans l'animation », *Agora débats/jeunesses*, 2011, n° 57, p. 2336.

LEBON Francis et SIMONET Maud, 2012, « Le travail en "colos". Le salariat en vacance ? », *Les notes de l'IES*, avril 2012, n° 26, p. 4.

LEE DOWNS Laura, 2015, « La colonie de vacances : une institution de la société civile », dans Jérôme Camus et Francis Lebon (eds.), *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française, p. 1728.

LEE DOWNS Laura, 2011a, « De la colonie "politique" à la colonie "éducative" : le cas de la colonie communiste d'Ivry-sur-Seine, 1925-1960 », dans Luc Greffier (ed.), *Les vacances et l'animation* :



*espaces de pratiques et de représentations*, Paris, L'Harmattan (coll. « Animation et territoires »), p. 131144.

LEE DOWNS Laura, 2011b, « “Nous plantions les trois couleurs”. Action sociale féminine et recomposition des politiques de la droite française : Le mouvement Croix-de-Feu et le Parti social français, 1934-1947 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2011, n° 58, p. 118163.

LEE DOWNS Laura, 2009, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 433 p.

LEWIN Kurt et LIPPITT Ronald, 1938, “An Experimental Approach to the Study of Autocracy and Democracy: A Preliminary Note”, *Sociometry*, 1938, vol. 1, n° 3/4, p. 292300.

LIGNIER Wilfried, LOMBA Cédric et RENAHY Nicolas, 2012, « La différenciation sociale des enfants », *Politix*, 2012, n° 99, p. 921.

LIGNIER Wilfried et PAGIS Julie, 2014, « Inimitiés enfantines. L'expression précoce des distances sociales », *Genèses*, 31 juillet 2014, n° 96, p. 3561.

LIGNIER Wilfried et PAGIS Julie, 2012, « Quand les enfants parlent l'ordre social », *Politix*, 2012, vol. 3, n° 99, p. 2349.

LORCERIE Françoise, 2003, *L'école et le défi ethnique. Éducation et intégration*, Paris, INRP, 333 p.

MANÇO Altay A., 2000, « Compétences interculturelles et stratégies identitaires », *Agora débats/jeunesses*, 2000, n° 22, p. 4960.

MANÇO Altay A. et DUJEU Stéphanie (eds.), 2015, *Pratiques pour une école inclusive. Agir ensemble*, Paris, L'Harmattan, 235 p.

MARUÉJOULS-BENOIT Édith, 2014, *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux 3, Bordeaux.

MARUÉJOULS Édith, 2011, « La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde », *Agora débats/jeunesses*, 2011, n° 59, p. 7991.

MAUGER Gérard, 2009, « "Issus de la diversité" », *Savoir/Agir*, 2009, vol. 7, n° 1, p. 103106.

MAYALL Berry (ed.), 1994, *Children's childhoods. Observed and experienced*, London, Falmer Press, 184 p.

MCGUFFEY C. Shawn et RICH B. Lindsay, 1999, "Playing in the Gender Transgression Zone: Race, Class, and Hegemonic Masculinity in Middle Childhood", *Gender & Society*, 1999, vol. 13, n° 5, p. 608627.

MÉNARD Michel, 2013, *Sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs*, Paris, Assemblée Nationale (coll. « Commission des affaires culturelles et de l'éducation »).

MERLE Pierre, 2012, *La ségrégation scolaire*, Paris, La Découverte.

MERLE Pierre, 2011, « La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? », *Sociologie*, 2011, vol. 2, n° 1, p. 3750.

MERLE Pierre, 2010, « Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens », *Revue française de pédagogie*, 2010, n° 170, p. 7385.

MIGNON Jean-Marie, 2007, *Une histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte (coll. « Alternatives sociales »), 258 p.



MILLET Mathias et THIN Daniel, 2007, « Le classement par corps. Les écarts au corps scolaire comme indice de “déviance” scolaire », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2007, n° 3.

MOLINIER Pascale, LAUGIER Sandra et PAPERMAN Patricia (eds.), 2009, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot, 302 p.

MOLLO-BOUVIER Suzanne, 1998, « Les rites, les temps et la socialisation des enfants », 1998, n° 2, p. 7389.

MOLLO-BOUVIER Suzanne, 1994, « De l'école aux vacances. Prolégomènes à une analyse sociologique des vacances des enfants », *Revue française de pédagogie*, 1994, n° 106, p. 7990.

MOLLO-BOUVIER Suzanne, 1991, « Un itinéraire de socialisation : le parcours institutionnel des enfants », dans Hanna Malewska-Peyre et Pierre Tap (eds.), *La socialisation de l'enfance à l'adolescence*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 289308.

MONFORTE Isabelle, 2016, *De la mixité des publics à la diversité des enfants. Points de vue des parents et des adolescents*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2015, *Centres de loisirs, mini-camps, colonies : choix et expériences du collectif*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2013a, *Le départ en vacances des enfants et des adolescents aujourd'hui : progression des inégalités et resserrement autour de la famille*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2013b, *Les colos aujourd'hui : un modèle de vacances socialement partagé qui perdure et se transforme*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2013c, *Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ? Entre fréquentation des centres de loisirs et départs en vacances*, Paris, CNAF (coll. « Dossier d'étude »).

MONFORTE Isabelle, 2010a, *D'une politique de service à une politique sociale et éducative pour les enfants et des jeunes*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2010b, *Organisation du temps libre et pratiques collectives (1). De la maternelle à l'école primaire*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2010c, *Organisation du temps libre et pratiques collectives (2). Du collège au lycée*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2009, *De l'enfance à l'adolescence : la participation aux activités de loisirs et de vacances en situation de handicap*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2008, *Entre soi ou avec les autres : Séjours familiaux, sans les parents ou colos. Les 5-19 ans et les vacances (3)*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2007, *Les aides au départ dans l'enquête vacances 2004. Les 5-19 et les vacances (2)*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2006, *Les 5-19 ans et les vacances en 2004. Types de pratiques et accessibilité*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2005a, *Centres de vacances, Colonies de vacances... Perception et attentes des parents*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).



MONFORTE Isabelle, 2005b, *Rétrospective de la fréquentation des séjours collectifs. 1954-2004*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2004, *Devenir animateur et directeur occasionnels aujourd'hui en centres de vacances et de loisirs*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2003a, *Les jeunes et leurs vacances. Image des vacances et accès à l'autonomie*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2003b, *Les Contrats Educatifs Locaux. Aménagements et conceptions du temps libre*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2003c, *La fréquentation des séjours de vacances collectives en 2001*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2002, *Les aides au départ en vacances collectives dans quatre départements*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2001a, *L'activité des séjours de vacances collectives. Évolutions et résultats 2000*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle, 2001b, *La fréquentation des séjours de vacances collectives. Évolutions 1994-1999*, Paris, OVLEJ (coll. « Bulletin »).

MONFORTE Isabelle et OVLEJ, 2006, *Devenir aujourd'hui animateur ou directeur occasionnel en centres de vacances et de loisirs*, Paris, CNAF (coll. « Dossier d'étude »).

MOORE Valerie Ann, 2003a, "Kids' Approaches to Whiteness in Racially Distinct Summer Camps", *The Sociological Quarterly*, 2003, vol. 44, n° 3, p. 505522.

MOORE Valerie Ann, 2003b, "Race, Risk, and the Emergence of Gender Boundaries: Kids Crossing Boundaries in Summer Camps", *Qualitative Sociology*, 2003, vol. 26, n° 2, p. 173198.

MOORE Valerie Ann, 2002, "The Collaborative Emergence of Race in Children's Play: A Case Study of Two Summer Camps", *Social Problems*, 2002, vol. 49, n° 1, p. 5878.

MOORE Valerie Ann, 2001, " 'Doing' racialized and gendered age to organize peer relations: Observing kids in summer camp", *Gender & Society*, 2001, vol. 15, n° 6, p. 835858.

MORENO Jacob Levy, 1954, *Fondements de la sociométrie*, traduit par Honoré Lesage et traduit par Paul-Hassan Maucorps, Paris, Presses Universitaires de France, 400 p.

MORENO Jacob Levy, 1951, *Sociometry, experimental method and the science of society*, New York, Beacon House, 219 p.

MORENO Jacob Levy, 1934, *Who shall survive? A new aproach to the problem of human interrelations*, Washington, Nervous and mental disease publishing, xvi+440 p.

MUEL-DREYFUS Francine, 1975, « L'école obligatoire et l'invention de l'enfance anormale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1975, n° 1, p. 6074.

NEILL Alexander Sutherland, 2004, *Libres enfants de Summerhill*, traduit par Micheline Laguillhomie, Paris, France, La Découverte (coll. « La Découverte-poche. Essais »), vol. 1/, 463 p.

OCTOBRE Sylvie, 2011, « Présentation. Le genre, la culture et l'enfance », *Réseaux*, 2011, n° 168-169, p. 922.



OGBU John U., 1992, « Les Frontières culturelles et les enfants de minorités », *Revue française de pédagogie*, 1992, n° 101, p. 926.

PALHETA Ugo, 2012, *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*, Paris, Presses Universitaires de France, 354 p.

PALLUAU Nicolas, 2013, *La fabrique des pédagogues. Encadrer les colonies de vacances 1919-1939*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Histoire »), 301 p.

PALLUAU Nicolas, 2007, « Des chefs éclaireurs aux moniteurs de colonies de vacances. Pédagogie et idéologie de la formation des cadres de jeunesse (1920-1940) », dans Jean Houssaye (ed.), *Colos et centres de loisirs : recherches*, Vigneux, Matrice, p. 2337.

PASQUIER Dominique, 2005, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement, 180 p.

PAYET Jean-Paul, 1998, « La ségrégation scolaire. Une perspective sociologique sur la violence à l'école », *Revue française de pédagogie*, 1998, n° 123, p. 2134.

PAYET Jean-Paul, 1992, « Civilités et ethnicité dans les collèges de banlieue : enjeux, résistances et dérives d'une action scolaire territorialisée », *Revue française de pédagogie*, 1992, n° 101, p. 5969.

PAYET Jean-Paul et FRANCHI Vijé, 2010, « Qu'est-ce qu'une "école décente" ? », *Education et sociétés*, 2010, n° 25, p. 97109.

PERRIN Marion, 2016, « Du care dans les vestiaires ! Genre, pédagogie de la décision et éthique du care en centre de vacances », *Agora débats/jeunesses*, 2016, n° 72, p. 91106.

PERRIN Marion, 2015, « La colo, une école de l'hétérosexualité ? Négociation des normes sexuelles et de genre en colonie de vacances », *Initio*, 2015, n° 5, p. 2446.

PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, 1989, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil (coll. « L'Épreuve des faits »), 254 p.

PINTO Vanessa, 2015, « Entre Versailles et Les Mureaux. Des jeunes stagiaires BAFA aux styles de vie et aux modes d'engagement dans l'animation différenciés », dans Jérôme Camus et Francis Lebon (eds.), *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris, La Documentation française, p. 7184.

PINTO Vanessa, 2010, « Une pédagogie anti-scolaire aux frontières de l'école. Le cas des formateurs BAFA » dans Emmanuel de Lescure et Cédric Frégné (eds.), *Les métiers de la formation. Approches sociologiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 197207.

PINTO Vanessa, 2008, « Les étudiants animateurs : un petit boulot vocationnel », *Agora débats/jeunesses*, 2008, n° 48, p. 2030.

PIRARD Florence, 2007, « L'engagement professionnel face aux enjeux de qualité de service » dans Gilles Brougère et Michel Vandembroeck (eds.), *Repenser l'éducation des jeunes enfants*, Bruxelles, Peter Lang, p. 225243.

PLANCHON Jean, 1961, *Le repos et le sommeil des enfants à la colonie de vacances*, Paris, Scarabée (coll. « Faits et doctrines pédagogiques »), 151 p.

PLANCHON Jean, 1954, *Besoins des enfants et rythme des activités*, Paris, Scarabée.



PRONOVOST Gilles, 1993, *Loisir et société. Traité de sociologie empirique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec (coll. « Temps libre et culture »), 347 p.

PRONOVOST Gilles, 1983, *Temps, culture et société. Essai sur le processus de formation du loisir et des sciences du loisir dans les sociétés occidentales*, Sillery, Presses de l'université du Québec, 333 p.

PROUT Alan, 2006, *Children, young people and social inclusion: participation for what?*, Bristol, Policy Press, 256 p.

RAIBAUD Yves, 2012, « Genre et espaces du temps libre », *Information géographique*, 2012, vol. 76, p. 4056.

RAIBAUD Yves, 2008, « Masculinité et espaces publics, l'offensive des cultures urbaines », *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, 2008, p. 141152.

RAIBAUD Yves, 2007, « Genre et loisirs des jeunes », *Empan*, 2007, n° 65, p. 6773.

RAUCH André, 2001, *Vacances en France. De 1830 à nos jours*, Paris, Hachette Littératures (coll. « Pluriel »), 311 p.

RAVENEAU Gilles et SIROST Olivier, 2001, « Le camping ou la meilleure des républiques. Enquête ethnographique dans l'île de Noirmoutier », *Ethnologie française*, 2001, vol. 31, n° 4, p. 669680.

RÉAU Bertrand, 2011, *Les Français et les vacances. Sociologie des pratiques et offres de loisirs*, Paris, CNRS, 235 p.

RÉAU Bertrand, 2009, « Voyages et jeunesse "favorisée". Usages éducatifs de la mobilité », *Agora débats/jeunesses*, 2009, n° 53, p. 7384.

RÉAU Bertrand et POUPEAU Franck, 2007, « L'enchantement du monde touristique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007, n° 170, p. 413.

REY-HERME Philippe-Alexandre, 1961a, *Les colonies de vacances en France de 1906 à 1936 : l'Institution et ses problèmes*, Paris, Fleurus, vol. 3/2, 504 p.

REY-HERME Philippe-Alexandre, 1961b, *Les colonies de vacances en France de 1906 à 1936 : l'organisation des initiatives*, Paris, Fleurus, vol. 3/1, 383 p.

REY-HERME Philippe-Alexandre, 1961c, *Les colonies de vacances en France de 1906 à 1936 : pièces annexes*, Paris, Fleurus, vol. 3/3, 250 p.

REY-HERME Philippe-Alexandre, 1955, *La colonie de Vacances hier et aujourd'hui*, Paris, E. Vitte (coll. « Les Enfants et les hommes »), 221 p.

REY-HERME Philippe-Alexandre, 1954, *Les colonies de vacances en France. Origines et premiers développements (1881-1906)*, Paris, Librairie centrale d'éducation nouvelle, 520 p.

ROUCOUS Nathalie, 2007, « Les loisirs de l'enfant ou le défi de l'éducation informelle », *Revue française de pédagogie*, 2007, n° 160, p. 6373.

ROUCOUS Nathalie, 2006, « Ludothèque, un territoire de l'enfance », *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, 2006, vol. 39, n° 2, p. 1532.

ROUCOUS Nathalie et ADAM Denis, 2014, « Des familles et des vacances – Questions d'éducation familiale » dans Gilles Brougère



et Giulia Fabbiano (eds.), *Apprentissages en situation touristique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 101122.

ROUCOUS Nathalie et ADAM Denis, 2011, « L'Éducation Populaire aux prises avec le loisir des enfants », Université Paris 12.

SAGOT-DUVAUROUX Jean-Louis, 2004, *On ne naît pas Noir, on le devient*, Paris, France, Albin Michel, 231 p.

SAINT-MARTIN Corinne, 2012, « Performance et impératifs gestionnaires : quels enjeux pour la condition professionnelle des travailleurs sociaux ? », *Empan*, 2012, n° 87, p. 97101.

SHERIF Muzafer (ed.), 1962, *Intergroup relations and leadership. Approaches and research in industrial, ethnic, cultural, and political areas*, New York, John Wiley & Sons, 284 p.

SHERIF Muzafer, 1958, "Superordinate Goals in the Reduction of Intergroup Conflict", *American Journal of Sociology*, 1958, vol. 63, n° 4, p. 349356.

SHERIF Muzafer et SHERIF Carolyn W., 1979, « Les relations intra – et intergroupes » dans Willem Doise et Jean-Claude Deschamps (eds.), *Expériences entre groupes*, traduit par Jacqueline Descamps, Paris, Mouton (coll. « Textes de sciences sociales »), p. 1558.

SHERIF Muzafer et SHERIF Carolyn W., 1969a, "Ingroup and intergroup relations. Experimental analysis" dans *Social psychology*, New York, Harper & Row, p. 221266.

SHERIF Muzafer et SHERIF Carolyn W., 1969b, *Social psychology*, New York, Harper & Row, 616 p.

SHERIF Muzafer et SHERIF Carolyn W., 1953, *Groups in harmony and tension. An integration of studies of intergroup relations*, Oxford, Harper & Brothers, vol.13, 316 p.

SIROTA Régine, 2015, « L'usage des catégories dans l'accueil des tout petits : quelle pertinence accorder à la catégorie d'âge ? », Paris.

SIROTA Régine (ed.), 2006, *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Le Sens social »), 325 p.

SIROTA Régine, 1998, « Les copains d'abord. Les anniversaires de l'enfance, donner et recevoir », *Ethnologie française*, 1998, vol. 28, n° 4, p. 457471.

TAJFEL Henri, 1982, "Social Psychology of Intergroup Relations", *Annual Review of Psychology*, 1982, vol. 33, n° 1, p. 139.

TAJFEL Henri, 1970, "Experiments in intergroup discrimination", *Scientific American*, 1970, vol. 223, n° 5, p. 96102.

TAJFEL Henri, BILLIG M. G., BUNDY R. P. et FLAMENT Claude, 1971, "Social Categorization and Intergroup Behaviour", *European Journal of Social Psychology*, 1971, vol. 1, n° 2, p. 149178.

THIERCÉ Agnès, 1999, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Belin, 329 p.

THORNE Barrie, 2004, "Editorial. Theorizing age and other differences", *Childhood*, 2004, vol. 11, n° 4, p. 403408.

THORNE Barrie, 1993, *Gender play. Girls and boys in school*, New Brunswick, Rutgers University Press, 237 p.



THORNE Barrie, 1992, "Girls and boys together... but mostly apart: gender arrangements in elementary schools" dans *Education and gender equality*, London, The Filmer Press, p. 117129.

ULMANN Anne-Lise, 2014, « Les professionnels du tourisme social : des modes d'agir contre la barrière culturelle » dans Gilles Brougère et Giulia Fabbiano (eds.), *Apprentissages en situation touristique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 5570.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR, 2015, *Les colos, un enjeu pour la jeunesse*, Paris, Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR, 2014, *Très proche, très loin*, Paris, Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR, 2013, *Des colonies innovantes*, Paris, Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET DE PLEIN AIR, 2012, *Quelles colos pour 2020 ? Vers une vision renouvelée des vacances pour enfants et adolescents*, Paris, Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air.

VANDENBROECK Michel, 2005, *Éduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale...*, Ramonville Sainte-Agne, Erès, 239 p.

VARI Judit, 2012, « Des espaces d'expérimentation à la démocratie : les centres de vacances et de loisirs » dans Jean Houssaye (ed.), *Accueils collectifs de mineurs : recherches*, Vigneux, Matrice (coll. « Colos et centres de loisirs »), p. 155180.

VARI Judit, 2004, « Négociations en centre de vacances », *Agora débats/jeunesses*, 2004, n° 35, p. 3244.

VARI Judith, 2006, « Les animatrice face aux garçons “difficiles” : un impensé, l’autorité féminine », dans Jean-Claude Gillet et Yves Raibaud (eds.), *Mixité, parité, genre et métiers de l’animation*, Paris, L’Harmattan (coll. « Animation et territoires »), p. 103113.

VÁSQUEZ Ana, 1992, « Études ethnographiques des enfants d’étrangers à l’école française », *Revue française de pédagogie*, 1992, n° 101, p. 4558.

VEENMAN Simon, 1984, “Perceived Problems of Beginning Teachers”, *Review of Educational Research*, 1984, vol. 54, n° 2, p. 143178.

VINET Élise, 2013, *Étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais. Non/-recours aux offres socio-éducatives et de loisir, place dans l’espace public et ethnicisation des rapports sociaux (de sexe)*, Lyon, Université Lumière Lyon 2.

VULBEAU Alain, 1993, *Du gouvernement des enfants*, Paris, Desclée de Brouwer (coll. « Épi-formation »), 156 p.

WINKIN Yves, 1990, « Goffman et les femmes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1990, vol. 2, n° 83, p. 5761.

WOODHEAD Martin, 1997, “Psychology and the cultural construction of children’s needs” dans Allison James et Alan Prout (eds.), *Constructing and reconstructing childhood: Contemporary issues in the sociological study of childhood*, London, Psychology Press, p. 6384.



WOODHEAD Martin, 1987, "The Needs of Children: is there any value in the concept?", *Oxford Review of Education*, 1987, vol. 13, n° 2, p. 129139.

ZAFFRAN Joël, 2011, « Le "problème" de l'adolescence : le loisir contre le temps libre », *SociologieS*, 2011.

ZAFFRAN Joël, 2010, *Le temps de l'adolescence. Entre contrainte et liberté*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (coll. « Le Sens social »), 186 p.

ZAFFRAN Joël, 2008, « Choisir ses vacances ou les enjeux du temps libre à l'adolescence », *International Review of Sociology*, 2008, vol. 18, n° 3, p. 393413.

ZAFFRAN Joël, 2007, « Les colonies de vacances sont-elles toujours aussi jolies ? », *Agora débats/jeunesses*, 2007, n° 44, p. 114123.

ZANNA Omar, 2015a, *Apprendre à vivre ensemble en classe. Des jeux pour éduquer à l'empathie*, Paris, Dunod, 138 p.

ZANNA Omar, 2015b, *Le corps dans la relation aux autres. Pour une éducation à l'empathie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 215 p.

ZANNA Omar, 2015c, « Apprendre par corps l'empathie à l'école : tout un programme ? », *Recherches en Éducation*, 2015, n° 21, p. 213225.

ZANNA Omar, 2010, *Restaurer l'empathie chez les mineurs délinquants*, Paris, Dunod, 278 p.



# Liste des sigles

---

## Chapitre 6

<b>ACM</b>	Accueil Collectif de Mineurs
<b>ALAJ</b>	Accueil de Loisirs et Accueil de Jeunes
<b>ACSE</b>	Agence Nationale pour la Cohésion et l'Égalité
<b>ASE</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>ADESS</b>	Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés
<b>AROEVEN</b>	Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale
<b>BAFA</b>	Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation
<b>BAFD</b>	Brevet d'Aptitude à la Fonction de Direction
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocation Familiale
<b>CREDOC</b>	Centre de Recherche pour l'Étude des Conditions de Vie
<b>CIVIIC</b>	Centre Interdisciplinaire de Recherches sur les Valeurs, les Idées, les Identités et les Compétences
<b>CNRS</b>	Centre National de la Recherche Scientifique
<b>CIEC</b>	Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté

<b>CGET</b>	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
<b>CEPJ</b>	Conseiller Éducation Populaire Jeunesse
<b>CERTOP</b>	Centre d'Étude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir
<b>COP21</b>	21 <sup>e</sup> Conférences des Parties
<b>DOM-COM</b>	Département d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer
<b>DESJEPS</b>	Diplôme d'État Supérieur Jeunesse Éducation Populaire Sport
<b>DJEPVA</b>	Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
<b>DDCS</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
<b>EEDF</b>	Éclaireuses et Éclaireurs de France
<b>EHESS</b>	École des Hautes Études en Sciences Sociales
<b>ÉSPÉ</b>	École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
<b>EPS</b>	Éducation Physique et Sportive
<b>EXPERICE</b>	Expérience Ressources Culturelles Éducation
<b>FOL</b>	Fédération des Œuvres Laïques



<b>FONJEP</b>	Fonds de Coopération de la Jeunesse et Éducation Populaire
<b>#GCC</b>	Génération Camp Colo
<b>GRREP</b>	Groupe de Réflexion sur la Recherche en Éducation Populaire
<b>HACCP</b>	Hazard Analysis Critical Control Point
<b>IRIS</b>	Îlots Regroupés pour l'Information Statistique
<b>INJEP</b>	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
<b>IPSE</b>	Institut Prospective et Sécurité en Europe
<b>IUT</b>	Institut Universitaire de Technologie
<b>ISO</b>	International Organization For Strandartisation
<b>JPA</b>	Jeunesse au Plein Air
<b>JEP</b>	Jeunesse et Éducation Populaire
<b>MJC</b>	Maison des Jeunes et de la Culture
<b>MVJS</b>	Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports

<b>MEOS</b>	Mission d'Étude, d'Observations et de Statistiques
<b>MRJC</b>	Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
<b>OVLEJ</b>	Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes
<b>OCCE</b>	Office Central de la Coopération à l'École
<b>OFAJ</b>	Office Franco-Allemand de la Jeunesse
<b>OPE</b>	Opération Prévention Été
<b>PAJECOT</b>	Plan d'Accueil dans les Communes Touristiques
<b>PEP</b>	Pupilles de l'École Publique
<b>RSA</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>RGPP</b>	Révision Générale des Politiques Publiques
<b>SAGESSE</b>	Savoirs Genre et Rapports Sociaux de Sexe
<b>SGDF</b>	Scouts et Guides de France
<b>SATED</b>	Soutenir l'Autisme et les Troubles Envahissants du Développement
<b>SIAM</b>	Système d'Informations



<b>UFCV</b>	Union Française des Centres de Vacances
<b>UFOVAL</b>	Union Française des Œuvres de Vacances Laïques
<b>UNAT</b>	Union Nationale des Associations de Tourisme
<b>UCPA</b>	Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air
<b>UMR</b>	Unité Mixte de Recherche
<b>UPEC</b>	Université Paris Est-Créteil
<b>VVV</b>	Ville-Vie-Vacances

---

Charte graphique  
Oval Création  
<http://oval-creation.fr>

Maquette  
Opteam  
[contact@opteam-compo.com](mailto:contact@opteam-compo.com)

# Des séparations aux rencontres en camps et colos

Rapport d'évaluation du dispositif  
**#GenerationCampColo**

Comment renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble dans notre société ? Ce rapport d'évaluation porte sur le dispositif #GenerationCampColo qui vise à y contribuer. Il l'interroge au regard de son double objectif : favoriser la mixité des jeunes au sein des camps et des colos, tout en contribuant à leur innovation pour pallier leur désaffection chronique.

Cette recherche évaluative met en lumière les processus de séparation des publics qui, en amont, entravent les mixités. Ces séparations découlent des politiques publiques sectorielles et du mode de fonctionnement des camps et des colos. Comment passer alors d'une situation de séparation des jeunes, en publics hiérarchisés, à une égalité de traitement dans l'organisation des séjours ?

Les résultats montrent la nécessité de construire des séjours « inclusifs » basés sur un accès inconditionnel et un accueil universel. Ces préalables permettront de questionner et discuter, autour d'un « faire ensemble » commun, les socialisations différenciées et les représentations hiérarchisées.



ISBN 978-2-37443-004-1

